

capable de résister à ce piétinement. Bien des marais sont en voie d'assèchement. Les voitures pénètrent dans les bois. Les papiers gras, boîtes de conserves et paniers à pique-nique – sans parler des restes de nourriture – jonchent le sol. Non seulement la végétation est détruite, mais des changements notables affectent les espèces sauvages.

Les aménagements destinés à protéger l'habitat naturel tendent à accroître fortement le nombre des visiteurs, comme dans le cas de ces passerelles de bois jetées à travers des marais qui ne seraient guère franchissables autrement. L'accroissement du nombre des visiteurs entraîne l'expansion et l'amélioration des installations, qui à leur tour causent l'érosion des zones de conservation de la nature et attirent encore plus de visiteurs.

Certains visiteurs des parcs vont à pied faire des randonnées dans l'intérieur du pays ou dans les régions montagneuses, d'autres s'y rendent en voiture pour admirer de beaux paysages. Beaucoup d'autres ne visitent les parcs que pour se livrer à une activité de plein air. Si les parcs nationaux sont destinés aux deux premières catégories de gens, la troisième n'en a pas nécessairement besoin pour ses activités, car elle ne fréquente les parcs qu'en raison de leur proximité. Au Canada, on va jusqu'à dire que certains visitent les parcs pour y admirer des agglomérations de type urbain. Ce genre de visiteurs semble être responsable pour une bonne part de l'usage abusif des parcs.

Dans bien des pays industrialisés, l'utilisation abusive des parcs nationaux au moment où la saison bat son plein atteint des proportions telles qu'elle appelle des mesures drastiques pour la prévenir et ramener les parcs nationaux à un aspect souhaitable. L'année 1972 commémore le centième anniversaire de cette institution. Il ne semble pas y avoir d'occasion plus favorable que les années 1970 pour examiner à fond le problème des parcs nationaux.

Restriction de l'utilisation des parcs

Les parcs nationaux ont un double but : 1. conserver le paysage, la faune et la flore sauvage, les sites naturels et historiques et 2. permettre de jouir de ce patrimoine d'une manière qui le laisse intact pour le plaisir des générations futures.

Les parcs nationaux sont faits pour répondre aux exigences du public, mais ces exigences ne sont pas toujours raisonnables. Ceux qui préconisent une protection rigide de la nature ou qui aiment la nature sauvage rejettent tout développement quel qu'il soit. Ceux qui recherchent des loisirs exigent l'extension et l'amélioration des routes, des terrains de camping, des pistes de ski et d'autres installations récréatives. L'extension de ces installations ou tout développement quel qu'il soit devrait, cependant, être adapté à l'utilisation qu'il est souhaitable de faire des parcs nationaux et à la protection de l'environnement naturel.

A cette fin, il faut imposer des restrictions à l'utilisation des parcs, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Par restrictions qualitatives, il faut entendre une limitation des activités exercées dans les parcs et, par restrictions quantitatives, une limitation du nombre de personnes admises dans les parcs.

1. Activités de plein air dans les parcs. Les genres de distractions de plein air varient d'un pays à l'autre. Les activités récréatives sont moins nombreuses et généralement plus simples dans les pays en voie de développement, complexes et plus mécanisées dans les

pays industrialisés. Dans ceux-ci, les excursions en automobile, le pique-nique, la pêche et les sports nautiques sont les plus populaires et, dans les pays dotés d'un haut degré de motorisation, le camping au moyen de voitures de tourisme, les promenades en automobile, le ski nautique, le canotage et le scooter des neiges ont connu une vogue croissante au cours des années écoulées. D'un autre côté, il existe des pays comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne occidentale et le Japon où les randonnées, l'escalade et le camping sac au dos sont en honneur. Il est souhaitable que les parcs soient utilisés pour favoriser la communion avec la nature, permettre de jouir pleinement de ses attraits et fournir une source stimulante d'enrichissement qu'il est difficile de trouver ailleurs, notamment au moyen d'excursions et par l'étude et l'observation de la nature, activités qui exigent la construction de routes à travers les parcs, de pistes balisées, de centres d'hébergement, de moyens d'interprétation, d'aménagement de postes d'observation, de belvédères ou points de vue – le tout assorti d'un service d'interprétation. Les parcs nationaux doivent comporter de préférence des moyens récréatifs simples et non mécanisés: escalade, randonnées, pique-nique, natation, canotage, canoë, pêche, ski, patinage, équitation, camping primitif, etc. La conduite d'automobiles devrait être limitée aux zones comprises dans les classes I, II et III énumérées plus loin sous 2. Le ski nautique, la conduite de bateaux à moteur, le patinage en salle couverte, le tennis et certains autres sports sont réservés de préférence à des parcs de loisirs ou à des zones spécialement aménagées à cet effet. De même, les terrains de golf et les terrains de camping équipés et viabilisés de style urbain à grande échelle sont mieux à leur place en dehors des parcs nationaux.

Les activités inadaptées aux parcs nationaux sont celles qui tendent à détruire la nature et l'habitat naturel, notamment diverses activités artificielles, urbaines, récréatives ou orientées vers un usage particulier. La chasse, le patinage à roulettes, le bowling, les cinémas drive-in, le tir, le scooter des neiges (en tout cas dans les parcs destinés à protéger la nature à l'état sauvage, en raison des risques d'accidents, de la destruction de la faune et de la flore sauvage et du bruit) et les «résidences secondaires» ou maisons de vacances, entrent dans cette catégorie.

Quiconque désire faire un bon usage d'un parc, s'y distraire et en retirer un profit quelconque doit y demeurer au moins quelques jours. Par le passé, il était indispensable d'avoir des hôtels, des motels, des campements et d'autres installations à l'intérieur des limites du parc; aujourd'hui, alors que le nombre des visiteurs s'est considérablement accru, la construction de ce genre d'installations a tendance à s'étendre à des zones destinées à la conservation de la nature. C'est pourquoi, au-delà de certaines limites, il est souhaitable de construire ce genre d'installations en dehors des parcs. Il peut y avoir des exceptions dans les pays où le taux de motorisation reste bas ou dans lesquels il n'existe pas de moyens d'hébergement à proximité des parcs, ou lorsqu'il n'est pas possible d'en construire à l'extérieur du parc parce que, sans de telles constructions à l'intérieur du parc, il ne sera pas possible d'y observer la faune sauvage.

2. Classification des zones. Les parcs nationaux peuvent être divisés grosso modo en a) parcs naturels à caractéristiques primitives, b) parcs de loisirs à fins récréatives, et c) parcs historiques renfermant de nombreux vestiges du passé. On peut encore les répartir en plusieurs catégories selon la classification des terres. Au Japon, nombre de parcs nationaux sont du type parc naturel, mais ce pays, dont la surface est limitée, la population

nombreuse et dont le passé historique est ancien, possède également plusieurs parcs du type récréatif. Dans bien des cas, les parcs de type naturel englobent des zones de type récréatif.

La Commission des Etats-Unis pour le recensement des ressources en loisirs de plein air a recommandé l'adoption d'un système de classification des terres pour les zones de loisirs en 1962. Ce système est extrêmement efficace pour protéger et administrer les ressources naturelles et déterminer le genre de loisirs le mieux adapté aux caractères spécifiques des parcs. Les Etats-Unis et le Canada l'ont déjà adopté dans leurs plans de masse. Cette classification comprend les six catégories suivantes:

Classe I: zones de loisirs à forte densité d'utilisation;

Classe II: zones générales de loisirs de plein air;

Classe III: zones d'environnement naturel;

Classe IV: zones naturelles exceptionnelles;

Classe V: zones primitives;

Classe VI: zones culturelles et historiques.

Les activités récréatives et les installations destinées aux loisirs dans les diverses zones seront les suivantes:

Dans nombre de parcs nationaux, les zones de classe I et II sont traitées presque sur le même plan et plusieurs genres d'activités récréatives de plein air autorisées dans les parcs nationaux y sont exercées d'une façon intense. Des «villages» (Etats-Unis), des «townsites», des centres d'accueil pour les visiteurs (Canada) et des zones aménagées (Japon), qui pourront servir de base de départ pour la visite du parc, sont installés dans ces zones, comprenant des logements, terrains de camping, restaurants, magasins, postes d'essence, organismes administratifs, etc.

Les zones de classe III servent à de nombreuses fins récréatives, mais dans un cadre bien plus primitif que pour les classes I et II. Aussi les installations offertes par les parcs ont-elles une densité plus faible. Les activités récréatives se bornent à l'escalade, aux randonnées, pique-niques, camping, visites diverses, à la natation, au canotage, à la voile, à la pêche, au ski et à quelques autres distractions proches de la nature, et les moyens disponibles sont plus simples.

Les zones de classe IV sont spécialement réservées au spectacle et à l'observation de la nature grâce aux randonnées et à l'escalade (équitation dans certains pays). Les pistes, sentiers balisés, belvédères panoramiques ou affûts pour observer les animaux sauvages, terrains de camping primitifs, etc., sont entièrement intégrés au milieu naturel. Sauf dans des cas particuliers, il n'existe pas de routes à l'intérieur du parc et, lorsqu'il y en a, il s'agit de voies d'accès à sens unique.

Les zones de classe V conservent un caractère aussi primitif que possible et ont pour but de devenir des lieux de communication entre la nature et les êtres humains. L'installation de tout équipement mécanique tel qu'ascenseurs et téléphériques est strictement interdit, les moyens offerts se limitant aux pistes, cabanes, abris et terrains de camping primitifs. Dans les zones de classe VI, de dimensions généralement restreintes, les aménagements des parcs se bornent aux installations de caractère éducatif comme les pistes, les centres d'hébergement et les musées pour la mise en valeur de sites et de ruines historiques. Les routes, parkings, hôtels, etc., sont construits en dehors de ces zones.

3. Capacité d'accueil. Les zones naturelles ont des capacités d'accueil qui régissent de manière rationnelle leur conservation et leur utilisation. Afin de faire le meilleur usage possible de la capacité d'accueil, tout en s'assurant qu'elle est compatible avec la protection de la nature, l'utilisation des parcs est restreinte et une limite imposée à leur degré de développement. En d'autres termes, il existe un rapport optimum population-terre. Aucune échelle théorique valable des capacités d'accueil n'a été établie jusqu'ici, mais un tel instrument deviendra certainement un indicateur important pour déterminer la relation appropriée qui doit exister entre la conservation de la nature et le développement des parcs nationaux à l'avenir.

La capacité d'accueil des parcs pourrait être analysée sous divers angles, par exemple:

a) La capacité physique. On entend par là la capacité du terrain et des plans d'eau disponibles; elle sera déterminée par des caractéristiques géographiques et géologiques, la végétation, l'eau, la sécurité, etc.

b) La capacité psychologique. Cette notion s'applique au nombre de visiteurs qu'une zone de parc peut accueillir en leur permettant de tirer des satisfactions de leur séjour. On obtiendra des valeurs expérimentales au moyen de tests psychologiques dans les différents types d'habitat naturel. Ces valeurs numériques sont susceptibles de grandes variations selon les individus.

c) Capacité écologique. Ce terme désigne la capacité du parc d'accueillir des visiteurs sans altérer l'équilibre écologique. Selon une étude de la toundra alpine faite dans le parc national des Rocky Mountains, aux Etats-Unis, le ramassage de pierres ou la cueillette de fleurs et le dépôt de déchets exercent des effets défavorables sur les écosystèmes de la haute toundra. Un redressement de la situation semble possible après un an de fréquentation de telles zones; après deux ans, cela n'est plus possible. Le marais alpin du parc national de Nikko, au Japon, est une étendue déserte, dépourvue de routes, qui reçoit chaque année la visite de 500 000 randonneurs. Comme les visiteurs traversent fréquemment le marais, une grande partie de la végétation a été détruite; il faudra probablement de longues années pour la remplacer et un processus complexe de successions végétales.

La capacité d'accueil est élevée pour les zones de classe I et II et faible pour celles de classe V et VI. Lorsqu'elle aura été déterminée, des restrictions seront imposées au nombre des visiteurs et des moyens mis à leur disposition et seront incorporées dans le plan général en même temps que le niveau de loisirs autorisé et la classification de la zone. Des révisions ou ajustements seront opérés en ce qui concerne les parcs existants. Dans le cas d'un parc ou d'une zone surchargés, une route utilisée à plein pourra être fermée ou abandonnée ou transformée en voie à sens unique; les voitures privées pourront être remplacées par des autocars ou des véhicules à remorque; la durée des séjours sur les terrains de camping pourra être réduite; les installations pourront être déplacées hors des limites du parc. Dans le parc national de Nikko, les visiteurs ont été priés de ne pas utiliser leurs voitures pendant les week-ends d'automne en raison de l'affluence exceptionnelle en cette saison. Afin de surveiller la surcharge des parcs au cours d'une saison déterminée, il pourra être nécessaire d'ouvrir un centre d'information ou de contrôle.

Réduction de l'utilisation des parcs

La demande de loisirs de plein air s'est accrue d'année en année sans donner signe de faiblesse. La multitude de gens qui cherchent à se distraire exige beaucoup d'espace. Selon le genre de loisirs, on peut utiliser des parcs urbains, des parcs suburbains, des forêts, lacs, marais, cours d'eau ou rivages, des parcs aménagés par des collectivités locales, des régions comprises dans le réseau des parcs nationaux, des forêts domaniales, etc. Contrairement à l'Amérique où la priorité est donnée aux parcs urbains lorsqu'il s'agit de prendre des mesures urgentes d'amélioration des parcs, dans de nombreux autres pays, même les personnes qui se contenteraient d'autres zones tendent fréquemment à utiliser les parcs nationaux, provoquant des phénomènes de surcharge. Au Japon, où certains parcs nationaux sont tout près des villes, il est probable que la pression sur les parcs nationaux ne diminuera pas même si d'autres genres de parcs ou de zones de loisirs devaient être améliorés. Toutefois, les parcs nationaux ne peuvent à eux seuls satisfaire la forte demande de moyens de loisirs, qui s'accroît rapidement. Il est essentiel de disperser l'utilisation des parcs aussi largement que possible. A cette fin, il importe d'élaborer des plans régionaux axés sur les grandes villes et d'établir des systèmes de loisirs propres à attirer la population. Au Japon, une idée de ce genre, tendant à aménager une zone de loisirs sur une large échelle, a été étudiée dans le détail.

Les parcs nationaux peuvent difficilement résoudre à eux seuls les problèmes soulevés par l'afflux des visiteurs. On aura beau tenter d'interrompre l'amélioration du réseau routier, de réduire le nombre des véhicules privés ou d'implanter des installations ou des terrains de camping hors des limites des parcs, le nombre des visiteurs devra nécessairement, à long terme, être restreint en fonction de la capacité d'utilisation des différents parcs.

Equipements offerts par les parcs

Seuls les moyens d'utilisation directe seront pris en considération ici, à l'exclusion de l'infrastructure administrative.

1. Réseau routier. Le moyen normal d'accéder aux parcs nationaux et de les visiter est de prendre la route et les routes sont devenues l'un des instruments essentiels de l'ère de l'automobile. Mais les routes ont tendance à détruire la nature, à transplanter les milieux culturels et urbains, à métamorphoser la qualité des loisirs et à provoquer la surcharge des parcs par suite de leur facilité d'accès.

La question qui se pose en premier lieu est celle de l'opportunité de construire des routes dans des zones naturelles. La nature possède des habitats fragiles comme les marais et les forêts primaires. Les forêts, lorsque leur équilibre a été détruit par suite de la déforestation, etc., continuent à être détruites et leur reconstitution est très difficile, voire impossible. De telles zones ne devraient pas contenir de routes ni d'autres ouvrages de l'homme. La destruction du milieu naturel par la construction de routes a suscité nombre de critiques en maints endroits. La route construite sur le mont Fuji nous en offre un exemple typique. La construction de cette route, entreprise il y a sept ans, a entraîné de grands dommages pour des forêts d'épicéas situées dans la zone subalpine, au-dessus de 2000 mètres d'altitude. Aujourd'hui encore, beaucoup d'arbres dépérissent ou tombent chaque année. En

revanche, les forêts situées sur les pentes inférieures de la montagne ont été rapidement reconstituées, et c'est à peine si l'on peut déceler aujourd'hui une trace quelconque de destruction. La route n'aurait pas dû être prolongée au-delà de la mi-pente. Cette bévue résulte de l'absence d'études écologiques, géologiques, météorologiques et autres avant la mise en chantier de l'ouvrage.

Lorsqu'on entreprend la construction d'une route, il faut tenir compte du fait que les portions de terrain qui la bordent subiront des transformations et des changements écologiques consécutifs à une utilisation récréative accrue et que la route elle-même et l'accroissement du nombre des usagers entraîneront une altération considérable des habitats de la faune.

On a toute latitude pour étudier soigneusement les différents moyens d'accès au sommet d'une montagne ou à un point de vue : téléphérique ou route. Lorsqu'un téléphérique passe à travers une forêt, le nombre d'arbres abattus peut rester relativement faible et, en conséquence, les dégâts causés peuvent être réduits au minimum. Il faudra toujours prévoir un parking sur l'aire de départ, mais seulement un sentier à l'arrivée. D'un autre côté, toute construction de route tend à transformer l'aspect physique du paysage sur une grande distance. La construction d'un parking au sommet n'est généralement pas facile. Tous ces facteurs devraient être soigneusement étudiés avant d'opter pour un moyen d'accès. Il est entendu que la circulation ne doit pas nécessairement être limitée aux routes, mais les monorails, dont la popularité est actuellement en hausse, sont de nature à conférer une atmosphère par trop urbaine au milieu naturel.

Des grandes routes nationales placées sous l'administration du gouvernement central ou des collectivités locales se rencontrent dans de nombreux parcs et rendent de grands services en favorisant la circulation des véhicules commerciaux. Cependant, nombre de véhicules, y compris des camions de fort tonnage, polluent le milieu naturel rien qu'en traversant les parcs; et il n'est pas si facile de limiter cette circulation, en invoquant l'intérêt du parc. Il est donc extrêmement souhaitable que les grandes routes contournent les parcs, bien que ces déviations puissent souvent se heurter à de grandes difficultés et faire perdre beaucoup de temps.

A la différence des grandes routes, les routes de parc ne devraient pas se borner à relier différents endroits, mais avoir un sens, être utiles et agréables sur tout leur parcours et s'intégrer harmonieusement dans l'environnement. Les distances, la vitesse et les aspects économiques sont des considérations secondaires. Le long d'une route de parc, il est indiqué d'aménager des belvédères, des sentiers balisés, des centres d'accueil, etc., afin de permettre aux visiteurs d'avoir le plus d'occasions possible d'entrer en contact avec la nature. En ce qui concerne les normes applicables aux routes de parc, les Etats-Unis les ont fixées en 1967 et elles pourraient fort bien servir de modèle de base pour d'autres pays. Les routes de parc n'ont pas besoin d'être comparables aux grandes routes quand à la largeur, aux virages, à la pente, au profil, etc., et la circulation à grande vitesse ainsi que celle des véhicules de tourisme de grandes dimensions devraient être réglementés.

Au Japon, les autocars restent l'un des principaux moyens de transport public, tandis que, dans les autres pays industrialisés, on peut dire que presque toutes les routes sont utilisées par des voitures privées. La plupart sont à cinq places, mais quelques-unes à une ou deux places. Les autocars transportent quarante à soixante personnes à la fois. La surface de

parking exigée pour une voiture privée n'est absolument pas rentable. De grands parkings sont indispensables autour des centres d'observation, des terrains de camping, des logements, restaurants, etc. En outre, les nouveaux modèles d'automobiles sont constamment plus grands et plus rapides et peuvent remorquer des caravanes de vastes dimensions. L'avalanche de voitures privées n'est pas souhaitable du point de vue du rendement et de la conservation de la nature. Les gaz d'échappement influent dans une mesure non négligeable sur la végétation et la faune sauvages. En conséquence, chaque fois que l'on réorganise le réseau des voies de communication d'un parc, il convient de construire des routes pour les transports en commun, de sorte que les voitures privées puissent être remplacées par des autobus ou des véhicules à remorque. Les parcs de Yosemite et de la Mariposa fournissent de bons exemples à cet égard.

Il est toujours de bonne politique d'isoler la partie centrale du parc du réseau routier, tandis que les zones périphériques de classe I et II sont reliées entre elles. Un exemple concret nous est fourni par le parc national Olympic aux Etats-Unis. Plusieurs routes radiales se déploient en éventail à travers le parc à partir de la route de ceinture, mais s'arrêtent en des points très éloignés de la zone centrale. Les visiteurs peuvent néanmoins admirer de belles vues des monts Olympic, la forêt humide, les forêts de pins Douglas et d'épicéas Sitka, la flore et la faune sauvages. Partant de l'extrémité des différentes routes, un merveilleux sentier s'offre à ceux qui désirent camper sac au dos. Cette formule convient parfaitement à un parc national. Dans d'autres parcs, le réseau routier a souvent été développé outre mesure et présente trop de facilités. Il n'est nullement nécessaire de mettre toutes les commodités de la vie urbaine à la disposition des visiteurs de parc qui désirent entrer en contact avec la nature.

2. Pistes et sentiers. Les randonnées, promenades, escalades, excursions scientifiques constituent la forme de loisirs la plus souhaitable dans un parc national et devraient certainement être encouragées davantage dans une future planification. Au Japon, la piste de nature de Tokai (qui s'étend sur une distance de 1376 kilomètres entre Tokyo et Osaka) en est actuellement au stade préparatoire et s'inspire des pistes de grande randonnée d'Amérique du Nord et de Grande-Bretagne. Il existe déjà un nombre considérable d'usagers et les randonnées et l'escalade connaissent une faveur croissante. Les pistes se répartissent en plusieurs catégories, à savoir :

les pistes de grande randonnée, reliant les zones naturelles et les sites historiques qui appartiennent au réseau des parcs nationaux et/ou aux forêts domaniales ;

les pistes de randonnées locales, permettant d'accéder facilement des villes et des faubourgs aux zones intégrées dans le réseau des parcs nationaux ;

les pistes de parc, destinées à la marche, à l'escalade et aux promenades ;

les sentiers de nature, relativement courts, établis au voisinage des terrains de camping ou des villages, et des autres zones aménagées dans les limites des parcs, qui facilitent l'observation et l'étude des caractères physiques et géologiques, des forêts, des plantes, de la faune sauvage et des autres aspects du parc.

Toutes ces pistes doivent être munies de panneaux indicateurs, de tableaux d'affichage, de notices explicatives, d'expositions en plein air, de centres d'accueil, etc.

3. Hébergement. Par le passé, alors que le nombre des usagers n'était pas aussi effrayant qu'aujourd'hui, des ensembles d'habitation, des villages et des «townships», avec toutes

leurs installations, étaient contruits systématiquement dans les limites des parcs. Dans les pays industrialisés, cependant, l'accroissement prononcé du nombre des visiteurs est arrivé à poser des problèmes de conservation des parcs, causés par la multiplication des hôtels et des loges. A mesure que les villages grandissent, les communautés de concessionnaires, d'employés et de leurs familles se développent et doivent vivre quelque part. Dans certains parcs, le nombre des maisons à usage d'habitation tend à s'accroître. Au Japon, cette constatation s'applique aussi, notamment aux parcs dans lesquels se trouvent des sources d'eau chaude qui étaient utilisées bien avant que les parcs aient été officiellement créés. L'extension de zones de développement de ce genre n'est généralement pas souhaitable et l'idée de construire les installations nécessaires hors des limites des parcs gagne rapidement du terrain. Toutefois, il est virtuellement impossible de transférer toutes les installations à l'extérieur des parcs de grande superficie; d'autre part, il n'est pas normal d'interdire aux visiteurs de loger à l'intérieur des parcs. Le magnifique spectacle du lever et du coucher du soleil et l'observation de la faune sauvage sont des expériences qui ne peuvent être vécues ailleurs: aussi n'est-il pas indiqué d'en priver complètement le public. La meilleure solution consiste à adapter les installations à un taux de capacité déterminé.

Aux Etats-Unis, de petits groupes de motels, bungalows, restaurants, etc., sont aménagés à proximité des parcs et servent de base de départ pour des visites. Gatlinburg, près du parc national de Great Smoky, Gardiner et Flag Ranch, près de Yellowstone, ainsi que Jackson au pied du Grand Teton sont des exemples de telles installations. Gatlinburg est une ville très étrange, remplie d'hôtels, motels, restaurants et boutiques de curiosités de formes et de couleurs étonnantes. Je m'y suis arrêté pour y passer la nuit et me suis rendu compte que ce n'était pas un endroit qui puisse convenir au séjour des visiteurs du parc national de Great Smoky.

De même, en aval de Yosemite Valley, on rencontre partout des groupes de motels et de bungalows; mais les environs sont si peu en harmonie avec le parc que les visiteurs n'y séjournent que lorsque les ressources hôtelières situées à l'intérieur du parc sont entièrement utilisées. En pareil cas, la première idée qui vient à l'esprit est d'intégrer d'abord la zone en question dans les limites du parc et de la placer ensuite sous l'administration du parc, afin de pouvoir s'assurer que les installations seront de bonne qualité et l'environnement digne d'un parc national. Lorsqu'une région est spécialement désignée pour recevoir de telles installations, de nombreuses concessions devraient être accordées et la réglementation des parcs assouplie. Si, pour une raison quelconque, la région en question ne peut être intégrée dans les limites du parc, il conviendrait d'édicter d'autres règlements destinés à obtenir le même effet.

On a tendance de nos jours à offrir des installations d'hébergement luxueuses mais, étant donné les grandes différences de revenu qui existent entre les visiteurs des parcs, l'idéal est de fournir de bonnes installations à bon marché. Le gouvernement japonais accorde actuellement une assistance financière accrue pour la création sur le plan national de villages de vacances et d'auberges. Ces établissements demandent un prix raisonnable allant de 5 à 7 dollars pour une chambre et deux repas et connaissent une grande vogue auprès des groupes familiaux. Les auberges de jeunesse sont également répandues dans tout le pays.

L'architecture des hôtels, motels et campements doit s'harmoniser avec le milieu, s'y intégrer et ne pas être trop visible. Le style devrait autant que possible tenir compte du caractère du pays ou de la localité. Des bungalows rustiques sont également préférables lorsqu'il s'agit de construire des bâtiments sur des terrains de camping.

4. Terrains de camping. Ces installations sont parmi les plus souhaitables parce que les campeurs qui les utilisent s'y trouvent en contact étroit avec la nature. Les gens y accourent en foule à la belle saison et l'on peut s'attendre à un taux d'utilisation assez élevé si la saison dans le parc est brève. Les campings primitifs consistent simplement en emplacements pourvus d'eau, de foyers, de toilettes, de fosses à ordures et d'abris, tandis que les terrains de camping à demi équipés sont pourvus de bungalows, d'emplacements pour les tentes, de toilettes, de cuisines, de tables pour pique-nique et de foyers. L'idéal est de séparer les emplacements par de grands intervalles (75 à 100 pieds au Canada) et de conserver autant d'espaces verts que possible pour éviter que les terrains de camping ne se transforment en campings taudis. Une superficie appropriée pour un terrain de camping est celle qui permet l'installation de 250 unités. Aux Etats-Unis et au Canada, il est devenu nécessaire d'aménager des terrains de camping spécialement conçus pour les grands véhicules de vacances tels que remorques et caravanes. Leur équipement comprend l'eau, l'électricité et l'évacuation des eaux usées. Ces terrains ont un caractère essentiellement urbain et sont dénués d'ambiance naturelle. En réalité, leur rôle revient à fournir l'infrastructure de bungalows et de villas transportables qui sont satisfaisants dans des parcs de loisirs ou des villages, ou des «townships», mais qui devraient toujours être situés soit sur des emplacements spécialement conçus, soit même en dehors des limites des parcs. Dans le cas du Japon, il faudra encore pas mal de temps avant que le besoin de ces terrains de camping se fasse sentir. Sur ces terrains de type urbain ainsi que sur les terrains entièrement ou partiellement équipés, les caravanes et les tentes devraient être séparées les unes des autres.

Sur le genre de terrains de camping bien équipés que nous venons de mentionner, des centres pour visiteurs, des emplacements pour feux de camp, des amphithéâtres, etc. seront installés et un programme d'interprétation mis en œuvre. Des terrains de jeux seront aménagés pour les enfants ainsi que des terrains de camping pour groupes, séparés des terrains principaux mais en aucun cas réservés exclusivement à des usagers particuliers.

Les bungalows et les tentes rassemblés autour des camps sont d'un usage plus général et plus souhaitables que les camps de caravaning. Les bungalows individuels, dotés chacun d'une douche, de toilettes et d'une cuisine, sont préférables aux établissements du type motel.

5. Installations de ski. Le ski est une forme souhaitable d'utilisation des parcs pendant l'hiver. Ce sport peut se pratiquer essentiellement de deux façons: soit sous forme de ski de fond sur les pentes naturelles et les prairies, soit sous forme de ski de descente sur des pistes aménagées. Le ski de fond est l'équivalent de la randonnée, de l'escalade ou des promenades dans la nature et est mieux adapté aux objectifs du parc. Le ski de descente détruit la nature par la préparation des pistes tandis que l'équipement accessoire exigé, tel que remonte-pentes, bungalows, restaurants et parkings, altère le milieu naturel et affecte la vie végétale et animale sauvage. C'est pourquoi les demandes d'équi-

pement pour la pratique du ski doivent être soigneusement étudiées du point de vue de la conservation de la nature et de l'utilisation du parc pendant l'hiver. Elles ne sont absolument pas recevables dans les zones de classe IV et V. Dans le cas du Japon, les bienfaits de la neige hivernale s'étendent à près de la moitié du territoire, mais presque toutes les zones skiables sont situées dans les limites des parcs nationaux ou de quasi-parcs nationaux. Il s'ensuit que le ski représente un important type de loisirs dans les parcs. Il en va de même dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper, au Canada. Les installations de ski doivent se développer de telle manière que leur emplacement, leur emprise et les équipements accessoires soient conçus de façon à ne pas altérer les valeurs représentées par les parcs. Le ski de compétition et le saut doivent être évités dans les parcs nationaux. Des services de secours doivent être prévus et constamment en alerte. Les remonte-pentes, les bungalows et les pistes peuvent être utilisés avec profit pour des activités hors saison.

6. Parcs marins. L'établissement de parcs marins a été approuvé à la première conférence mondiale sur les parcs nationaux, tenue à Seattle (Etats-Unis) en 1962, et recommandé aux pays membres. En conséquence, les pays possédant des ressources virtuelles dans ce domaine ont procédé à des études en matière de parcs marins. Au Japon, vingt-deux zones de parcs marins au total ont maintenant été désignées à l'intérieur des parcs nationaux en vue de protéger « l'habitat sous-marin ». Des bateaux à fond de verre sont fréquemment utilisés pour observer la vie sous-marine dans toute sa splendeur. Récemment, plusieurs observatoires sous-marins ont été construits pour permettre une vision tridimensionnelle du monde sous-marin. Dans le parc national des îles Vierges, aux Etats-Unis, on apprend aux visiteurs à utiliser des « schnorkels » et il existe des pistes sous-marines balisées bien entretenues. Tout cela constitue un nouveau type de parc, et l'on espère que les progrès techniques futurs permettront aux visiteurs d'admirer les magnifiques paysages sous-marins d'une manière encore plus sûre et plus commode.

7. Sports nautiques. On peut s'attendre que l'usage récréatif de l'eau des lacs, des mers, des fleuves, etc., continue à s'amplifier à l'avenir. Il s'agit en l'occurrence de promenades dans des grands bateaux, de sorties en bateaux à moteur, à voiles, de canotage, de ski nautique, de natation et de pêche. Au Canada, il faut maintenant tenir compte de la prévention du bruit produit par les bateaux à moteur dans les zones naturelles. En règle générale, il serait indiqué de limiter le ski nautique et l'usage des bateaux à moteur aux zones de classes I et II. La même interdiction devra s'appliquer aux « marinas ».

8. Moyens d'éducation. Nous nous trouvons aujourd'hui confrontés à deux tâches importantes: la conservation de la nature et la protection de l'environnement. Si nous voulons mener une vie agréable, et qu'il en soit de même pour notre postérité, il faut s'attaquer hardiment à ces tâches et les accomplir aujourd'hui même. Nos efforts devraient être consacrés en premier lieu à l'étude de la nature, de milieux exempts de pollution et des répercussions des activités humaines sur l'environnement. Voilà pourquoi les Etats attachent de l'importance aux parcs nationaux en tant que lieux d'éducation pour la conservation de la nature. L'éducation en matière de conservation de la nature requiert de nombreux moyens tels que centres pour visiteurs, musées, amphithéâtres, sentiers balisés et expositions en plein air, afin de contribuer à cette tâche essentielle qu'est la

formation de naturalistes et d'historiens de la nature. Des services d'interprétation comportant des conférences d'histoire naturelle et des causeries autour du feu de camp, des voyages d'observation des oiseaux ou de la flore et de la faune sauvages et des excursions organisées devraient être préparés sur la base d'études et de recherches soigneuses et exhaustives.

Aux Etats-Unis, le programme national de promotion de l'éducation pour l'environnement a été élaboré en 1968 par le Service des parcs nationaux en vue de contribuer aux progrès futurs des parcs nationaux dans ce domaine. Il complète l'enseignement scolaire et définit des zones nationales d'étude de l'environnement à l'intérieur des parcs nationaux. Mais de nombreux pays manquent encore de centres appropriés pour visiteurs, de sentiers balisés ainsi que de naturalistes. C'est pourquoi il est important de ne jamais oublier que la promotion de l'éducation en matière d'environnement appartient aux parcs nationaux.

Conclusions

1. La portée et les objectifs des parcs nationaux doivent faire l'objet d'un nouvel examen qui tienne pleinement compte de la conservation de la nature et d'une évaluation réaliste de l'utilisation des parcs.
 2. Des restrictions tant qualitatives que quantitatives de l'utilisation des parcs devraient être étudiées.
 3. Une étude internationale coordonnée des capacités d'utilisation des parcs nationaux et la formation de normes de contrôle de l'utilisation des parcs, fondées sur les résultats de cette étude doivent intervenir d'urgence.
 4. Une classification des parcs par types de terres devrait être entreprise et leur aménagement réglementé sur la base de cette classification.
 5. Les pays industrialisés doivent redoubler d'efforts pour éliminer la surcharge des parcs.
 6. Dans les parcs destinés à la conservation de ressources naturelles particulières, il est inutile d'offrir aux visiteurs des installations d'un luxe excessif ou de leur rendre les choses trop faciles.
 7. Des mesures préventives contre le développement excessif des parcs nationaux devraient être prises.
 8. Le transfert des moyens d'hébergement et des terrains de camping de type urbain hors des zones de parcs ou l'établissement de nouvelles installations de ce genre dans des zones spécialement désignées ou hors des limites des parcs doit être encouragé et accéléré.
 9. Les routes à grande circulation traversant les zones de parcs devraient être fermées.
 10. Les routes existantes à l'intérieur des parcs devraient faire l'objet d'un nouvel examen.
 11. Des restrictions devraient être imposées à l'entrée des voitures particulières dans les parcs et des moyens de transport public devraient être fournis à la place.
 12. Les moyens d'éducation dans les parcs devraient être améliorés et développés.
- Cet exposé a traité essentiellement des parcs qui manifestent une tendance à la surcharge.

En réalité, nombre d'entre eux ne peuvent être qualifiés autrement qu'en état de «pollution touristique» et la solution des problèmes d'environnement qui se posent doit être trouvée de toute urgence. Il faut exprimer fermement l'espoir que les parcs nationaux dont l'aménagement n'est pas encore avancé ne suivront jamais les traces des premiers.

Bibliographie

- National Park Service, 1968. *Administrative Policies for Natural Areas of the National Park System*. U.S. Department of the Interior, Washington, D.C.
- National Park Service, 1968. *Administrative Policies for Recreation Areas of the National Park System*. U.S. Department of the Interior, Washington, D.C.
- National Park Service, 1968. *Administrative Policies for Historical Areas of the National Park System*. U.S. Department of the Interior, Washington, D.C.
- National and Historic Parks Branch, *National Parks Policy*, Department of Indian Affairs and Northern Development, Canada.
- Outdoor Recreation Resources Review Commission, 1962. *Outdoor Recreation for America*, U.S. Government Printing Office, Washington, D.C.
- Cahn, Robert, 1968. *Will Success spoil the National Parks?* The Christian Science Publishing Society, Boston, Mass.
- Darling, F. Fraser and Noel D. Eichhorn, 1969, *Man and Nature in the National Parks*. The Conservation Foundation, Washington, D.C.
- Swem, Theodor R., 1970. Planning of National Parks in the United States. In *Canadian Parks in Perspective* pp. 249-63. Harvest House Limited, Montréal, Canada.
- Clawson, Marion, 1970. The Development of Recreation in the United States and Canada and its Implications for the National Parks. In *Canadian Parks in Perspective*. pp. 63-96. Harvest House Limited, Montréal, Canada.
- Nelson, J. G., 1970, Man and Landscape Change in Banff National Park; a National Park Problem in Perspective. In *Canadian Parks in Perspective*. pp. 63.-96. Harvest House Limited, Montréal, Canada.
- The Prime Minister's Office, 1971. *Report of One-day Outdoor Recreation in Japan*.
- Japan Tourist Association, 1971. *Outdoor Recreation of Big Cities*.
- A 1971 statistical study, *Trend of Tourism in Japan*.
-

LES TRANSPORTS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DES PARCS, FACTEUR PRINCIPAL D'UTILISATION ET DE PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ¹

par ROBERT F. SCHLOETH
Directeur du Parc national suisse,
7530 Zerne, Suisse

Le transport des personnes dans les sites protégés devient aujourd'hui un problème d'une importance primordiale. Alors que nous disposons actuellement de possibilités techniques presque infinies pour ouvrir au public les régions les plus variées, le choix des moyens de transport se heurte bien souvent à de notables difficultés quant à la protection de l'environnement en général et à la conservation des beautés naturelles ou d'importants systèmes écologiques de sites protégés en particulier. Dans la plupart des parcs nationaux existant à ce jour, ces difficultés concernent avant tout le nombre de personnes à véhiculer, c'est-à-dire l'envergure et la capacité d'installations de transport en service ou projetées. Que les véhicules circulent dans l'air, sur terre, sur l'eau ou sur la neige, une planification réaliste se trouvera presque toujours limitée par des considérations en rapport direct ou indirect avec le sort des régions à protéger.

Il est bien entendu hors de question d'élaborer ici un schéma général et détaillé de tous les problèmes de transport dans les différents types de systèmes de parcs. L'évolution qui se dessine actuellement dans le secteur des parcs nationaux nous force toutefois à admettre que chacune de ces régions sera confrontée tôt ou tard avec les problèmes que posent les moyens de transport. Les services d'accès et le tourisme sur le territoire des sites protégés ont tous deux un point commun, celui de la masse. La raison en est la situation complexe que crée un usage en augmentation constante. Ce dernier facteur est dû pour une bonne part à la croissance démographique et à l'envahissement trop connu de la circulation de véhicules privés.

Or, chaque parc national et chaque réserve disposent d'une capacité de charge humaine bien définie à laquelle il convient – plus que jamais auparavant – d'accorder une attention vigilante et dont les données ne sont malheureusement pas établies dans tous les cas. Il en résulte que l'ensemble de la circulation doit s'adapter à la capacité propre d'une région, sous peine d'une détérioration, voire d'une destruction de biens naturels irremplaçables aux lieux où le choix d'un moyen de transport conditionne l'intensité des visites. L'étude approfondie de la capacité de charge humaine des parcs constitue de ce fait une mesure préventive essentielle.

Nous distinguons les principaux moyens de transport suivants: 1. privés – à pied, à cheval, en voiture, motocyclette, avion, bateau à moteur, ski, snow-mobile, etc., et 2. publics ou

¹ Original en allemand.

sous concession – autocar, Landrover, voiture panoramique, tramway, minitrain, funiculaire, téléphérique, avion, hélicoptère, bateau, radeau, luge, chenillette, mulets, chemin de fer, etc.

Leur choix dépend de la situation géographique, du climat, des dimensions du parc, de l'éloignement de centres d'habitation ou de villégiature, de l'ampleur touristique, de la capacité de charge du parc, de son écologie, de sa catégorie et de sa structure administrative, etc.

Les intérêts économiques aussi bien publics que privés jouent en outre un rôle prépondérant lors de ce choix.

Transports à l'extérieur d'un parc

Les facteurs mentionnés dans l'introduction conditionnent pour une large part le genre et l'envergure des moyens d'accès. Expérience faite, les autorités du parc ne sauraient guère exercer d'influence sur les services publics de transport qui existent déjà, comme par exemple les chemins de fer et les lignes aériennes. En revanche, les projets de nouvelles installations devraient tenir compte de la pression de visites maximum que peut supporter la région en cause. Il importe d'éviter en tout cas que des investissements pour de seules raisons économiques n'obligent les instances du parc à en modifier les buts originaux et à s'adapter aux circonstances imposées au détriment du site protégé.

L'accès aux parcs fort éloignés de centres touristiques n'est souvent possible qu'en avion, comme par exemple en Afrique ou en Amérique latine. L'ampleur de la circulation aérienne devrait toutefois se tenir dans les limites établies par les instances administratives des parcs. Il existe par ailleurs en Suède, pour citer un autre exemple, de grands parcs nationaux dont l'accès n'est encore aujourd'hui possible qu'au prix de plusieurs jours de marche et pour lesquels le trajet en avion est exceptionnel. L'isolement souhaité de ces territoires dépend donc de leur accessibilité; leur visite n'est pas déterminée par les facilités et le confort des moyens de communication modernes, mais bien par le besoin de communion avec une nature intacte. Le cratère du Ngorongoro représente un exemple sur le plan de l'écologie et du tourisme, car il ne peut être atteint qu'au moyen de Landrovers sous concession du parc. La qualité des visites est ici fonction de l'ampleur des moyens de transport disponibles. En ce qui concerne la présence de véhicules privés et surtout des automobiles, de nombreux parcs sont en mesure de contrôler le nombre des visiteurs et de diriger leur flot grâce à l'aménagement judicieux de zones de stationnement aux abords du parc. Lorsque des routes nationales ou même internationales longent le territoire protégé et que la circulation ne saurait donc subir de réglementation, la restriction souhaitée des visites n'est réalisable qu'au moyen d'emplacements de stationnement convenablement situés et dont la surface est déterminée d'avance. A l'avenir, il deviendra nécessaire d'arrêter le trafic des véhicules privés dans bien des cas dès la limite d'un parc et d'offrir un service de transport propre ou concessionné qui permette d'assurer la conduite et l'instruction des visiteurs.

Les services responsables des transports ou des routes ne peuvent plus, à l'heure actuelle, résoudre seuls tous les problèmes que posent les voies d'accès aux parcs. C'est pourquoi une étroite collaboration avec les instances compétentes des parcs et les représentants des

organismes de protection de la nature est éminemment nécessaire, afin de limiter ou de diriger l'affluence au bon endroit. Le choix des moyens de transport sur les voies d'accès devrait s'effectuer en fonction d'une protection à long terme ou d'un allègement de la surcharge touristique. Quelques rares parcs pourront s'offrir le luxe d'aménager leurs dispositifs d'accès avec générosité. Il s'agit avant tout de ceux dont les pôles d'attraction et les spectacles naturels peuvent supporter sans dommages la présence de nombreux visiteurs, comme par exemple de célèbres chutes d'eau ou autres phénomènes de ce genre, mais sous condition expresse de prévoir quand même à l'intérieur du parc un transport qui soit adapté aux circonstances.

Problèmes de transport à l'intérieur d'un parc national

«Vous êtes les bienvenus, mais non vos voitures». Telle est la devise de nombreux parcs modernes qui avaient réalisé, il y a peu d'années encore, de grands travaux routiers et une campagne de publicité de grande envergure pour attirer les visiteurs, sans avoir envisagé l'explosion touristique actuelle. La voiture privée est devenue un moyen de communication particulièrement délicat et difficile à maîtriser, non seulement dans nos villes, mais aussi dans les parcs nationaux les plus connus de nombreux pays. Une solution à long terme ne saurait être trouvée dans l'aménagement toujours plus étendu de routes, de points de vue et de parcs de stationnement. Il importe plutôt que les deux parties intéressées, soit l'administration du parc national et les visiteurs eux-mêmes, cherchent à s'adapter efficacement à cette situation critique. Afin de contribuer au maintien des caractéristiques et du charme d'un parc national, ses utilisateurs devront admettre à l'avenir d'importantes restrictions qui toucheront avant tout le nombre des visiteurs, la manière de pénétrer dans le parc et le trafic. Ce sont en particulier les sites protégés qui ne sont pas encore envahis par les voitures qui devront réviser leurs plans touristiques à la lumière des expériences faites ailleurs et établir dès maintenant les dispositions que nécessite le maintien d'un équilibre judicieux entre la protection et la jouissance de la nature.

Dans bien des cas, il deviendra indispensable d'arrêter tout trafic automobile privé aux limites du parc ou en quelques lieux de stationnement centraux et de le remplacer par un autre moyen de transport obligatoire. Deux solutions sont principalement envisagées aujourd'hui: 1. la marche à pied dont il est inutile de rappeler ici l'influence bénéfique sur la santé, 2. les systèmes modernes de monorails (sur de longues distances) et de minitrains (pour de courts trajets). Au lieu de s'énervé dans une file, pare-choc contre pare-choc, de nombreux visiteurs éprouveront un nouveau genre de communication avec la nature en rejoignant les sites notoire d'un parc tout simplement à pied. Dans certains cas, les touristes devront même accepter de patienter quelques heures ou de remettre d'un ou deux jours la visite projetée si la demande en période de pointe oblige l'administration du parc à effectuer un contingentement rigoureux. C'est ainsi que les restrictions du trafic routier seront assorties de mesures purement administratives et techniques en vue de stabiliser l'équilibre des visites, telles que la planification, le préavis, l'enregistrement, le système de billets, la publication d'un règlement et du temps d'attente, l'adaptation au contingentement, la formation appropriée du personnel. Il serait avantageux de prévoir et de publier à temps un tel dispositif (ainsi qu'il est déjà réalisé par exemple au parc national de Mesa

Verde aux Etats-Unis) pour que le public s'y habitue rapidement et comprenne l'utilité qu'il représente pour le maintien et l'intégrité d'un parc.

Les monorails constituent aujourd'hui une technique de transport moderne permettant d'atteindre facilement les points d'attraction préférés d'un parc, mais à condition de pouvoir les intégrer au paysage sans en affecter trop fortement le charme particulier. Une ouverture de ce genre recèle toutefois un danger latent d'élargissement de l'emprise technique et doit être traitée avec prudence et retenue. La méthode du monorail est en principe préférable à la route lorsqu'il s'agit de parcourir de longues distances au travers d'un territoire d'une grande valeur écologique ou dans une région devant être préservée d'une présence humaine trop dense. L'influence indésirable d'un public trop nombreux est alors réduite au strict minimum sans que le visiteur ne soit pour autant totalement privé de voir les sites protégés. L'inconvénient de toute mécanisation est compensé dans ce cas par la protection dont bénéficient les caractéristiques naturelles du lieu.

Quant aux routes existantes soumises au danger d'encombrement, il serait utile d'en réserver l'accès aux voitures panoramiques exploitées sous concession ou aux minitrains et autocars à propulsion électrique mis en service à partir des limites du parc ou de grands parcs de stationnement centraux. Ce dispositif peut faire l'objet d'un contingentement et le visiteur jouit de la possibilité d'observer une vie naturelle dégagée d'un trafic automobile incontrôlable. L'utilisation de ces moyens de transport devrait être rendue obligatoire le cas échéant. Il serait même recommandable de prévoir d'emblée un système de transport de ce genre dans tous les cas où des mesures préventives sont envisagées, serait-ce en l'absence d'une menace immédiate de circulation automobile intense. Certains pays qui retirent de leurs parcs nationaux des ressources importantes devront envisager eux aussi le remplacement du véhicule privé par des moyens de communication dûment contrôlés s'ils désirent éviter que le visiteur ne se détourne finalement de ces attractions à la suite des effets négatifs d'encombrements, d'une surcharge et d'une détérioration.

L'incorporation de funiculaires ou de chemins de fer de montagne dans le système de transports des parcs nationaux a déjà suscité à maintes reprises de vives discussions. A notre avis, ces moyens servent avant tout à franchir confortablement une différence de niveau et bien moins à l'allègement de la circulation. Céder à la mécanisation sous la pression des circonstances ou du développement d'un parc peut s'avérer nécessaire, mais alors uniquement avec une contre-partie, en l'occurrence la réduction du degré d'utilisation. C'est justement en ce qui concerne l'ouverture au public des hauts sommets ou de gorges par des moyens techniques qu'un parc national devrait se distancer nettement d'autres régions touristiques ou de villégiature. Il existe tant de possibilités en dehors des limites d'un parc qu'une telle distinction résiste sans peine aux arguments économiques. Ces réflexions s'appliquent d'ailleurs aussi aux aires d'atterrissage pour hélicoptères, à l'emploi privé de chenillettes et à la construction de remonte-pentes dans les parcs nationaux. La grande majorité du public, et le contribuable, seront d'autant plus sensibles à ce raisonnement que tous les responsables de nos parcs nationaux exprimeront avec force leur intention de mieux protéger qu'auparavant les sites naturels et d'empêcher qu'ils ne deviennent des parcs d'attractions. Les lieux de loisirs ont d'ailleurs également droit de cité et jouent un rôle utile de facteurs d'équilibre et de détente. Il incombera à la nomenclature internationale de tracer les limites et de mettre en évidence les différences essentielles.

Conclusions

Il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, cent ans après la fondation du premier parc national, la période des expériences est définitivement révolue. Certes, de nombreux parcs relativement anciens ont connu des surprises au cours des dix dernières années, mais elles devraient maintenant pouvoir être évitées grâce à l'expérience acquise et aux moyens d'établir un pronostic plus exact des différentes tendances du trafic et du tourisme.

Nous nous trouvons à un carrefour important. L'ère des visites presque sans restrictions d'un parc national est pour ainsi dire terminée. Il s'agit d'analyser avec soin les différents processus provoqués par la jouissance d'un parc et d'évaluer les effets de la mécanique et de l'homme pour juger des avantages et des inconvénients. Dans le cas du transport des visiteurs, la préférence devra toujours être donnée à la solution la moins nocive pour le parc.

À l'avenir, le plus grand danger que devront affronter les parcs nationaux est l'affluence humaine. Les responsables disposent d'un instrument important et efficace constitué par le choix pour l'accès au parc et la circulation intérieure des moyens de transport qui soient les plus appropriés en vue de la protection des sites. Lorsque le sort d'un parc national est en jeu, il convient d'accepter une mécanisation partielle dans le cadre d'une organisation propre ou sous concession plutôt qu'un développement incontrôlable du trafic privé. Les parcs nationaux représentent de plus en plus un symbole pour notre temps. L'une de leurs tâches importantes, celle de procurer à l'homme une harmonie plus grande avec son environnement naturel, ne saurait toutefois être remplie qu'à la condition de garantir la qualité des visites. C'est pourquoi il importe de mettre à la disposition de l'individu avide de délasser une gamme aussi vaste et complète que possible de possibilités s'échelonnant du parc national jusqu'au lieu de simple détente.

La fonction de protection de la nature sera toujours distinctement séparée de celle de détente.

Aussi convient-il de préserver le mieux possible la liberté d'utiliser un véhicule de son choix, même privé, dans d'autres régions prévues à cet égard afin de fournir une compensation et une attraction : routes panoramiques, chemins automobiles à sens unique, routes forestières, voies de circulation à vitesse limitée, autoroutes dans un site grandiose. Une publicité habile et adéquate permet de diriger le trafic automobile vers ces lieux qui lui conviennent et de mieux le tenir à l'écart des parcs nationaux.

Un exemple des problèmes suscités par une utilisation croissante – Le Parc national suisse

Description, possibilités d'accès, et augmentation de la fréquentation. Le Parc national suisse a été fondé en 1914 et englobe aujourd'hui un territoire d'environ 17 000 hectares (168,7 km²) situé en Engadine et jouissant d'un bail de longue durée avec quatre des communes limitrophes. La seule propriété privée est celle de l'unique hôtel du parc (Il Fuorn, 10 ha.). Le but poursuivi par les fondateurs garde encore aujourd'hui toute sa signification : «Le Parc national suisse est un sanctuaire alpin protégé de toute ingérence et influence de l'homme ne servant pas ses desseins et où l'ensemble de la flore et de la faune peut se développer librement.» Le règlement du parc prévoit, entre autres mesures

de protection, que la région ne peut être parcourue que sur un réseau de chemins officiels de promenade exactement délimité. Toutes les autres parties sont entièrement protégées. Actuellement, la longueur du réseau de promenade s'élève à 80 kilomètres. Il y a dix points d'entrée dans le parc dont deux seulement sont praticables en voiture. Ceux-ci sont situés le long de la route internationale du col du Fuorn qui relie la Suisse et le Tirol italien et traverse le parc en son milieu sur 12 kilomètres. Tous les autres accès ne sont abordés qu'à pied.

Durant les années 1920 surtout, et même encore vers 1930, les vallées perdues du Parc national suisse ne reçurent guère de visiteurs, à l'instar d'autres régions isolées de ce temps-là. Jusqu'en 1929 d'ailleurs, le canton des Grisons, sur le territoire duquel se trouve notre parc, avait interdit toute circulation automobile! Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'un intérêt plus vif fut constaté. Mais personne n'aurait osé imaginer à cette époque quel essor foudroyant le tourisme prendrait de nos jours et quel engouement le public manifesterait à l'égard des réserves naturelles en général et du parc en particulier.

Les fondateurs du Parc national suisse ne désiraient en aucune façon interdire la région aux amis de la nature, bien au contraire. Dès le début, il était convenu que le parc devait être considéré comme l'un des centres où le concept de la protection de la nature trouve une réalisation concrète, où l'on pourrait admirer la qualité d'une nature sauvage et observer les effets d'une protection adéquate.

Le nombre de visiteurs du parc s'est élevé en 1971 à environ 270 000 (environ 190 000 en 1969). La forte augmentation enregistrée ces dernières années est due pour la plus grande part à la concentration du trafic automobile sur la route du Fuorn. Cette dernière est équipée d'un nombre restreint de places de stationnement réparties aux endroits où commencent les sentiers officiels. Partout ailleurs, le stationnement est interdit et des bornes empêchent les voitures de pénétrer dans la forêt ou les prairies (les signaux d'interdiction ne servent pas à grand-chose!) Afin que le visiteur attentif puisse s'orienter de son propre chef, les places de stationnement sont munies de grands panneaux explicatifs qui indiquent également comment se comporter et les règles qu'il convient de respecter. Les renseignements donnés par l'image ont fait leurs preuves, car nous savons par expérience que personne ne lit plus de textes trop longs. L'orientation sur place est complétée par un office d'information (Maison du Parc national, Zernez) qui dispose d'une exposition et d'un spectacle audio-visuel.

Depuis que l'organisation et l'orientation sont soumises à des dispositions rationnelles, les cas d'infractions au règlement du parc (amendes) ont diminué, et ce malgré l'accroissement considérable des visites. En revanche, le personnel est bien plus fortement sollicité. L'une des raisons pour lesquelles le Parc national suisse représente une sorte d'attraction publique est qu'il héberge en été une faune riche et variée que l'on peut facilement observer en de nombreux points. Bouquetins, cerfs, chamois et marmottes apparaissent en nombre par endroits et exercent de ce fait un attrait particulier. Observer des animaux, les photographier ou les filmer sont des activités récréatives que prise fort notre civilisation des loisirs actuelle.

Remarques sur la circulation. Quelles sont les expériences que fournit l'exemple du Parc national suisse, une réserve alpine relativement petite située en plein dans une zone de

haute densité touristique (St. Moritz n'est qu'à 40 kilomètres)? Le trafic automobile en augmentation provoque sur le court trajet de 12 kilomètres de route une concentration de voitures particulières et d'autocars exceptionnelle pour nos conditions et qui se traduit déjà par une pénurie de zones de stationnement. L'administration du parc ne disposant d'aucune autorité officielle qui lui permettrait de contrôler le trafic routier, d'aménager des postes aux entrées du parc ou d'arrêter les véhicules d'une façon ou d'une autre, elle doit se résigner à tolérer sur son territoire le trafic dans toute son ampleur. Il est certes réjouissant de constater que 80% environ des visiteurs sont volontiers disposés à marcher quelques heures. Mais les sentiers de promenade les plus fréquentés partent de la route qui constitue la voie d'accès préférée, puisque 80 à 90% des touristes l'empruntent en véhicules privés, ce qui provoque l'encombrement des places de stationnement disponibles à l'intérieur du parc. On pourrait comparer la situation à celle de certains parcs américains où les visiteurs contemplent les sites à partir de quelques points d'observation. Mais chez nous, la visite moyenne dure beaucoup plus longtemps, car le public se promène un certain temps à pied dans le parc, de sorte que les emplacements réservés restent occupés en conséquence.

D'une part, les moyens financiers de notre parc – qui ne prélève pas de droits d'entrée – ne permettent pas d'élargir abondamment les parcs de stationnement. D'autre part, la densité accrue des visiteurs après avoir doublé la surface à disposition des voitures aurait une influence défavorable sur la partie centrale du parc. Il semble donc plus raisonnable à l'avenir de ne pas adapter les places de stationnement à la demande, ni de les agrandir au détriment du site jusqu'à la formation d'une véritable zone continue, mais de transférer les possibilités de stationnement en d'autres lieux situés à l'extérieur du parc. Les centres les plus fréquentés s'en trouveraient ainsi soulagés et les sentiers de promenade bénéficieraient d'une répartition plus régulière des visiteurs.

Il est encore trop tôt aujourd'hui pour affirmer que nos ressources financières permettront de décharger efficacement certains endroits et de diriger le flot des visiteurs. Nous nous sentons responsables vis-à-vis de la communauté et désirons lui procurer une expérience enrichissante de la nature sauvage, non seulement à l'heure actuelle, mais aussi en vue de conserver aux générations suivantes des sites maintenus en leur état naturel conformément aux buts que poursuivaient les fondateurs. En considérant toutefois lucidement et avec réalisme les chances qu'offre le développement futur, nous devons malheureusement admettre qu'une réserve naturelle portant le qualificatif engageant de parc national risque fort de se trouver entraînée dans une évolution dangereuse. La force d'attraction d'une position de prestige, la demande accrue que traduisent les chiffres, ainsi que les intérêts économiques déjà bien implantés dans le voisinage n'autoriseront guère la réalisation de l'allègement souhaité. A titre d'exemple, de nombreux sommets et lieux de promenade situés à proximité immédiate du parc national ne reçoivent que très peu de touristes en été.

L'Engadine est une haute vallée d'environ 100 kilomètres de long aux paysages grandioses, mais elle comprend aussi de nombreuses stations d'hiver réputées, des chemins de fer de montagne, des téléphériques et des téléskis, en contraste frappant avec les solitudes d'une réserve naturelle. Sa mécanisation à outrance et ses installations techniques à but touristique atteignent un niveau rarement atteint ailleurs. Tout est entrepris pour que le visiteur

puisse consommer la nature à volonté. En ce qui concerne le paysage lui-même, l'Engadine est certainement l'une des plus belles régions des Alpes et pourrait être considérée dans son ensemble comme un parc national. En fait, il s'agirait plutôt d'une zone avancée de notre Parc national suisse qui s'y trouve englobé, telle une île à préserver de la technicité du tourisme et des transports. Mais cette île est coupée d'une route automobile.

Perspectives. Notre expérience démontre qu'il existe aujourd'hui des parcs nationaux dont la capacité de charge humaine sera bientôt dépassée et qui ont peu de chances de résoudre de façon satisfaisante leurs problèmes de transports par une limitation des visites. C'est pourquoi tous les parcs disposant de possibilités financières et contractuelles devraient entreprendre tout ce qui est en leur pouvoir afin d'adapter leurs conditions techniques et touristiques de transports à une situation future délicate au moyen de mesures appropriées. Une priorité absolue devrait en tout cas être accordée aux dispositions permettant de protéger nos parcs du bruit et de la pollution de l'air et des eaux, de conserver l'équilibre biologique fragile et de promouvoir l'expérience d'une communion avec une nature intacte. L'avenir nous dira si les résultats de ces mesures justifient certaines restrictions et les quelques inconvénients que les visiteurs devront supporter. Insistons aussi sur un point: il ne faut plus construire de routes dans un parc national! L'explosion de consommation actuelle se manifesterait tôt ou tard sous une forme quelconque, même dans les lieux qui en étaient préservés jusqu'ici. Les parcs nationaux les plus vastes qui soient n'échapperont pas à cette évolution et leurs responsables feraient bien d'y penser sérieusement. En effet, la confrontation avec les phénomènes de transport des visiteurs sera décisive, non seulement en ce qui concerne l'organisation rationnelle des emplacements et des moyens, mais aussi pour l'avenir même des parcs nationaux.

DISCUSSION

Robert Cahn (président): A l'arrière-plan de nos discussions, il ne faut jamais oublier que la conception initiale des parcs nationaux n'était absolument pas «élitiste». Ici au moins, dans cette région où tout a commencé, il suffit d'observer la diversité des personnes qui utilisent les parcs pour constater que ce principe a été respecté.

D^r Marion Clawson (auteur du Rapport 10): Pour laisser plus de temps pour la discussion, je me propose, en présentant mon rapport, de souligner ce qui y est dit sur les cinq étapes de l'histoire normale des parcs nationaux et sur la manière dont ces étapes sont liées à l'impact de l'homme sur les parcs.

Tetsumaro Senge (auteur du Rapport 11): Pour suivre l'exemple de Marion Clawson et avant de donner un bref résumé de mon rapport, je voudrais simplement dire que s'il est vrai que je connais assez bien les parcs nationaux d'Amérique du Nord et si je les ai utilisés pour certains exemples, mon rapport porte surtout sur la situation au Japon, qui est une situation extrême du point de vue de la pression des visiteurs. Mais je crois que la tendance générale à long terme va dans le même sens et j'espère que notre expérience aidera d'autres pays à éviter les difficultés que nous connaissons.

D^r Robert Schloeth (auteur du Rapport 12): Mon rapport souligne le rôle clé des transports dans la gestion des parcs. Je me réfère particulièrement à la situation qui s'est pro-

duite surtout ces dernières années dans le Parc national suisse: elle constitue peut-être un cas spécial puisque le parc est coupé en deux par une grande route. Il est donc pratiquement impossible d'exercer un contrôle efficace, surtout pour un parc de cette dimension. Cependant, dans la plupart des parcs, une planification judicieuse devrait permettre de contrôler et de diriger le flot des voitures particulières qui représentent le gros de la circulation.

John J. McCarthy (membre du Panel): A l'avenir, la planification des parcs nationaux devra tenir compte tant du nombre de personnes que de leurs désirs réels; le taux de visite des parcs sera vraisemblablement en corrélation directe avec la proximité et l'éten due de l'urbanisation. Il ne faut pas oublier non plus que les services interprétatifs peuvent être eux-mêmes considérés comme des prestations de loisirs; de plus, il faudra non seulement veiller à ce que les parcs soient accessibles aux couches les plus déshéritées, mais aussi penser aux personnes âgées et aux handicapés physiques.

John S. McLaughlin (membre du Panel): Tous les rapports sont unanimes sur un point: sans gestion des ressources et sans contrôle de l'utilisation par les visiteurs, les parcs nationaux sont voués à la dégradation. Le classement décrit dans le Rapport 11 est particulièrement utile et intéressant pour ce contrôle. Les estimations de la capacité maximale doivent être fondées sur des normes précises d'utilisation et de conservation. L'établissement de ces critères doit se faire en combinant la recherche et les expériences en matière de gestion. Il est évident que les planificateurs et les administrateurs de parcs doivent pouvoir davantage consulter des sociologues.

John Kimanzi Mutinda (membre du Panel): Même le plus grand des parcs, par exemple le Tsavo au Kenya avec ses quelque 20 720 kilomètres carrés, n'est pas autonome sur le plan écologique. La sympathie des gens qui habitent près des frontières du parc est donc indispensable. A certaines saisons, les animaux franchissent les frontières et, dans notre cas, les habitants de la région, les Masaï par exemple, font de même; pourtant, dernièrement, ils ont commencé à se sédentariser et sont donc moins tolérants à l'égard des animaux. Il faut chercher la réponse aux questions suivantes: faut-il établir des zones tampon entre les parcs et les habitants de la région? Doit-on permettre aux habitants de barrer les routes de migration des animaux avec des clôtures et de tirer sur les bêtes qui endommagent leurs cultures? Faut-il demander aux autorités des parcs de verser une compensation pour permettre, par exemple, aux animaux de se déplacer vers des habitats favorables en dehors des parcs? Si l'on ne peut trouver des réponses satisfaisantes à ces questions, on ne pourra éviter des effets funestes sur les parcs – y compris une surpopulation suivie d'une mortalité massive des animaux. Au Kenya, nous sommes en train d'élaborer un programme qui permettra aux agriculteurs des environs de profiter directement des redevances versées par les visiteurs, mais ce programme est encore à un stade expérimental.

Robert G. Stanton (membre du Panel): On ne tient pas assez compte des profondes différences qui existent entre les personnes, leurs désirs et leurs attitudes, ce qui complique le travail de ceux qui sont chargés de prévoir des installations de loisirs à l'intérieur ou à l'extérieur des parcs.

M^{me} Elsa Salas de White (membre du Panel): Au Venezuela, nous sommes en train d'essayer un nouveau système, financé pour près de 60% par des fonds privés, pour résoudre les problèmes des parcs et des hommes et surtout pour aider les couches les plus

pauvres et la masse des jeunes (60% de la population a moins de 15 ans): au cours des deux années 1972-1973, nous voulons créer un très grand nombre – un millier – de «parcs de poche» dans les zones à forte densité de population. Il ne faut pas croire pour autant que nous ayons abandonné d'autres efforts pour amener les masses à visiter les parcs nationaux (nous prévoyons, par exemple, l'accueil de 30 000 écoliers) mais les gens viendront vraiment pour profiter de ce que seuls les parcs peuvent leur apporter et non dans un simple but de loisirs.

Conrad L. Wirth (Etats-Unis): Tous les parcs sont établis par les hommes et pour eux. Les ours grizzlys ne créent pas leurs propres parcs. Mais avouons qu'au cours des cent dernières années, nous avons été imprudents; nous venons seulement de comprendre clairement que l'homme fait partie de la nature, de prendre conscience de phénomènes tels que la pollution, et de lutter contre eux.

José Rafael García (Venezuela): La pression que les foules exercent sur les parcs au Japon, telle que la décrit le Rapport 11, est encore inconcevable en Amérique latine où nous sommes encore au stade II défini par Marion Clawson. Les parcs et les réserves du Venezuela ont des buts multiples: souvent il s'agit davantage de lutter contre l'érosion du sol que de fournir des lieux de loisirs.

K. O'Donovan (Canada): Les problèmes dont nous discutons nous ramènent à la question métaphysique de la finalité de l'homme qui doit être, à mon avis, l'établissement de la paix et de l'harmonie universelles. Il faut donc nous montrer tolérants et compréhensifs à l'égard de ceux qui ne partagent pas nos opinions. Ainsi, si nous souhaitons la création ou le maintien d'un parc national dans un pays où les gens réclament des terres pour produire davantage de nourriture, la solution juste consiste à leur fournir une aide technique pour produire sur d'autres terres, peut-être moins fertiles. C'est plus important que de consacrer de grosses sommes à la création de parcs, car il faut en réalité que les gens eux-mêmes participent à ce développement. L'argent doit être consacré non pas à de très vastes projets, mais à une multitude de petits projets auxquels les gens peuvent apporter une aide volontaire, au voisinage de l'endroit où ils vivent; c'est peut-être plus difficile sur le plan du contrôle, mais c'est infiniment plus utile pour permettre aux gens de se pénétrer des valeurs spirituelles de la nature.

Lynn H. Thompson (Etats-Unis): Le parc national de Yosemite, longtemps connu pour ses embouteillages, illustre bien le problème des transports et la solution envisagée dans le Rapport 12. La mise en place de transports gratuits en autobus et en trains de petites voitures remorquées par un tracteur, accompagnée par la fermeture d'un tiers de la vallée aux transports privés et de règles compliquées pour les automobilistes circulant dans les autres parties, a très bien réussi. Il n'y a pas eu de mauvais effets sur les relations publiques, à l'exception des protestations des automobilistes! De plus, on a encouragé les gens à pratiquer la marche à pied.

Theodore S. Burrell (rapporteur): On trouve une situation et une solution analogues dans le parc national du Peak District, au Royaume-Uni, qui est entouré, dans un rayon de 75 kilomètres, par des villes totalisant 17 millions d'habitants. Les gens ont redécouvert leurs pieds; les bicyclettes ont soudain réapparu; l'air est plus pur, la vue plus belle et il

y a moins de dommages à l'environnement. Une fois les problèmes initiaux résolus, le système a même recueilli le soutien des principales associations d'automobilistes.

Albert L. D. Mongi (Tanzanie): Aujourd'hui, on trouve sans doute de grandes différences dans l'attitude des gens – quant à nous, nous nous intéressons aux écosystèmes du Serengeti: les gens qui vivent dans le voisinage ne voient dans les gazelles qu'un gibier succulent. Mais il ne faut pas oublier que les parcs sont destinés aux hommes de demain qui seront peut-être moins fermés à leurs valeurs réelles.

Zonke Khumalo (Swaziland): Dans le Rapport 10 il est dit que l'augmentation des visites dans les parcs est en partie due à l'augmentation des revenus personnels, ce qui permet de penser que les parcs sont encore un peu des endroits pour les privilégiés. Mais on ne pourra venir à bout des résistances auxquelles se heurte la mise en réserve de terres pour les parcs sans le soutien des masses défavorisées. C'est la principale raison du développement de moyens de transport à bon marché vers les parcs, car les autocars n'utilisent que certaines routes, ce qui permet d'éviter la multiplication des routes et des pistes qui seraient nécessaires pour des voitures privées.

Horacio Gallegos Gamiochipi (Mexique): Le Mexique a une politique bien définie: nous voulons que le système des parcs nationaux avec ses plages, ses parcs et ses monuments précolombiens donne au peuple **tout entier** la possibilité de venir se reposer, admirer la nature et se souvenir de notre glorieux passé.

D^r Kenton R. Miller (FAO): Au Chili, les loisirs de plein air figurent désormais parmi les grands objectifs nationaux du gouvernement. Depuis que le Service des parcs et les syndicats mettent des moyens de transport à la disposition du public, la structure de l'utilisation des parcs est en train de changer: il y a moins de touristes étrangers, mais une participation plus grande de citoyens de condition modeste. Ainsi, il faut revoir tous les axiomes et toutes les directives nécessaires à la planification des parcs. La FAO accorde une attention toute particulière à la refonte des programmes interprétatifs. Quel est l'impact de ces changements? Nous avons constaté que la plupart des parcs comportent des zones qui ont déjà été défrichées et modifiées; notre politique consiste à centrer les nouveaux développements dans ces zones-là en attendant que les résultats de la recherche écologique nous donnent la possibilité d'ouvrir avec précaution des zones vierges.

M^{me} Elsa Salas de White (membre du Panel): Même si on peut prévoir des moyens de transport vers les parcs plus éloignés, il n'en est pas moins important de créer des parcs au voisinage des grands centres urbains pour donner aux enfants des possibilités de loisirs près de chez eux, dont ils profiteront davantage que d'une éventuelle excursion dans un parc national éloigné.

Russell E. Dickenson (Etats-Unis): Il faut citer ici un programme mis en place aux alentours de Washington D.C. en liaison étroite avec les écoles. Nous possédons quelque 20 300 hectares au total et, l'an dernier, le programme estival a accueilli un million d'enfants transportés par le Service des parcs nationaux.

Rocco Knobell (Afrique du Sud): Bien qu'en Afrique du Sud les parcs nationaux soient créés par le Parlement et que les terres appartiennent à l'Etat, leur administration est confiée à des commissions administratives où sont représentés la province, les associations de conservation de la nature, l'industrie, le commerce, etc. Nous pouvons ainsi gérer nos propres installations et utiliser les recettes au profit des personnes âgées, des infirmes

et aussi des enfants. Grâce à notre influence sur les autorités scolaires, les visites dans les parcs font désormais partie du programme d'écologie. Tous les jours, 210 écoliers au moins viennent dans les parcs pendant les heures de classe. Puis, pendant les vacances scolaires, ils entraînent leurs parents dans les parcs et leur en font comprendre la valeur.

Ponsiana Ssemwezi (Ouganda): Dans un pays comme l'Ouganda, un élément essentiel du travail d'éducation est de prévoir des auberges de jeunesse en même temps que des installations hôtelières plus coûteuses.

D^r Pekka Borg (Finlande): Certains pays scandinaves ont adopté la formule suivante: assurer à tout un chacun le droit de se promener, de séjourner dans la forêt, de pêcher sur les berges des lacs et dans d'autres zones qui ne sont pas cultivées ou construites. Cette utilisation multiple du sol réduit la pression sur les parcs nationaux tout en mettant la nature à la portée de tous, riches ou pauvres, élèves ou autres groupes et cela même au voisinage immédiat des villes.

J. R. Wright (Canada): Il faut veiller à ne pas imposer nos propres valeurs à ceux que nous appelons les «pauvres» en zone urbaine ou rurale, en partant de l'hypothèse, peut-être erronée, qu'ils aspirent à visiter les parcs nationaux plutôt que d'avoir accès à des possibilités de loisir ou d'éducation tout autres. En fait beaucoup de gens sont mal à l'aise dans la «nature sauvage» et leur éducation en matière d'environnement doit commencer chez eux, dans leur propre cadre de référence. Ainsi, il faut songer à ramener la nature dans le cadre urbain, à reconnaître le rôle intrinsèque joué en milieu urbain par les espaces verts dépositaires de valeurs naturelles et spirituelles. En commençant par s'identifier à ces espaces-là, le citoyen pourra ensuite s'intéresser à la nature à un niveau plus élevé – celui des parcs nationaux.

Perez M. Olindo (Kenya): Au cours de cette discussion, personne n'a parlé de l'influence croissante de la presse, de la radio et de la télévision et c'est pourquoi le point de vue un peu négatif du dernier orateur est de moins en moins justifié. En fait, beaucoup plus de personnes souhaiteraient visiter les parcs nationaux; il faut leur en faciliter l'accès, et le gouvernement doit faire un effort pour fournir non seulement des distractions, mais aussi tous les autres services qui aideront au développement de citoyens bien informés.

Théodore Hounto-Hotègbé (Dahomey): En Afrique, l'éducation des masses est en effet la question clé.

K. S. Sankhala (Inde): Malheureusement, en Inde, nous avons une tendance un peu différente et rétrograde. Les parcs nationaux avaient une place bien définie dans l'ancienne philosophie du pays et cette idée était enracinée dans le cœur et l'esprit des gens du peuple. Mais un changement est intervenu en raison de la dégradation des anciens parcs par une utilisation trop poussée.

Yong Ju Hwang (République de Corée): Le problème – surtout dans un pays très peuplé comme la Corée, qui compte 330 habitants au mille carré – est d'apprendre aux gens à profiter des parcs sans les utiliser d'une façon destructrice. Je suis entièrement d'accord avec ceux qui pensent que toutes les installations de loisirs doivent être situées en dehors des parcs.

Hunter Han-Ting Eu (République de Chine): Le Rapport 11 recommande une étude internationale coordonnée sur la «capacité maximale» qui doit, semble-t-il, être définie comme un rapport prédéterminé entre les ressources d'un parc et le nombre de visiteurs,

rapport établie par les planificateurs et administrateurs des parcs. Or cette étude serait très compliquée parce qu'il faudrait tenir compte non seulement des facteurs physiques et écologiques mais aussi de la tradition culturelle. On peut se demander par exemple s'il faudrait examiner chaque catégorie de zone dans un parc donné et si l'étude devrait englober les zones limitrophes du parc.

Professeur Ronald G. Seale (Canada): Le Rapport 12 parle de restrictions sur l'utilisation des voitures particulières dans les parcs, mais au cours des réunions de Yellowstone plusieurs hommes politiques ont soutenu que ces restrictions gêneraient surtout les personnes âgées ou les infirmes. Il faut énergiquement démontrer qu'il s'agit d'un argument spécieux: en effet les personnes âgées et infirmes sont celles qui utilisent le moins les voitures particulières et celles qui profiteraient le plus de transports publics; ce sont aussi ces personnes qui participent le plus à des circuits guidés. Les arguments contre les restrictions à l'utilisation des voitures particulières s'inspirent d'intérêts particuliers et de motifs égoïstes.

Nathan V. E. Woodruff (Etats-Unis): Il faut quand même noter que la voiture particulière a quatre avantages: coût modeste du voyage, pouvoir aller exactement là où on veut, transport commode des bagages et confort. Si on veut remplacer la voiture par les transports en commun, il faut examiner la manière de satisfaire ces quatre besoins, faute de quoi on n'aura pas le soutien du public.

Robert Cahn (président): Une fois de plus nous avons épuisé le temps dont nous disposons et il reste encore une vingtaine de demandes d'intervention. Si ces interventions nous sont remises par écrit, les principales idées que voulaient exprimer leurs auteurs seront résumées dans le compte rendu.

Dr Wolfgang Erz (République fédérale d'Allemagne): Les étapes dans l'évolution des parcs décrites dans le Rapport 10 ont un intérêt historique, mais ne s'appliquent pas à un pays moderne et à peu près bien informé. Ainsi, dans mon pays, le premier véritable parc national, qui a été établi en 1970 seulement, a débuté par le stade «joyau de la couronne»: et c'était là la condition de l'appui et du financement tant public que privé dont nous avons bénéficié. Le nouvel intérêt porté à l'environnement a modifié le contexte et la base de la création des parcs dans les pays «développés».

P. H. C. Lucas (Nouvelle-Zélande): Dans mon pays, un administrateur de parcs a proposé un jour d'installer des panneaux portant l'inscription: «Si vous pouvez le faire ailleurs, ne le faites pas ici!» Il existe encore une grande marge de manœuvre pour «manipuler» le public et contrôler le niveau d'utilisation: une décision prise de propos délibéré de ne pas construire une route, ou de laisser une route, un terrain de camping ou une autre installation dans un état primitif est un instrument de gestion utile. La mise au point d'autres pôles d'attraction pour drainer des personnes susceptibles de visiter les parcs est une méthode encourageante: il s'agit aussi de trouver des moyens de mettre en veilleuse le «prestige» dont jouissent les parcs nationaux.

John Cripps (Royaume-Uni): En Angleterre et au Pays de Galles, il serait difficile de limiter directement le nombre de visiteurs. Nous cherchons donc à résoudre le problème d'utilisation excessive en prévoyant une large gamme d'autres possibilités et d'installa-

tions, notamment un réseau de parcs ruraux (country parks) appartenant à une autorité locale mais subventionnés par l'Etat. La plupart des visiteurs vont dans les parcs pour la journée; ils recherchent en général de l'espace pour prendre de l'exercice après avoir été confinés en ville, en même temps qu'un but d'excursion. Ces besoins-là peuvent être satisfaits par les parcs ruraux ou les parcs régionaux tels que la Lea Valley près de Londres. Il faudrait faire davantage de recherches sur les besoins du public et ensuite mettre à sa disposition des manières aussi variées que possible de satisfaire ces besoins. Au Royaume-Uni, nous bénéficions de l'aide d'organismes tels que le National Trust et la Countryside Commission. Enfin, il faut ajouter une remarque sur les transports: s'ils doivent être fournis gratuitement par l'administration du parc – chose peut-être souhaitable – il pourrait s'agir d'une charge budgétaire assez lourde.

Ramiro Hernandez (Venezuela): La planification intégrée et permanente des loisirs populaires représente la solution à la pression des visiteurs dans les parcs nationaux: elle s'étendrait, par exemple, à l'étalement des vacances et des heures de liberté, à l'établissement d'autres zones de loisirs plutôt que la création de nouveaux parcs nationaux dont les valeurs fondamentales ne seraient pas suffisamment respectées.

Professeur Michel Maldague (Canada): Puisqu'on a parlé de recherches plus poussées, il faudrait citer les études faites dans le parc provincial des Laurentides, dans la province du Québec: il s'agissait d'étudier les moyens d'accroître la satisfaction des visiteurs tout en réduisant au minimum la dégradation écologique. Une analyse complète des visiteurs des parcs, de leurs opinions et idées, a été entreprise en utilisant des étudiants comme guides, des questionnaires, des études photographiques et de nombreuses autres techniques; des mesures correctives sont prises immédiatement dans les endroits dégradés. En conclusion, si l'accueil et la gestion des visiteurs sont exécutés d'une manière adéquate, la dégradation d'un parc sera réduite et la satisfaction des visiteurs accrue.

Herbert Sydney Curtis (Australie): De très bonnes pistes de randonnée pédestre avec une pente ne dépassant pas 8% et un revêtement en dur, discrètement intégrées dans le paysage, constituent un élément de gestion dont nous n'avons pas encore parlé. Cette solution présente les avantages suivants: facilité d'accès et protection du reste du parc car, la piste étant très facile à suivre, les gens hésitent à la quitter. Ces pistes améliorent aussi «l'expérience du parc» vécue par le visiteur. Le principal inconvénient est le prix élevé de la construction, mais en général la dépense en vaut largement la peine.

Lord O'Neill (Royaume-Uni/Irlande): On a constaté qu'un chemin de fer à voie étroite dans une réserve naturelle en Irlande du Nord était moins envahissant qu'un grand nombre de voitures et facilitait en même temps la gestion; ce chemin de fer à vapeur constitue en lui-même une attraction touristique. Il existe en Ulster un autre projet portant sur un «parc des tourbières». Plus de 280 hectares de tourbières qui jusqu'à présent étaient commercialement et déjà desservies par un petit chemin de fer en feraient partie. On se propose de continuer à utiliser ce chemin de fer pour transporter les visiteurs à l'intérieur du parc, opération qui serait moins coûteuse et moins gênante pour le parc que la construction d'une route.

George Bagnall (Irlande): Les trois aspects fondamentaux des parcs sont la non-ingérence, la non-exploitation et l'ouverture au public. Les commissions de tourisme et la publicité qu'elles font jouent un grand rôle dans la détermination des désirs du public. En général

ces organismes font trop de publicité aux ressources naturelles des parcs mais ne soulignent pas assez leur importance pour l'aménagement du territoire et la recherche. En Irlande, nous avons cherché à redresser cette situation en faisant participer l'Irish Tourist Board à la planification et au développement, en collaboration à tous les niveaux avec les autorités chargées des parcs, des monuments et des ressources. D'autre part, l'Irlande tient aussi à disperser les centres d'attraction touristique hérités du passé. Nous voudrions que les parcs nous fournissent le moyen d'orienter, à l'échelle nationale, l'aménagement de nos campagnes au lieu de chercher à eux seuls à satisfaire tous les besoins actuels et futurs en matière de loisirs, d'éducation et de conservation.

William H. Hammermann (Etats-Unis): Perez Olindo, Théodore Hountou-Hotègbé et d'autres ont insisté sur l'éducation comme moyen de parvenir à une meilleure compréhension et utilisation des parcs par les «pauvres» et les «couches défavorisées» et ils ont raison. Cela s'applique tout aussi bien aux Etats-Unis où, à présent, 2% des écoliers seulement font des excursions dans la nature pour compléter ce qu'ils apprennent en laboratoire. C'est un aspect important sur lequel nous reviendrons plus longuement dans la Session XII.

SESSION VI

PLANIFICATION ET GESTION

Samedi 23 septembre, 14 h.-17 h.

ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT POUR L'AVENIR: IMPORTANCE DES RESSOURCES PHYSIQUES ET BIOLOGIQUES

- Président: P. H. C. Lucas, Nouvelle-Zélande
Rapporteur: Dr Wolfgang Erz, République fédérale d'Allemagne
Auteurs: Rapport 13: George B. Hartzog, Etats-Unis
14: M^{lle} Sylvia Crowe, Royaume-Uni
Membres du Panel: Emmanuel O. A. Asibey, Ghana
Willard W. Brown, Etats-Unis
René G. Fontaine, FAO
Reginald J. D. Hookway, Royaume-Uni
Raymond M. Housley, Jr., Etats-Unis
James William Keenan, Canada
Prof. Gerhard Olschowy, République fédérale d'Allemagne
Bernardo Zentilli K., Chili

COMPTE RENDU DU RAPPORTEUR

Trois grandes questions traitées dans les rapports font l'objet de la majeure partie des discussions.

1. Planification des parcs dans la perspective d'un environnement global. La planification, base nécessaire du développement futur des parcs nationaux, doit s'insérer pour chaque pays dans le contexte global de l'utilisation des sols et de l'aménagement du territoire. Un des membres du Panel, M. Hookway, a souligné qu'en Europe, c'est là désormais une démarche obligatoire pour les organismes d'Etat et les intérêts privés de la plupart des pays. Le «plan», c'est-à-dire la présentation écrite de la politique et des objectifs pour une zone, une région, une ville ou un parc national doit présenter les caractéristiques suivantes: a) se rattacher directement aux plans des zones limitrophes; b) être aussi simple que possible; c) tenir compte des questions d'environnement et des problèmes sociaux et économiques; d) être adapté aux ressources, pouvoirs et techniques disponibles pour sa mise en œuvre; e) faire l'objet de fréquentes remises à jour, et f) être suivi d'une façon permanente.

M^{lle} Crowe, auteur du Rapport 14, a insisté sur le fait que l'ensemble de la planification doit s'inspirer des principes de conservation de sorte que les parcs nationaux ne soient pas considérés comme de simples oasis réservées aux plantes et aux animaux mais comme des zones où l'homme coexiste avec d'autres espèces. C'est particulièrement vrai pour

les pays très développés où, comme le souligne le professeur Olschowy, il ne reste pas de zones vierges et où les parcs englobent souvent des zones cultivées; la Lüneburger Heide de Basse-Saxe en est un excellent exemple. Ce parc, classé comme «parc naturel» ou «parc de paysage naturel», s'insère dans le plan d'occupation des sols d'un triangle constitué par les trois grandes villes de Hambourg, Hanovre et Brême, et offre des possibilités de loisirs à 3 millions et demi de personnes par an, tout en préservant le paysage naturel et ses écosystèmes. Cette dichotomie – préservation et encouragement d'activités de loisirs – est, à son avis, à la base de toute planification. Cette opinion a soulevé de vives objections: beaucoup de participants ont estimé que le choix des zones de parcs doit avoir pour principal critère «la mise en réserve d'échantillons adéquats de communautés biologiques, c'est-à-dire la préservation d'écosystèmes représentatifs», sans qu'on ait à se préoccuper de leur valeur sur le plan du tourisme et de la beauté du paysage, bien que ces éléments puissent fort bien exister aussi dans beaucoup des zones choisies.

2. Techniques de planification des parcs. Dans cette partie de la discussion, on a surtout insisté sur la nécessité d'un «plan d'ensemble», suivi de plans détaillés de gestion pour chaque parc national établi ou à établir. Un membre du Panel, M. Keenan, a défini les buts de ce plan d'ensemble de la façon suivante: a) déterminer les zones principales et leurs fonctions essentielles dans le cadre des objectifs généraux d'un parc, et b) définir les degrés de développement (s'il y a lieu) et d'aménagement. Normalement, le plan ne mentionnera pas quelle devra être la planification ultérieure des sites et des aménagements, tout en prévoyant un contrôle de cette planification. La première tâche consiste donc à rassembler et analyser des données de base complètes qui permettront de passer à la deuxième phase, à savoir déterminer les objectifs particuliers et détaillés du parc. Selon l'avis général, il est très important de fonder le programme interprétatif du parc sur ce plan d'ensemble: en effet, l'interprétation commence par un effort pour faire participer le public à la planification. On peut ainsi s'informer des besoins du public, car souvent on en sait davantage sur la flore et la faune que sur les utilisateurs du parc. La capacité maximale, qui joue nécessairement un rôle dans la planification, est importante pour l'établissement de rapports entre les hommes et les écosystèmes. Une fois de plus, l'avis général est qu'il faut donner la priorité, dans toute planification, à la conservation de la nature; cette priorité doit être établie au niveau national et régional de la planification ainsi que dans tous les plans de développement.

3. Mise en œuvre de la planification. Le zonage constitue la clé de la mise en œuvre du plan, et le développement devrait être une subdivision de l'aménagement. On a souligné l'importance de disposer de plans de rechange pour réaliser les idées et les objectifs visés par l'aménagement. Dans certains cas, surtout dans les pays en voie de développement, où l'on manque d'informations écologiques et d'autres données, il convient de faire des plans périodiques, que l'on améliorera, au fur et à mesure du progrès des connaissances. Un service chargé de gérer un parc et de mettre en œuvre les idées du plan doit faire appel à toute une série de disciplines. De l'avis général, l'administrateur idéal d'un parc serait un écologiste avec de fortes connaissances en sciences sociales. Certains ont soutenu que l'organisme chargé des parcs nationaux doit être autonome et donc à même d'établir ses propres priorités en matière de gestion et de financement, de négocier et de passer des accords avec d'autres organismes publics et privés et de conserver, en général, toute la

souplesse voulue. On a dit aussi que la gestion d'un parc comporte deux aspects distincts : planification et décision d'une part, travail pratique sur le terrain d'autre part. Planification et décision devraient être confiées à des personnes ayant de solides connaissances scientifiques en écologie et bien informées des questions de sociologie et d'éducation. Par contre, le travail pratique sur le terrain pourrait être effectué par des forestiers, des ingénieurs des routes et d'autres techniciens. Mais il faut surtout souligner que les deux catégories de spécialistes sont indispensables dans les effectifs permanents d'un parc.

SESSION VI / RAPPORT 13

PROBLÈMES D'ADMINISTRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT OPTIMUM ET LA PROTECTION DES RESSOURCES DES PARCS NATIONAUX

par GEORGE B. HARTZOG, Jr.
Directeur du National Park Service, Etats-Unis

Lors de la première conférence mondiale sur les parcs nationaux, on s'est préoccupé, lors d'une séance plénière consacrée à l'administration des parcs nationaux et réserves analogues, d'examiner la question des «valeurs pratiques et du fonctionnement des parcs ainsi que des enseignements que l'on peut en retirer par opposition à l'amour universel de la nature». En résumant le thème de la discussion, le rapporteur concluait que le sujet avait «retenu l'intérêt nostalgique de la majorité des délégués... (reconnaissant) leur besoin vital de concret plutôt que d'abstrait...».

J'ai été chargé d'examiner les questions d'aménagement permettant le développement et une protection optimale des ressources constituées par les parcs nationaux. Ce faisant, je vais essayer de vous donner ma réaction, avec toutefois une mise en garde importante à la recommandation émise par la conférence de Seattle qui a estimé «que ce qu'il importe de souligner dans la très importante question des parcs nationaux, c'est tout ce qui est positif et réaliste, plutôt que la théorie».

Cette mise en garde, j'ai le regret de vous le dire, est causée par le fait que je ne possède pas de données de première main sur vos systèmes de parcs nationaux, vos réalisations, sur les défis auxquels vous avez à faire face et les conditions influençant votre aménagement. Je n'ai pas eu, comme je l'aurais voulu, l'occasion de vous rendre visite et de voir vos parcs. Ainsi, mes expériences se rapportent généralement aux parcs des Etats-Unis d'Amérique. J'accueillerai donc bien volontiers vos contributions, qui donneront à ce sujet une dimension mondiale.

Dans les parcs eux-mêmes, les décisions les plus difficiles à prendre par un administrateur portent sur le type et l'étendue des développements à réaliser. Dans le cadre du programme de cette conférence, un planificateur éminent traitera ce sujet en profondeur. Il me suffira donc de partager avec vous quelques considérations relatives à l'aménagement dans le cadre général des développements à l'intérieur des parcs.

Nous pouvons beaucoup apprendre, en matière de développement des parcs, du sort actuel de nos grandes villes dont la plupart des maux proviennent d'une expansion non planifiée. La planification étant un élément essentiel de la gestion intelligente des parcs nationaux et même de leur survie, il est de la plus haute importance que les parcs ne soient pas traités comme des réserves isolées, mais comme des parties intégrantes d'un ensemble complexe de rapports économiques, sociaux et écologiques existant dans une région donnée. Par conséquent, une planification commune à tous les niveaux avec les pouvoirs publics et le secteur privé est indispensable.

Un grand nombre d'échecs dans l'aménagement des parcs peut être attribué directement au manque de planification adéquate. Aucun développement ne devrait avoir lieu dans un parc national avant que des plans n'aient été établis. Le choix de l'implantation, la nature et l'étendue des réalisations doivent s'inscrire dans un plan d'ensemble et chaque administration de parc devrait confier cette tâche de planification aux membres de son personnel qui sont les plus qualifiés.

Il ne faudra déterminer la surface qui devra être réservée et aménagée à l'état purement sauvage et celle que l'on réservera pour le développement à l'intention des visiteurs et des installations administratives que sur l'avis d'une équipe chargée de l'établissement d'un plan directeur. Dans la mesure du possible, une telle équipe devra représenter un large éventail de disciplines professionnelles et comprendre des écologistes, des sociologues, des architectes paysagistes, des planificateurs des ressources, des ingénieurs et des archéologues. Pour déterminer l'emplacement d'un terrain de camping, par exemple, les conseils d'un écologiste sont aussi importants que la contribution apportée par un ingénieur civil, et, surtout, comme c'est le cas au parc national de Yellowstone, lorsqu'il faut éviter de placer un terrain de camping sur les parcours des ours grizzli. En outre, l'expérience d'un sociologue est utile pour décider de la capacité d'un campement, et même pour dire si un terrain de camping est nécessaire.

Au cours des années, il s'est établi une règle de développement qui s'est révélée irréfutable, à savoir que toute augmentation de capacité, qu'il s'agisse de routes, de pistes ou de terrains de camping, est suivie d'un accroissement de l'utilisation.

Nous avons appris, souvent à nos dépens, que ce principe est particulièrement vrai pour les routes des parcs. Une fois construites, elles deviennent des voies d'accès beaucoup trop permanentes dans les zones facilement endommagées par suite de leur constante accessibilité et de leur usage.

Remettez toujours en question le précepte qui demande «des routes plus larges et plus rapides». Une route de parc bien tracée est celle qui pèse le moins possible sur le terrain. Elle n'a pas besoin de faire concurrence aux grandes routes à usage commercial. Elle doit en différer en nature et non en degré: une route de parc sera construite pour des vitesses faibles et servira non pour aller rapidement d'un point à un autre, mais pour que celui qui l'emprunte fasse partie du monde de la nature et pour lui donner la possibilité de la voir.

En outre, lors de la conception des plans de développement, il sera utile d'examiner l'opportunité: 1. de ne construire des installations dans les parcs que lorsque celles-ci ne peuvent pas bien fonctionner à l'extérieur; 2. de construire à la périphérie (plutôt qu'au cœur du parc) lorsque les installations doivent être placées à l'intérieur des parcs; 3. de construire des installations utilisables seulement pendant la journée, plutôt que des installations pouvant servir à passer la nuit, lorsque cela est possible; 4. de construire des installations qui réduiront les dégâts à l'environnement (c'est-à-dire des trams plutôt que des routes); 5. de prendre les plus grandes précautions et d'exercer la plus stricte surveillance lorsqu'il s'agit d'autoriser des concessions en vue du développement, mais de traiter ces concessions comme des partenaires valables lorsqu'elles sont nécessaires; 6. de développer avec simplicité en ayant bien présents à l'esprit les facteurs d'utilité, de qualité et d'applicabilité. Enfin, en cas de doute, ne pas construire!

La survie des parcs nationaux ne dépend pas seulement des plans mis en œuvre par leurs administrateurs, mais également, et c'est important, de la mesure dans laquelle le grand public se rend compte qu'il est dans l'intérêt de la nation de donner au fonctionnement du parc national le soutien nécessaire.

Les administrateurs des parcs nationaux doivent donc ouvrir des voies de communication, et les tenir constamment ouvertes, avec tous les pouvoirs publics et avec le public lui-même, afin d'être certains de la pertinence et du bon accueil des programmes. C'est une affaire qui concerne le public et, sans son appui, nous ne réussirons pas.

En effet, les parcs ne sont pas financés et entretenus uniquement pour la conservation de la nature, mais aussi pour le bien et le plaisir du public. Je ne vois pas comment une administration publique, se préoccupant des valeurs humaines, peut mettre en œuvre ses programmes sans une perception approfondie des problèmes sociaux de la nation et des besoins critiques des citoyens. Dans de très nombreux pays, et parmi eux les Etats-Unis d'Amérique, la pauvreté, les inégalités dans l'éducation, l'absence d'égalité en général et la désintégration de la vie dans les grandes villes constituent des problèmes sociaux majeurs.

Par le passé, le mouvement de conservation de la nature ne s'est généralement pas préoccupé de ces graves questions. Il nous appartient à nous, administrateurs dans le domaine de la conservation, de réexaminer les obligations qui nous incombent à cet égard. Si la conservation a pour but de créer et d'entretenir un environnement sain, cet environnement doit l'être également pour les citoyens comme pour la faune sauvage. Il ne s'agit pas seulement de la nature pour elle-même, mais de la nature dans l'intérêt de tous.

On a dit, et avec quelque raison, que, dans notre pays, les parcs sont avant tout une expérience réservée aux gens relativement riches. Dans certains pays, il s'agit avant tout de riches touristes étrangers. Il nous faut mettre en œuvre des programmes qui rendront les parcs plus accessibles à tous, mais surtout à ceux qui sont désavantagés et qui, pour des raisons pécuniaires, n'y ont pas à présent accès. Autrement, la conservation de la vie sauvage, envisagée du point de vue des pauvres et des sans-travail, apparaîtra comme un de ces programmes gouvernementaux inappropriés, qui devrait, en ce qui concerne l'octroi de crédits, avoir une faible priorité et passer bien après d'autres programmes destinés à résoudre les problèmes critiques sur le plan social.

Quelle que soit la valeur intrinsèque des parcs, qu'elle soit naturelle ou culturelle, le public n'arrive vraiment à en comprendre l'importance que grâce à un processus d'éducation. Nous ne saurions, nous qui avons passé notre vie à travailler pour les parcs et dans les parcs, attendre que les autres possèdent une connaissance instinctive de leurs valeurs. Aldo Léopold parlait en faveur des objectifs des parcs nationaux, lorsqu'il disait que «le rôle principal de l'administration des lieux de loisirs est d'en améliorer la qualité pour le public». Un plaisir sensible et la compréhension des parcs nationaux ne viennent pas naturellement à la plupart des gens. La plupart ont besoin pour cela de programmes d'interprétation et d'éducation et doivent avoir l'occasion de faire dans un parc de fréquentes visites.

Si l'on tient compte des distances que la plupart des gens doivent parcourir pour arriver à Yellowstone, de l'étendue du parc et de la diversité des attractions qu'il peut offrir, un administrateur de parc a quelque peine à comprendre pourquoi bon nombre de visiteurs semblent satisfaits de ne passer en moyenne que trente et une heures dans cette magnifique réserve naturelle.

Il est possible que cela soit dû à notre incapacité de communiquer comme il faut les valeurs du parc. En tant qu'administrateurs, notre but n'est certes pas seulement de prolonger la visite de tous ceux qui y viennent, mais plutôt de rendre leur séjour aussi significatif que possible, et de leur faire connaître les expériences sensibles auxquelles ils peuvent s'attendre en visitant un parc national.

Si l'expérience des parcs doit être autre chose qu'une promenade superficielle en voiture le long des routes pour regarder le paysage à travers le pare-brise, il faut établir un programme d'éducation, afin de préparer et d'informer les visiteurs avant qu'ils n'arrivent au parc lui-même.

Les nouveaux plans directeurs des parcs nationaux de Yellowstone et de Grand Teton recommandent la création de «centres d'accès» dans les agglomérations situées hors du parc, où les visiteurs pourront apprendre à connaître les attraits du parc avant d'y pénétrer. Finalement, ces centres seront le lieu où les visiteurs se sépareront de leurs voitures, permettant ainsi aux administrateurs du parc de mieux contrôler le nombre des entrants et l'usage qu'ils font habituellement de leur visite.

Si l'un des principaux objectifs de l'administration des parcs doit être d'améliorer l'expérience qualitative des visiteurs, l'interprétation efficace du parc doit être l'une des pré-occupations majeures de tous les administrateurs, et non pas seulement de ceux qui sont activement engagés à cette tâche. L'interprétation doit être, à mon avis, l'une des responsabilités les plus importantes du Service des parcs nationaux.

En effet, si nous voulons combler les lacunes, et il s'agit souvent de lacunes énormes, entre les connaissances des scientifiques «professionnels» ou des administrateurs des parcs et celles du grand public, il nous faut concentrer nos efforts aussi bien sur des méthodes efficaces d'interprétation que sur les techniques efficaces de protection des ressources, afin que finalement le visiteur dispose des moyens d'apprécier la beauté, la signification et l'inspiration sous-jacentes à tout ce qu'il observe au passage.

Notre Service des parcs nationaux est, comme vos propres organisations, un organisme public. L'élaboration des politiques et des programmes et, chose tout aussi importante, leur mise en œuvre au sein de ces organismes est, en fait, une fonction dont tous ses

membres doivent s'acquitter. Pour être créatifs dans leur conception et constructifs dans leur application, programmes et politiques doivent recueillir l'approbation de tous ceux qui appartiennent à l'organisation. Ainsi, tandis que les employés du Service des parcs nationaux sont, d'une part, membres du personnel d'administration, ils constituent, d'autre part, un public très particulier et très important.

Je crois fermement, en ma qualité d'ancien directeur de parc et d'administrateur d'un système de parcs nationaux, que la complexité de leur gestion exige que l'on choisisse le personnel dans toute une variété de disciplines. Il nous faut éviter de perpétuer le « syndrome forestier », qui a donné aux forestiers dans le monde entier pendant des années le monopole de l'aménagement des parcs. Il est grand temps que nous reconnaissons que les sociologues jouent ici un rôle aussi important que les spécialistes des sciences naturelles. En outre, les administrateurs des parcs doivent éviter la tendance par trop commune de choisir des collaborateurs dans le caractère desquels prédomine l'introversion. Choisissez des gens qui aiment les gens autant que les parcs !

Plus de vingt-cinq années d'expérience de service public, la plupart du temps dans des postes de direction, ont confirmé mon opinion sur les employés du Service des parcs nationaux : 1. les gens ne travaillent pas seulement pour de l'argent ; 2. l'efficacité découle de l'intérêt personnel et des réalisations accomplies ; 3. les gens veulent pouvoir accomplir quelque chose et se développer eux-mêmes.

C'est, par conséquent, l'une des fonctions de l'administration que de créer un environnement dans lequel les gens puissent se développer et atteindre les limites de leurs possibilités. Un élément essentiel de cela doit être un programme de formation étendu portant sur les capacités, les aptitudes et la philosophie des parcs.

L'un des objectifs à long terme fixés par le secrétaire de l'Intérieur pour guider notre tâche, consiste « à augmenter l'efficacité du Service des parcs nationaux en tant qu'organisation destinée à servir le public en se consacrant à la conservation des parcs, à la protection des vestiges historiques et aux loisirs en plein air ». Il est reconnu dans l'énoncé de cet objectif, que l'élément essentiel de notre aménagement doit être l'être humain et non les théories et les graphiques. Nous n'atteindrons cet objectif que si les employés du Service des parcs nationaux développent leurs capacités et se consacrent de plus en plus au service et à ses programmes.

Afin de mieux relever ce défi, nous avons fixé des objectifs pour la direction du personnel. Les voici : 1. encourager des gens de talent et de fortes capacités s'intéressant vivement au sujet, à rechercher des emplois auprès du Service des parcs nationaux ; 2. ménager à tous les employés des occasions égales pour leur développement personnel ; 3. encourager la curiosité constructive, la réceptivité au changement et la détermination de rechercher de meilleures façons d'accomplir notre travail ; 4. encourager, reconnaître et récompenser l'initiative personnelle ; 5. exiger comme facteur essentiel d'avancement une productivité constante et contrôlée ; 6. ménager aux employés des occasions de transferts et d'affectations particulières contribuant au bien du service et aux progrès de la carrière de l'employé. Encourager la création d'un climat dans lequel on reconnaisse et l'on accepte les avantages réciproques de ces échanges de personnel.

Il y a quelques années, le Service des parcs nationaux possédait cinquante-six volumes d'ouvrages administratifs et de manuels. Quelques-uns étaient absolument essentiels, car

ils énonçaient les procédures exigées par la loi en matière de comptabilité, d'achats de fournitures et d'engagement de personnel, mais la plupart contenaient simplement des instructions explicites sur «la manière de faire le travail».

J'ai institué un comité pour évaluer nos textes et nos manuels, qui a recommandé qu'une partie au moins de ces volumes soit gardée, afin «d'assurer l'uniformité de l'administration». Mon expérience administrative me donne lieu de croire qu'en général «uniformité» est synonyme de «médiocrité».

L'uniformité n'est pas ce que l'on doit rechercher dans la gestion. Je recherche plutôt la créativité et le développement personnel. J'ai, par conséquent, supprimé tous les manuels et ouvrages administratifs, à l'exception de ceux qui sont nécessaires pour donner à notre personnel sur le terrain les directives juridiques dont il a besoin en matière d'administration du personnel, des biens et des fonds publics. Au lieu de manuels administratifs, nous avons préféré fournir d'autres outils d'administration.

Tout d'abord, nous avons mis au point une politique administrative pour diriger au jour le jour l'aménagement sur le terrain. Chacun des principes de cette politique est accompagné d'une note explicative sur «le pourquoi de cette politique». Les principes ainsi établis ne répondent pas à des problèmes spécifiques, mais ils établissent des lignes de démarcation à l'intérieur desquelles une décision peut être prise en conformité avec les principes du service à la lumière des circonstances existantes.

Ces principes administratifs sont fondés sur les trois différentes catégories d'aires protégées, qui constituent le système des parcs nationaux: le domaine naturel, le domaine historique et les zones de loisirs. Chaque catégorie a été créée par le Congrès pour servir un objet différent et ces objets se retrouvent dans la politique administrative.

En deuxième lieu, nous avons établi des normes d'activité pour l'exécution de toutes les tâches importantes sur le terrain: direction administrative, entretien, protection et service des visiteurs, aménagement et interprétation des ressources. Ces normes définissent les performances qui sont considérées comme satisfaisantes et qui sont compatibles avec l'utilisation par le public, la saison de l'année, et d'autres éléments d'importance locale. On tient compte, par exemple, dans les normes d'entretien, du fait que toutes les installations n'ont pas besoin d'être entretenues au même degré. Ainsi, on n'a pas besoin d'entretenir un chemin administratif écarté autant qu'une grande route de parc très fréquentée par les visiteurs. Par conséquent, et c'est important, le niveau d'entretien prévu pour chaque installation doit permettre un équilibre optimal entre les besoins du public et la préservation d'un investissement public à un coût raisonnable.

Troisièmement, nous avons créé des normes de performance individuelle pour chaque employé du Service des parcs nationaux, précisant les conditions d'un travail accompli d'une façon satisfaisante.

Ces normes de performance ouvrent une voie de communication entre l'employé et celui qui est chargé de surveiller son travail, et permettent un dialogue objectif sur la performance réalisée. Ces normes constituent une sorte d'accord préliminaire entre l'employé et son chef sur la manière dont la tâche doit être accomplie et sur les résultats attendus. A mon avis du moins, leur plus grand intérêt est qu'elles permettent à l'employé de se rendre compte lui-même de la valeur de son travail, avant que son supérieur hiérarchique n'en soit informé.

Ceux d'entre nous qui s'occupent de l'administration de parcs nationaux et de réserves analogues doivent s'occuper de beaucoup de choses que l'on ne saurait réduire à des éléments «de fait» ou «réalistes», car, en fin de compte, la valeur des parcs nationaux est fondée sur le spirituel aussi bien que le pratique.

Ces éléments, intangibles certes, sont au cœur même des problèmes d'aménagement d'un parc. En outre, la plupart, sinon tous les administrateurs de parcs sont motivés fortement par leur conviction que l'on ne saurait dignement comparer les hautes valeurs humaines et culturelles des réserves – qui tiennent à l'entendement et à l'esprit humain – avec celles qui relèvent de l'exploitation commerciale. Ainsi, on met rarement en avant certains éléments de l'administration des parcs, comme la complication de l'établissement de plans et de budgets, la nécessité de structurer l'organisation en conformité avec ses activités fonctionnelles, ou l'importance qu'il y a à justifier des priorités. Cependant, ces éléments sont essentiels pour la survie des parcs.

Inévitablement, que cela plaise ou non, la décision à prendre au sujet de la création d'un parc national sera pesée en fonction d'autres choix économiques. Malheureusement, aux Etats-Unis, les parcs nationaux ont souvent été créés avec ce qui restait après que l'on eut pourvu à des besoins économiques à plus court terme.

En outre, les demandes de fonds pour l'entretien des parcs nationaux se trouvent en concurrence avec d'autres besoins légitimes de l'Etat et tous les autres programmes. Mais les parcs ne sauraient fonctionner sans argent, quelque brillants que puissent être les plans et les programmes que nous préparons.

Alors, regardons bien en face les problèmes économiques. Les parcs nationaux sont de bons investissements économiques. En outre, le prétendu dilemme entre les loisirs et la conservation des parcs est plus apparent que réel, si l'on tient compte du fait que la conservation est destinée aux loisirs de la population, dans le cadre des valeurs naturelles ainsi préservées. Cela étant bien compris, il n'y a pas de dichotomie, à mon avis, entre la conservation et les loisirs, car l'administrateur se rend compte que la conservation est le point où convergent les activités d'aménagement. Si ce principe simple mais fondamental est compris, les parcs nationaux peuvent pleinement servir de lieux de loisirs, apportant à la société une valeur économique, et concourir avec succès avec d'autres programmes pour l'attribution des ressources qui leur sont nécessaires, y compris celles dont ils ont besoin pour tous les aspects de leur aménagement: acquisition de terrains, recherche, planification, développement et administration.

D'après M. Lloyd Brandt, directeur du service législatif de la Chambre de commerce de Minneapolis, Minnesota, «le dollar du touriste est le plus gros des dollars» qui pénètre dans l'économie de cet Etat. M. Brandt ajoutait, le 28 novembre 1967: «Le dollar de la feuille de paie, tout en étant vital, ne représente qu'un gain partiel. On doit en soustraire le coût des services publics: écoles, bibliothèques, police, pompiers, ramassage des ordures, etc. Le touriste laisse ces problèmes chez lui. Il paie même sa part lorsqu'il circule sur nos routes et contribue même à leur entretien. Le dollar venu de l'extérieur de l'Etat a un impact économique dans l'Etat de Minnesota qui dépasse de 15% au moins celui du dollar de la feuille de paie, et ces 15% sont à l'avantage des résidents du Minnesota.»

Il y a quelque temps déjà, en 1957, le Département du commerce des Etats-Unis notait que «si une collectivité peut attirer deux douzaines de touristes par jour pendant toute l'année,

le profit économique correspondra à l'implantation d'une industrie manufacturière versant annuellement 100 000 dollars de salaires».

En 1970, les 7,8 milliards de dollars dépensés par les visiteurs se rendant dans les zones faisant partie du système des parcs nationaux, ou dans leur voisinage immédiat, représentaient plus du dixième des dépenses totales de l'industrie touristique des Etats-Unis, qui atteignaient 60 milliards de dollars.

Il est significatif que cette dépense brute des visiteurs des parcs a produit un revenu personnel de 5,9 milliards de dollars aux établissements commerciaux et à leur personnel en fournissant des services aux touristes sur les voies menant aux parcs, dans leur voisinage immédiat et dans les parcs eux-mêmes.

Sur ce revenu global, environ 1,2 milliard de dollars sont revenus au Trésor fédéral sous forme d'impôts fédéraux, sans compter les nombreux impôts perçus au niveau de l'Etat et sur le plan local.

Pour mettre plus clairement encore en évidence la contribution apportée à l'économie par le système des parcs nationaux, permettez-moi de vous donner un exemple. Dans le comté de Montezuma, au Colorado, où se trouve le parc national de Mesa Verde, le revenu personnel dans la période juin-août 1970 a atteint 8,7 millions de dollars, ce qui représente, pendant la haute saison du tourisme à Mesa Verde, environ 130 000 visiteurs par mois. Comparez cela avec le revenu du comté de Montezuma pour la période janvier-mars 1970, qui était de 253 000 dollars, à un moment où le nombre mensuel des visiteurs n'atteignait pas 4000. Quelle que soit votre unité monétaire, de tels bénéfices économiques sont évidemment d'utiles instruments entre les mains des directeurs de parcs. Continuez à les laisser venir, mais ne les laissez pas vous dominer: sacrifier les valeurs fondamentales des parcs à des gains touristiques à court terme, c'est tuer la poule aux œufs d'or.

Le système des parcs nationaux a en outre un objet plus élevé, à savoir: contribuer à la qualité de la vie de tous les peuples, aujourd'hui et pour les générations futures.

Un parc national représente une idée qui, dans toute sa plénitude, constitue un lien entre les générations humaines dans leur constante recherche d'un «chez-soi» dans le monde où elles vivent.

Comme le dit J. Horace McFarland, dans un témoignage présenté à la commission de la Chambre des représentants pour le domaine public, au Congrès américain, en 1916: «Le parc est maintenant au service du peuple; il permet de réduire la nécessité de recourir au maintien de l'ordre. Il est, aux Etats-Unis, le concurrent direct des tribunaux, des prisons et des cimetières et un concurrent efficace entre tous.»

Outre notre besoin d'identification personnelle, il est urgent pour nous de comprendre la place que nous occupons dans l'environnement mondial et de nous unir pour le sauver de la catastrophe écologique qui le menace. En innovant dans nos programmes, afin qu'ils correspondent aux besoins changeants de la société, et par un aménagement bien compris, le système des parcs nationaux des Etats-Unis (et j'en suis sûr, cela se rapporte aux autres systèmes de parcs dans le monde entier) peut contribuer immensément à améliorer la vie de tous les citoyens et soutenir les efforts faits pour créer une éthique de l'environnement correspondant aux besoins des individus et des groupes.

Ce grand objectif doit constamment nous servir de guide et constitue un défi que se doit de relever tout directeur de parc.

LE PLAN DIRECTEUR ET L'IMPLANTATION RÉGIONALE DES PARCS NATIONAUX

par SYLVIA CROWE

182 Gloucester Place, London N.W. 16.,
Grande-Bretagne

La nécessité de créer des parcs nationaux est née du fait que l'espèce humaine a surpeuplé son habitat et en a méusé. A la onzième heure, les hommes ont soudain compris qu'ils doivent défendre la nature contre leurs propres entreprises. Mais les mêmes exigences qui ont éveillé en eux le besoin d'agir dans ce sens ont également suscité le désir de contempler ces paysages que l'humanité n'a pas encore altérés et de faire connaissance avec eux.

Malheureusement, le touriste exerce sur les régions vierges une influence presque aussi destructrice que l'ingénieur des mines. Il est même beaucoup plus redoutable que l'ancien type d'agriculteur, de chasseur ou de sylviculteur, qui vivait dans le contexte du paysage et faisait lui-même partie du système écologique. Un berger et son chien, un troupeau de vaches alpines s'insèrent avec autant de bonheur dans le paysage qu'une volée d'oiseaux ou une harde de cerfs. Par contre, il suffit d'un excursionniste motorisé ou d'une boîte de coca-cola pour fracasser ce rêve d'une nature inaltérée.

C'est là que se trouve le paradoxe fondamental des parcs nationaux, leur objectif primordial étant de préserver certains paysages et systèmes écologiques des atteintes de la race humaine, et leur second objectif de procurer une source d'inspiration et une détente à l'espèce même contre laquelle on cherche à les protéger. Rien d'étonnant si nous éprouvons des difficultés. Rien de surprenant à ce qu'il faille réfléchir profondément et avec lucidité et agir de toute urgence si nous devons concilier ces objectifs quasiment inconciliables.

Il y a trois raisons à l'impact néfaste de l'homme sur la nature: le simple poids du nombre, le manque de compréhension et de coopération avec le reste de la création et enfin l'apparition d'une nouvelle espèce, l'*Homo mechanicus*, dont le pouvoir de destruction dépasse de loin celui de l'*Homo sapiens*. Les paysages que nous essayons de sauver sont menacés par ces trois forces qui s'exercent dans le même sens.

Les transports mécanisés, destructeurs en eux-mêmes, mettent un nombre de gens sans cesse croissant en contact avec des écosystèmes auxquels ils n'appartiennent pas et qu'ils ne comprennent pas. Est-il plus important d'exposer le maximum de personnes à l'influence de la nature dans l'espoir qu'ils parviendront par là à la comprendre, ou de protéger la nature à tout prix? Je crois que les deux processus sont essentiels et devraient être poursuivis concurrentement, mais que dans les parcs nationaux, le rôle protecteur devrait avoir priorité absolue. Faute de protection, l'avenir est condamné, autant pour notre espèce que pour toutes les autres.

Cette priorité accordée à la protection devrait inspirer à la fois les plans directeurs régionaux chargés de déterminer les aires à définir comme parcs nationaux, et les plans directeurs des parcs proprement dits. Toutefois, pour aboutir à un résultat, cet aménagement protecteur doit être positif et créateur. L'attitude qui consiste à se replier sur soi-même porte en soi sa propre condamnation.

Place des parcs nationaux dans l'aménagement général du territoire

Le surpeuplement et la pollution de la surface de la terre nous obligent, pour assurer notre survie, à planifier avec prudence l'utilisation des ressources qui nous restent. Compte tenu de la circulation toujours plus intense des personnes, des idées et des influences à travers le globe, les plans élaborés pour tel ou tel pays doivent être considérés dans un contexte mondial. Cela s'applique entre autres à la désignation des parcs nationaux et nous voyons dès à présent des pays voisins aménager des parcs dans des zones contiguës situées de part et d'autre des frontières nationales. Mais même lorsque cette possibilité ne se présente pas, le choix d'un parc national devrait toujours être envisagé dans la perspective des ressources mondiales, une attention particulière étant accordée aux types d'habitats et de paysages qui sont peut-être uniques sur le plan mondial ou national.

Les nations peuvent aussi faire usage des ressources mondiales par le truchement des divers organismes internationaux, tels que l'UNESCO, pour obtenir une assistance consultative, professionnelle et technique. Il est particulièrement indispensable de découvrir et d'utiliser toutes les connaissances pratiques disponibles dans un domaine où la somme du savoir et de l'expérience commence seulement à s'accroître.

Le processus de l'aménagement du territoire consiste à établir une série de plans, progressivement plus détaillés et localisés, dont chacun vient s'insérer dans le vaste concept d'ensemble du plan directeur. Dans cette hiérarchie, l'aménagement des parcs nationaux devrait être considéré comme un élément de la conservation totale, universelle, des ressources localisées en premier lieu dans un vaste plan directeur intéressant la totalité d'un pays ou d'une région. Le plan directeur définit les grands principes présidant à l'élaboration des plans locaux détaillés qui viendront s'y insérer.

La première phase de l'aménagement des parcs nationaux consiste à délimiter les zones qui seront retenues.

Choix des zones de parcs nationaux. Comme l'objectif primordial d'un parc national est de conserver un paysage, un système écologique ou une formation géologique particuliers, le premier critère sera nécessairement l'existence d'une zone d'une beauté naturelle et d'un intérêt exceptionnels. On tiendra également compte de la gravité de la menace qui pèse sur la région à protéger, encore que la rapidité des incursions humaines mette aujourd'hui n'importe quelle zone en danger. Néanmoins, il est manifestement impossible d'inventorier toutes les zones dignes d'être conservées de par le monde et il faut donc protéger d'abord celles sur qui plane une menace présente ou prévisible, à condition que cette menace puisse être écartée. Il est inutile, par exemple, de retenir une zone où l'exploitation minière est inévitable.

Les critères de la valeur intrinsèque et de l'absence d'impact humain varieront d'un pays à l'autre. Des pays à population relativement clairsemée, où abondent de beaux paysages

et une vie animale sauvage, pourront choisir les sites les meilleurs. Si l'histoire de leur peuplement humain n'est pas longue, ils seront également en mesure de choisir des sites où l'emprise humaine a été à peu près inexistante.

Au stade actuel de l'histoire du monde, l'absence totale de l'espèce humaine est un phénomène rare. On retrouvera probablement des traces soit d'agriculteurs, de pasteurs ou de chasseurs, soit d'anciennes civilisations jusque dans les endroits les plus reculés. Le critère à adopter devrait bien plutôt être de voir si l'élément humain s'insère dans le système écologique ou s'il le rompt ou le domine. Nombre de systèmes écologiques dépendent en fait de l'action des hommes; c'est ainsi que, par exemple, le brûlage périodique des herbes dans le Serengeti est considéré comme un élément essentiel de sa conservation. L'homme primitif est aussi naturel que n'importe quelle autre espèce.

Les Etats-Unis ont la bonne fortune d'avoir à leur disposition un vaste choix de paysages à peu près intacts. D'autres pays, tels que la Grèce et la Turquie, possèdent sans doute une grande variété de paysages, mais ceux-ci contiennent probablement l'héritage d'une ancienne civilisation. Le parc national de Troie en est un exemple.

Les pays industrialisés, à population dense, devront peut-être retenir presque n'importe quelle zone, dans la mesure où elle possède des beautés panoramiques et offre un intérêt écologique et où elle est encore exempte de l'emprise totale de l'homme. Le choix ne doit pas être basé sur un critère uniforme, mais plus la variété des types de paysages protégés est grande, plus grand est l'enrichissement de la planète en tant que patrimoine de l'homme. Les dimensions des parcs nationaux varieront nécessairement autant que leur caractère. La superficie minimum est celle qui est nécessaire au fonctionnement de l'écosystème à protéger, ou à l'appréciation visuelle du paysage qui est la raison d'être du parc. Les exigences territoriales de telle ou telle espèce essentielle à l'originalité du parc devront être un facteur déterminant. Mais même cette condition n'est pas absolue, car la zone retenue pour l'implantation du parc peut ne constituer que le cœur de territoires plus vastes dans lesquelles l'espèce en question se déplace. Le Serengeti fournit un exemple intéressant à cet égard. Malgré ses vastes dimensions, 12 950 kilomètres carrés, il ne constitue pas une unité écologique indépendante et sa viabilité reste subordonnée à l'existence de zones adjacentes surveillées.

Le même principe est appliqué au nouveau parc national allemand, le Bayerischer Wald. Les 12 141 hectares du parc sont implantés dans un ensemble de 101 175 hectares de forêts et de montagnes. Ce zonage du territoire adjacent aux parcs nationaux est encore plus important dans les pays à population dense, où les parcs proprement dits seront peut-être nécessairement assez petits et nécessiteront à la fois des zones tampons et une extension des habitats.

Le parc d'Everglades, en Floride, est l'exemple d'un cas où l'on a négligé d'assurer un contrôle sur une superficie suffisante pour l'implantation d'un parc national. La survie de ce patrimoine incomparable dépend du bassin hydrologique qui n'a été ni inclus dans les limites du parc, ni protégé de façon adéquate par les autorités chargées de l'aménagement. En conséquence, des projets de développement ont été entrepris qui menacent à la fois l'abondance et la pureté de l'eau de l'Everglades.

Une destruction similaire provenant de sources extérieures pourrait résulter d'une pollution atmosphérique produite par l'industrie, de l'eutrophisation de l'eau due à l'emploi

excessif d'engrais chimiques dans l'agriculture, du dérèglement du régime hydrologique par les barrages et de bien d'autres causes encore.

Le genre de contrôle exercé dans les parcs nationaux britanniques s'inscrit dans ce contexte. Ces parcs ne remplissent pas les conditions requises pour être reconnus sur le plan international parce que la plus grande partie de leur territoire est propriété privée et utilisée pour l'agriculture (principalement l'agriculture de montagne) et la sylviculture. Néanmoins, un contrôle considérable est exercé par le biais de la législation sur l'aménagement (bien qu'il ne soit pas assez strict pour assurer une protection totale). Ils pourraient être considérés comme le prototype des territoires environnant de véritables zones de parcs nationaux. Ils offrent des paysages d'une grande beauté, assurent un rigoureux contrôle du développement et permettent de longues promenades à pied dans une campagne qui remplit une fonction agricole et sylvicole avec une faible densité de population. De telles zones, placées sous un strict contrôle de l'aménagement en matière de parcs nationaux, de réserves naturelles et de forêts domaniales, constitueraient un précieux ensemble de paysages naturels et semi-naturels.

Les forêts domaniales ont une grande valeur en tant que zones tampons. Si elles sont exploitées pour la production de bois d'œuvre, une haute priorité y est accordée à la préservation de la vie sauvage et de la beauté du paysage. En outre, les clairières peuvent constituer d'excellents terrains de camping.

Dans le passé, les limites des parcs nationaux étaient habituellement tracées de manière à délimiter une aire assez compacte aux contours simples. On pourrait concevoir une plus grande souplesse pour les aires choisies pour l'implantation des parcs. Dans certains cas, une configuration plus organique conviendrait mieux au caractère du paysage, à son utilisation et à sa topographie. Les vallées ou les crêtes de montagnes, par exemple, pourraient assurer dans le type des paysages et dans l'expérience qui y est vécue une continuité plus grande que celle d'une zone à la configuration plus conventionnelle. Cette idée trouverait une application particulièrement heureuse dans les régions où les vallées hébergent des établissements humains et une activité agricole qui les disqualifieraient pour recevoir le statut de parc national, mais où les crêtes des collines sont encore en grande partie à l'état naturel. La route des Appalaches et la route Pennine sont des exemples de réserves qui peuvent procurer la joie de découvrir des régions encore très naturelles sans imposer pour autant de sévères restrictions à d'autres utilisations du terrain.

Les facteurs économiques influenceront nécessairement les décisions relatives aux dimensions des parcs nationaux. Dans les régions hautement industrialisées, à forte densité de population, la question sera de savoir quelle superficie pourra être distraite de l'espace affecté au logement, à l'industrie et à l'agriculture. Il se peut qu'il n'y ait pas de zone suffisamment étendue pour créer un parc national digne de ce nom, malgré l'urgence des besoins. Le résultat se solde souvent par un compromis. Un exemple intéressant nous est fourni par la Lüneburger Heide, dont le double but présente un intérêt incalculable. Elle conserve des écosystèmes extrêmement intéressants, notamment de remarquables bosquets de genévriers, et offre en même temps une zone de paix, de silence et de contact avec la nature aux millions de travailleurs industriels de la région de Hambourg. Cependant, ce n'est ni une région sauvage, ni une zone naturelle. Le simple fait de l'affluence des visiteurs oblige à poser des fils de fer le long des sentiers

conduisant aux genévriers. Le parc national des Dunes, situé sur la côte à proximité d'Amsterdam, présente le même problème. La végétation des dunes y est protégée et la population d'Amsterdam peut jouir de la tranquillité tout en admirant un type de paysage de grande beauté, dont la préservation ne peut cependant être obtenue que par des moyens entièrement artificiels.

Les pays moins développés subissent également des contraintes, mais d'un genre très différent. En premier lieu, il s'agit de fixer les dimensions compatibles avec la protection et la surveillance efficaces d'une aire déterminée; ensuite, de prévoir les problèmes économiques et humains causés par la restriction des activités agricoles et cynégétiques sur une grande étendue.

Fort heureusement, les pays surindustrialisés et les pays moins développés sont parvenus les uns et les autres à surmonter leurs difficultés dans bien des cas et à établir des parcs nationaux; toutefois, il est évident qu'un tel résultat ne peut être obtenu que dans le contexte d'une région et de ses problèmes particuliers. La solution des problèmes dépendra nécessairement des circonstances particulières et c'est pourquoi le type et les dimensions des parcs seront susceptibles de grandes variations.

Le choix de zones appropriées pour l'implantation de parcs nationaux devrait se fonder sur une enquête et une appréciation de la qualité du paysage, tant du point de vue esthétique que scientifique. Le groupe d'étude chargé de l'enquête devrait comprendre des biologistes, des géologues et des paysagistes, ceux-ci étant formés à voir un paysage dans son ensemble et à en évaluer les qualités esthétiques.

L'enquête et l'analyse devraient comprendre un rapport écrit, concis et réaliste, étayé par des plans montrant clairement les diverses aires et les facteurs dont il est fait état dans ce rapport.

Les sujets traités devraient être les suivants: géologie et topographie; principaux écosystèmes; biotopes particuliers à conserver; utilisation présente du terrain, établissements sédentaires ou population nomade utilisant la zone en question; interaction de la zone avec les territoires environnants; menaces possibles contre le *statu quo*; régime hydrologique et dans quelle mesure il dépend d'eaux originaires d'autres zones ou les traversant; qualités panoramiques du paysage. Les limites essentielles de la zone devront être fixées, tant du point de vue de la santé biologique que de l'intégrité visuelle. En outre, il convient d'indiquer toute limitation nécessaire à appliquer dans les territoires avoisinants.

Aménagement régional et parcs nationaux. Une fois établie et évaluée la topographie du paysage régional et délimitées les zones appropriées pour l'implantation d'un parc national, le groupe d'étude devra définir les mérites respectifs des aires proposées et les contraintes nécessaires à leur protection.

A ce stade, les conclusions du groupe devraient être mises en corrélation avec tous les autres aspects de l'aménagement. Les incidences politiques et économiques devront être explorées et les projets adaptés au plan d'aménagement général de la région.

Il y aura une interaction entre le parc et les autres formes d'utilisation du territoire. Les transports, l'industrie, l'urbanisation, l'agriculture, l'approvisionnement en eau et en énergie, tous ces éléments seront affectés. Le fait d'exclure ces utilisations du parc signifiera qu'elles devront être implantées ailleurs.

Il est également vraisemblable que l'existence du parc suscitera un besoin d'équipements touristiques dans la région. Il faudra envisager les répercussions de cette situation et établir des plans en conséquence. Ces exigences pourront avoir des effets très bénéfiques en apportant avec la prospérité une vie plus riche à la région. Ce facteur présente, par exemple, une grande importance économique pour le Kenya, dont les grands parcs d'animaux sauvages attirent de nombreux visiteurs. Dans les pays plus industrialisés, l'accroissement du nombre des visiteurs peut soulever des problèmes en menaçant la qualité du paysage et de la vie dans la campagne environnante.

L'objectif primordial de la conservation des parcs nationaux est le même dans tous les pays, mais les avantages et les inconvénients secondaires sont entièrement différents selon qu'il s'agit de pays industrialisés et surpeuplés ou de pays en voie de développement. Les premiers ont besoin de leurs parcs pour contrebalancer la tension née d'une urbanisation excessive. Les seconds en ont besoin pour étayer leur économie.

Dans les deux cas, la conservation des parcs nationaux et leur appréciation par le public ne peuvent être réalisées que dans le contexte d'un aménagement régional avisé. Cet aménagement doit non seulement veiller à ce que les utilisations du territoire adjacent au parc soient compatibles avec sa conservation, mais aussi régler l'afflux des visiteurs du parc. Cet afflux peut être contrôlé en partie par la limitation des transports et de l'accès, et en partie par la qualité de l'aménagement du paysage dans toute la région où le parc est situé. Les transports joueront un rôle positif en ce qui concerne les parcs éloignés dans des régions où les communications ne sont pas très développées. Dans le cas des parcs africains, par exemple, il est essentiel de pouvoir y accéder facilement par avion si l'on veut attirer suffisamment de visiteurs pour faire des parcs des projets rentables du point de vue économique.

Lorsque l'accès au parc doit se faire par la route, il convient d'apporter le plus grand soin au tracé afin d'éviter de dégrader le paysage environnant. Dans les pays où le réseau routier est insuffisant, la nécessité de construire une route desservant le parc devrait être exploitée pour le plus grand bénéfice du pays tout entier. Dans les pays plus peuplés et dans ceux dont la population est extrêmement mobile, il peut être nécessaire de restreindre ou de localiser la circulation. Pour empêcher l'encombrement du parc, il faudra peut-être arrêter les routes à grande circulation à bonne distance de la zone strictement protégée du parc ou les faire passer assez loin. Cette mesure dite «négative» peut être nécessaire; elle devra toujours être assortie d'un «aménagement positif».

L'aménagement positif consiste en l'occurrence à offrir d'autres possibilités de passer ses loisirs en plein air, d'admirer de beaux paysages ou de contempler la nature et les animaux sauvages. Ces plaisirs simples mais profonds sont l'apanage de tout être humain. Ils devraient faire partie de la structure intime de la ville et du pays et pouvoir figurer au «régime» quotidien de quiconque désire en jouir. La première phase de la conservation des parcs nationaux devrait être de rendre la vie urbaine agréable, de ramener le citadin au contact de la nature et de la beauté dans sa vie quotidienne, de créer des parcs municipaux, de district et d'Etat, des parcs forestiers et aquatiques, d'aménager enfin des lieux où chaque activité de plein air pourrait être exercée dans son cadre approprié. Ces différentes catégories de parcs devraient avoir une diversité infinie. Leur but ne devrait pas être seulement d'utiliser les panoramas remarquables existants, mais de créer

de nouvelles beautés et de nouveaux moyens de récréation à partir d'endroits laids et de territoires dégradés. Les possibilités de transformer les sites abandonnés par l'industrie en zones de récréation sont immenses. D'anciennes carrières peuvent se métamorphoser en lacs réservés au canotage et à la pêche – les uns constituant de calmes plans d'eau, les autres livrés au ski nautique et aux hors-bords. Les anciens crassiers peuvent offrir des pentes pour le ski ou devenir une région de « montagne » boisée. Au lieu de piétiner à mort des beautés vierges, nous devons apprendre à recréer la beauté et transformer nos mauvaises terres en terrains de jeux.

En reliant cet ensemble de parcs divers, on pourrait créer un réseau d'itinéraires de grande randonnée à pied ou à cheval et de cours d'eau sillonnant un territoire parsemé de villes agréables dans une campagne saine. Ce réseau de couloirs écologiques profiterait à toutes les espèces, et pas seulement à l'homme. La conservation est indivisible; des îlots de santé perdus dans un océan de pollution ne peuvent survivre.

De nombreux canaux des îles britanniques et d'autres pays européens sont en train de connaître un regain d'activité en tant que cours d'eau touristiques. Le fait de glisser en bateau au fil de l'eau, traverser des campagnes intactes, longer de vieux villages peut permettre de retrouver l'ambiance paisible qu'on chercherait en vain le long des routes. Ces voies fluviales n'exigent pas de nouveaux espaces et comptent parmi les habitats les plus riches du point de vue biologique.

Les sentiers de grande randonnée et les pistes cavalières ont un but très semblable. Ils peuvent traverser des bois, longer des champs cultivés, des rideaux d'arbres et des cours d'eau, déboucher sur des landes et gravir des crêtes. Ils forment un réseau de chemins où pratiquer des loisirs tranquilles, et constituent de plus des « corridors » écologiques reliant entre eux les biotopes des réserves naturelles et des parcs nationaux.

Mais l'aménagement du territoire doit aussi tenir compte des millions de gens qui désirent se promener en voiture à travers un magnifique paysage, s'agglomérer en plein air ou se livrer à des sports bruyants comme le ski nautique. Toutes ces activités sont parfaitement légitimes, mais leurs adeptes ne devraient pas exiger qu'elles soient introduites dans les parcs nationaux faute de pouvoir les pratiquer autre part. S'ils sont forcés d'en arriver là, c'est qu'il y a une lacune dans le plan directeur régional ou une déficience dans son application.

Le seul besoin que le parc national puisse satisfaire, c'est de nous rendre aux jours où les hommes éprouvaient une crainte respectueuse devant la nature et savaient qu'ils ne sont qu'une espèce parmi tant d'autres. Dans les parcs nationaux, nous désirons nous éloigner de cet homme industriel tout puissant dont nous sommes plutôt las et qui nous effraie tant.

Si, comme nombre d'entre nous le pensent, l'avenir est lourd de menaces pour l'environnement, les parcs nationaux sont des bastions de survie qu'aucune pression ne devrait pouvoir attaquer. Ce n'est qu'en aménageant l'ensemble de notre environnement de manière qu'il absorbe toutes ces pressions que nous pouvons espérer conserver les valeurs particulières dont les parcs nationaux sont les écrins.

L'influence est à double sens. Un environnement soigneusement aménagé préservera les valeurs particulières des parcs nationaux qui, à leur tour, joueront le rôle de générateurs, stimulant l'esprit humain et assurant l'équilibre écologique de l'ensemble du territoire.

Plan directeur du parc national

Lorsque la zone destinée à un parc national a été choisie, il conviendra d'élaborer un plan directeur pour ce parc et de le développer parallèlement aux plans intéressant la région environnante. Cette étroite corrélation est vitale, car il doit exister une interaction entre ce qui se passe dans le parc et ce qui se passe à l'extérieur. Faute de planification appropriée, cette interaction peut tout détruire, alors qu'un aménagement convenable peut conduire à de bons résultats des deux côtés.

Le plan directeur de la zone du parc même définira : 1. les zones d'utilisation, y compris les régions de protection intégrale; 2. les points d'accès, constructions réservées aux visiteurs, etc.; 3. les routes; 4. les pistes et sentiers; 5. les points de vue et les zones présentant un intérêt particulier pour les visiteurs; 6. les terrains de camping. Il ne décrira pas en détail chacun de ces éléments, mais fixera les grandes lignes de leur développement.

Si l'on admet le principe que l'objectif primordial d'un parc national est la préservation, la première chose à faire consiste à définir ce qu'il y a lieu de préserver. Il peut s'agir essentiellement de beaux paysages ou d'écosystèmes particuliers, d'espèces sauvages, de formations géologiques ou même de sites historiques anciens. Dans la plupart des cas, on se trouvera en présence d'une combinaison de valeurs, comprenant presque toujours un élément d'esthétique visuelle, faute de quoi la zone correspondrait plus vraisemblablement à une réserve naturelle. Les conditions nécessaires à la conservation seront ensuite définies par une étude du paysage et une enquête écologique.

A cette fin, un groupe d'étude devrait être désigné pour le parc national et travailler en liaison étroite avec les spécialistes de l'aménagement régional du territoire, le même groupe pouvant, dans certains cas, entreprendre les deux projets. Les compétences exigées seront analogues à celles qui ont déjà été mises en œuvre lors du choix du site où serait établi le parc. De plus, le groupe devra posséder des connaissances en matière de besoins récréatifs et de comportement social.

Quelle que soit la discipline à laquelle il appartienne, le chef du groupe devra avoir des vues larges, être capable d'apprécier l'importance de tous les facteurs en jeu et, par-dessus tout, se consacrer entièrement à la protection de l'intégrité du parc en tant qu'entité écologique et panoramique.

Le processus d'aménagement commencera là encore par une enquête et une analyse qui détermineront : 1. le territoire essentiel pour chaque espèce; 2. les zones (d'élevage, etc.) qui ne devront pas être perturbées; 3. les formations géologiques fragiles et le tapis végétal qui ne devra pas être piétiné; 4. les zones qui résisteront le mieux à «l'usure»; 5. les meilleurs points de vue et les itinéraires de promenade les plus attrayants; 6. les zones où des campings, des parkings automobiles, etc. pourraient être implantés sans nuire à la qualité du paysage ou aux habitats fragiles.

Après l'enquête et l'analyse, des dispositions positives en vue du plan directeur peuvent être ébauchées. Ensuite, dans le cadre du plan, les plans détaillés indiquant les points d'accès, les campings et les pistes peuvent être élaborés. Tous les plans directeurs devraient être révisés périodiquement en vue de surveiller l'application correcte des dispositions prévues, de prendre note de tout facteur nouveau éventuel et de le résoudre s'il y a lieu.

Les contraintes révélées par l'enquête et l'analyse devraient être acceptées comme des impératifs absolus avec lesquels il ne saurait être question de transiger par suite d'exigences extérieures. Tout au contraire, le plan directeur doit adapter ces exigences aux nécessités du site. Si les parcs nationaux doivent avoir un statut spécial de protection, c'est là une des façons dont leur aménagement diffèrera sans doute de celui d'autres zones où les gens pourront se livrer à des activités de plein air. Dans la plupart de ces autres zones, les conditions naturelles peuvent fort bien être adaptées en vue de céder à des pressions plus fortes. Il y aura compromis. Evitons ces compromis dans les parcs nationaux.

Après avoir défini le caractère du site et les points vulnérables, il faut prévoir et évaluer les réactions humaines. A quelles pressions sera-t-il vraisemblablement soumis? Quelles possibilités particulières peut-il offrir aux visiteurs?

Tout en reconnaissant l'importance prépondérante du rôle de la conservation, nous ne devons pas négliger le rôle secondaire, mais capital, de la contribution du parc à la qualité de la vie humaine. A ce stade, essayons de nous faire une idée claire de ce qu'un parc national offre et qu'on ne saurait trouver ailleurs.

Dans la majorité des cas, sa valeur irremplaçable est de permettre au visiteur de contempler un paysage ou des animaux d'une beauté et d'un intérêt exceptionnels, libérés de l'emprise humaine. Selon le degré d'évolution, il y a deux façons d'envisager ces paysages et ces animaux. La première consiste simplement à les regarder. Bien des gens en tirent une grande satisfaction et certains enseignements. Il est heureux qu'il en soit ainsi, car c'est la manière la plus facile de les distraire. La seconde implique une expérience plus intime, une faculté de communier avec le paysage, le sentiment d'en faire partie, d'être un élément du système écologique.

Le spectateur peut se satisfaire de belvédères ou se contenter de regarder à travers les vitres de sa voiture, qui l'isolent efficacement de tout contact. La participation, d'un autre côté, introduit dans le parc l'espèce même contre laquelle nous cherchons à protéger le paysage. Mais sa valeur en termes humains est si grande qu'elle doit être offerte à ceux qui peuvent l'apprécier et qui sont disposés à accepter le monde sauvage (ou à être acceptés par lui) à ses propres conditions.

Ces conditions exigent que les effectifs humains présents soient suffisamment faibles pour rester sans influence, que les êtres humains abandonnent le harnachement de l'homme mécanisé et utilisent les deux jambes que la nature leur a données, qu'ils se comportent en «invités» des espèces indigènes, discrets et compréhensifs, respectant le droit à la vie privée des habitats et ne portant leurs pas que là où ils peuvent le faire sans causer de dommages.

L'aménagement des parcs nationaux doit se soucier dans une large mesure de la répartition de l'espace entre les spectateurs, les participants et les sanctuaires protégés contre tout contact humain. Cette conception a conduit au système du zonage. Les dimensions et les proportions relatives de ces zones dépendent de la superficie du parc, de son caractère et de la nature de son environnement.

Dans certains parcs, l'une des zones peut être supprimée. Dans le parc national de Troie, par exemple, la présence de l'homme est acceptable partout parce que la situation est celle d'une civilisation ancienne placée dans un paysage agricole plus ou moins humanisé. L'homme mécanisé, cependant (qui n'est pas en harmonie avec le paysage homérique) est

strictement confiné dans une zone située à bonne distance et invisible de la scène principale. Le parc national de Serengeti, à l'autre extrême, est aménagé en premier lieu pour la survivance de son incomparable faune, et ensuite seulement pour l'homme mécanisé, dans le rôle de simple spectateur. Du point de vue de la faune comme de celui des visiteurs, la meilleure façon de voir les lions est de les observer à partir de belvédères ou à travers les vitres de voitures automobiles. Il est difficile d'imaginer une participation plus intime et le fait d'observer procure à lui seul des satisfactions suffisantes.

Cependant, on peut éprouver un sentiment de participation beaucoup plus étroite par exemple dans le sanctuaire de Jaldapara au Bengale occidental, où le visiteur, juché sur son éléphant, peut percevoir l'air de la forêt, entendre ses bruits et partager les réactions de sa monture à l'approche d'un tigre ou d'un rhinocéros. Plus intime encore est la communion lorsque daïms et oiseaux peuvent être observés en marchant silencieusement dans la forêt ou que l'on aperçoit un renne en se dissimulant patiemment derrière un rocher.

Le Grand Canyon représente encore un autre genre de parc. Sa raison d'être est le spectacle grandiose de l'une des premières merveilles géologiques du monde. Ici, le côté sud du canyon donne toute facilité de regarder et d'admirer. Il offre également la solution plus ardue de descendre à dos de mulet. Mais pour le visiteur occasionnel y a-t-il une possibilité de contempler tranquillement le spectacle? Manquerait-il un autre type de zone? Je crois qu'il y a une autre zone capitale, du genre de celle que l'on se propose d'inclure dans le nouveau Bayerischer Wald et que l'on désigne sous le nom expressif de «zone de paix et de promenade».

Aux Etats-Unis, on a recommandé cinq catégories de zones, à savoir:

Catégorie I Zone de récréation à forte densité de fréquentation;

Catégorie II Zone générale de loisirs de plein air;

Catégorie III Zone d'environnement naturel;

Catégorie IV Zone naturelle exceptionnelle;

Catégorie V Zone primitive;

Catégorie VI Zone historique et culturelle.

Ce classement fournit une base utile pour l'aménagement, mais je me demande si les zones de catégorie II devraient figurer dans le territoire du parc. La catégorie I est un mal nécessaire. Quant à décider si les zones classées dans cette catégorie seront situées à l'intérieur ou à l'extérieur, cela dépendra des dimensions du parc et de la nature de son environnement. Lorsque les limites sont généreusement tracées, la zone d'accès peut être aménagée à l'intérieur, juste au-delà de l'entrée. Dans les parcs à faible dimensions, cependant, il est plus indiqué d'aménager cette zone à l'extérieur, juste avant l'entrée. Le danger de cette dernière solution est que le territoire environnant peut en souffrir, particulièrement s'il n'est pas soumis à un contrôle aussi rigoureux que le parc proprement dit. C'est pourquoi il vaut probablement mieux prévoir une zone d'accès appropriée à l'intérieur du parc au moment où ses limites sont définies.

Dans les deux cas, la zone d'accès devrait être située à bonne distance des parties les plus vulnérables du parc, tout en offrant de belles échappées. Du point de vue géologique et écologique, le terrain devrait être capable de résister à l'usure. La falaise boisée qui borde le Grand Canyon au sud est un prototype du site idéal. Les bois constituent à la fois un écran et un abri pour les constructions et les voitures; le canyon lui-même est protégé par

son propre rebord, qui offre des vues magnifiques, mais n'est pas d'un accès facile. Dans le Bayerischer Wald, les constructions sont situées juste à l'extérieur du parc. Dans le Serengeti, la loge et les terrains de camping sont installés loin à l'intérieur, ce qui est évidemment rationnel dans une aire de 12 950 kilomètres carrés, surtout si l'on tient compte du fait que l'une des attractions de la loge est d'observer les animaux sauvages.

Le Bayerischer Wald possède une zone de catégorie II (zone générale de loisirs de plein air), dont les dimensions sont très faibles par rapport à la superficie totale du parc. Avec ses animaux sauvages parqués, ses pistes cyclables et ses voitures à cheval, son musée et son centre d'information, cette zone est entièrement sous l'emprise de l'homme mais constitue une introduction au paysage naturel authentique du reste du parc. De telles zones devraient servir d'introduction dans tous les sens du terme. En tant que point d'accès, elle introduit les visiteurs dans le parc, tandis que, grâce à son centre d'information, elle les initie à ce qu'ils vont voir. Elle explique la géologie, l'histoire du paysage, la flore et la faune. En outre, en offrant des points de vue, elle révèle au visiteur le profil général du panorama.

Nombreux sans doute sont ceux qui ne dépasseront jamais ce stade. Pour eux, c'est la télévision devenue réalité. Quant aux autres, s'ils ne s'aventurent pas plus loin lors de leur première visite, ils s'en iront l'appétit aiguisé. Ils reviendront plus décidés à pousser l'expérience autrement qu'en simples spectateurs. S'ils franchissent ce pas, ils devront être prêts à abandonner leur mentalité de citadin jusqu'à un certain point et à prendre la nature comme elle est. Ils devront laisser leur voiture derrière eux, s'exposer aux intempéries et faire travailler leurs muscles. Ils se trouveront promus dans la zone suivante, qui correspond à la catégorie III des Etats-Unis, la «zone d'environnement naturel». C'est la zone de «paix et de flânerie» sillonnée de sentiers faciles. Au-delà vient la zone de réserve, la région la plus sauvage, pénétrée seulement par quelques pistes primitives d'où les visiteurs ne peuvent pas s'écarter. Au total, cet aménagement constitue la base d'un zonage logique et efficace. La réduction nécessaire du nombre des visiteurs dans les parties relativement sauvages est assurée par les difficultés d'accès bien plus que par l'interdiction. Ceux qui tiennent vraiment à parcourir les régions vierges verront leur vœu exaucé. Ceux qui ne demandent qu'à jeter un coup d'œil sur les animaux sauvages se contenteront de la petite zone de récréation. La zone la plus vaste de toutes, celle de «paix et de flânerie», permettra à tous ceux qui le désirent de trouver un contact direct avec la nature, même s'ils ne sont pas physiquement aptes à s'enfoncer jusqu'au cœur des régions sauvages.

La commodité des voies d'accès est peut-être la question qui a soulevé le plus de controverses en matière d'aménagement des parcs nationaux et l'une de celles qui méritent d'être réglées sans faiblesse. Le slogan «accès à tout prix» fait beaucoup de bruit, rallie beaucoup de gens et a causé d'incalculables dommages dans le passé. Les personnes qui comprennent les vraies valeurs des parcs nationaux reconnaîtront généralement que le point d'accès devrait être normalement desservi par un moyen quelconque, train, automobile ou avion. On s'accordera également à reconnaître que l'accès par ces moyens jusqu'au cœur des régions vierges ou des habitats vulnérables de la vie sauvage ne devrait être autorisé en aucun cas. Cependant, ces questions ont fait l'objet de longs débats entre ceux qui souhaitent se voir véhiculés jusqu'aux endroits les plus recherchés et ceux qui cherchent à les conserver dans leur état de paix originel. Ces opinions opposées se fondent dans une large

mesure sur l'importance que l'on accorde respectivement au plaisir de voir et au plaisir d'éprouver des sensations.

Le parc de Yosemite fournit un bon exemple de ces opinions opposées. La formation géologique de sa vallée, d'une beauté extraordinaire, est à l'origine de sa propre ruine. Le fond uni de la vallée en rend l'accès par trop facile et fournit un plan commode pour les terrains de camping et les cafeterias. Lorsque j'y suis allée il y a de nombreuses années, j'ai trouvé l'un des plus beaux paysages que j'eusse jamais vu, je dis bien vu et non pas senti. En effet, comment pourrait-on jouir pleinement d'une telle beauté dans la nappe de fumée de 20 000 feux de camp, ou en faisant la queue pour admirer une cascade? L'accès était ménagé beaucoup trop près des chutes d'eau. Les camps et les bâtiments envahissaient la nef de la cathédrale imaginaire, détruisant son unité. Je pense qu'une étude du paysage aurait révélé que le fond de la vallée formait un élément essentiel de l'unité panoramique qu'il convenait de ne pas dégrader. On espère que le plan révisé remédiera à ces inconvénients. Il apporte déjà des améliorations en restreignant l'usage des automobiles et en les remplaçant par des transports publics sur certaines routes de la vallée.

Lorsque certaines facilités de transport sont considérées comme indispensables, le principe qui consiste à laisser tous les véhicules privés au point d'accès et à mettre des moyens de transport publics à la disposition des usagers est extrêmement approprié, particulièrement si les véhicules peuvent être silencieux et non polluants. La meilleure solution est d'utiliser des voitures à cheval. C'est le cas dans la Lüneburger Heide, ainsi qu'autour des lacs de Killarney, bien que ces derniers ne constituent pas un parc national. Le seul but d'un moyen de transport mécanique devrait être de permettre au visiteur d'atteindre un endroit où il peut se débarrasser de son véhicule et pénétrer dans le paysage naturel. Les circuits panoramiques motorisés ne peuvent être considérés comme un élément approprié au cœur d'un parc national; ils provoquent nécessairement la pollution et ne peuvent qu'introduire l'influence urbaine dont le parc est censé être libéré. En outre, ils divisent le territoire à la fois pour les visiteurs et pour les animaux sauvages. Toutefois, si le tracé de la route peut être établi de façon à offrir des vues sur le parc, cela permettrait de concilier la double nécessité de satisfaire nombre de ceux qui ne désirent que des spectacles et de stimuler l'intérêt pour les parcs nationaux, sans lequel la politique des parcs nationaux n'a guère de chances de réussir.

Camping

De plus en plus populaire et lié dans l'esprit de chacun à la notion d'aventure dans la nature sauvage, le camping doit être organisé dans une large mesure en fonction des parcs nationaux. L'aménagement des camps soulève cependant de nombreux problèmes. De vastes camps dotés de tout le confort peuvent exercer sur l'environnement une influence urbaine presque aussi forte qu'une petite ville, sans offrir pour autant la beauté que peut présenter une ville ou un village.

De même que les autres activités exercées dans les parcs nationaux, les différents genres de camping devraient être classés en plusieurs catégories. Le campeur «sauvage», c'est-à-dire l'homme qui transporte sa tente de bivouac sur le dos, est compatible avec tous les

habitats, sauf les zones les plus strictement réservées, à condition que le nombre de ces campeurs soit faible par rapport à la superficie de la zone: en effet, un excès de campeurs peut être nuisible. Les refuges de montagne dispersés le long des sentiers de randonnée sont aussi admissibles dans les régions sauvages s'ils sont bien situés, pas trop nombreux et n'offrent qu'un minimum de confort. Les petits terrains de camping pour tentes ou véhicules à remorque, convenablement situés et sans autres commodités qu'une installation de douches pourraient trouver place dans une zone de catégorie II ou même catégorie III, si ses dimensions sont suffisantes. Les campeurs accepteraient d'y mener une vie simple, sans cafeterias ni musique en boîte. Les grands camps équipés de facilités permettant les loisirs d'intérieur, de buanderies et de cafés devraient soit être confinés en zone I, soit installés juste à l'extérieur du parc national.

Le choix de la solution la meilleure dépendra du tracé des limites du parc et de la nature de la zone environnante. Si celle-ci constitue une zone tampon, le mieux sera généralement d'aménager les camps à cet endroit. Cette solution est particulièrement indiquée en terrain boisé limitrophe du parc. Il convient de prévoir soigneusement si les camps seront aménagés à l'intérieur ou à l'extérieur des limites du parc, de fixer leur emplacement, leur camouflage et leur fusion dans le paysage.

Il faut aussi savoir qu'un camp de grande taille exercera une forte pression sur le voisinage, tant en ce qui concerne les allées et venues des campeurs que la nécessité de créer des routes d'accès. Les problèmes d'approvisionnement en eau, d'évacuation des eaux usées, les risques d'inondation et la capacité de dégradation naturelle du sol et de la végétation doivent également faire l'objet d'un examen attentif. Les camps devraient toujours être situés à une distance raisonnable à pied d'un point présentant un intérêt particulier tel qu'un panorama ou un plan d'eau. Les campeurs doivent avoir le sentiment qu'ils sont dans le lieu qu'ils ont choisi de visiter.

Interaction des parcs nationaux et de l'environnement

Les dimensions et l'aménagement d'un parc national dépendent de l'utilisation des zones environnantes. Un parc tel que la Lüneburger Heide, par exemple, du fait qu'il est proche de centres abritant une population industrielle, possède une immense valeur sociale, mais ne peut servir la cause de la conservation que par un aménagement rigoureux et extrêmement artificiel. Le Bayerischer Wald, en revanche, gagne en valeur et est plus facile à aménager du fait qu'il borde de grandes forêts. Dans ces conditions, une superficie de parc relativement faible serait encore utile, bien que les 12 141 hectares délimités soient naturellement fort bienvenus.

Les utilisations des terres environnant le Serengeti présentent un intérêt particulier en ce qui concerne l'influence qu'elles exercent sur le parc. La situation est favorable étant donné que des zones contrôlées ou des zones de conservation entourent le parc et en raison de l'existence au nord, au-delà de la frontière du Kenya, de la réserve de gibier de Masai Mara. Néanmoins, les braconniers sont responsables d'un grand nombre de déprédations, encore que l'importance des dommages varie selon les occupations et le caractère plus ou moins marqué du penchant traditionnel du peuple considéré pour la chasse. D'un autre côté, toutes les communautés agricoles cherchent à défendre leurs

territoires contre l'éléphant et le lion, de sorte que ces animaux se réfugient de plus en plus dans le parc. L'accroissement de la population d'éléphants est un sujet de préoccupation. C'est là un exemple extrême de l'interaction qui se produit toujours entre un parc national ou une réserve naturelle et son environnement et qui vient rappeler qu'un parc ne doit jamais être considéré indépendamment de son contexte et ne peut connaître un plein succès que s'il est conçu dans le cadre d'une région intégralement aménagée.

DISCUSSION

P. H. C. Lucas (président): Voici la méthode de travail que nous allons suivre pour cette session: quand les deux auteurs auront présenté les idées-force de leur rapport, deux des membres du Panel ouvriront la discussion sur le premier des thèmes retenus, «la planification des parcs dans une perspective d'avenir», puis, le moment venu, les autres orienteront les discussions sur les deux autres thèmes, «techniques de planification des parcs» et «mise en œuvre de la planification (ou de l'aménagement)». En groupant ainsi les interventions autour de ces trois thèmes, nous espérons avoir une discussion aussi enrichissante que possible dans le temps dont nous disposons.

Pendant mon voyage, l'agent du contrôle des passeports à Honolulu a vu la vignette «Jackson, Wyoming» sur ma valise et m'a dit: «Je crois que c'est vraiment le plus beau pays du monde à condition que les gens ne viennent pas l'abîmer avec leurs sales machines.» Et il a ajouté: «Vous savez, il faudrait qu'on fasse passer un test aux gens pour s'assurer qu'ils sont capables d'apprécier et de respecter la nature sauvage avant de leur permettre de l'utiliser, pour qu'ils ne jettent pas leurs ordures partout et qu'ils ne lâchent pas leurs gosses dans le décor avec des 'tomahawks'». Voilà une conception de la planification et de la gestion d'un parc national qui va bien au-delà de ce que la plupart des administrateurs pensent pouvoir faire accepter au public. Et cela montre qu'il existe des gens bien informés et intéressés qui suivent notre travail; il faut qu'en planifiant pour les cent prochaines années des parcs nationaux, nous fassions preuve du même courage et de la même foi dans l'avenir que les pionniers qui ont créé les parcs au cours des cent dernières années. Je suis certain que notre conférence entrera dans l'histoire comme une réunion tournée vers l'avenir, concevant les parcs nationaux non pas en vase clos mais comme faisant partie de l'environnement global, devant être gérés non pas isolément mais dans une perspective nationale et mondiale.

George B. Hartzog, Jr. (auteur du Rapport 13): Dans l'esprit de ce que vient de dire le président, il y a dans mon rapport deux idées que je voudrais souligner: premièrement, les parcs ne doivent jamais être traités comme des unités isolées: chaque augmentation de leur capacité est suivie d'un accroissement de leur utilisation; la règle d'or est: «Dans le doute, abstenez-vous de construire». Deuxièmement, puisque le but de l'administration des parcs est d'améliorer la qualité de leur utilisation par le public, c'est l'interprétation qui est vraiment le facteur clé.

M^{lle} Sylvia Crowe (auteur du Rapport 14): Au cours des précédentes sessions, on a déjà beaucoup parlé de la dichotomie qui apparaît dans les buts des parcs nationaux; conservation du paysage naturel et encouragement du touriste, l'animal le moins naturel et le

plus destructeur qui soit. Dans mon rapport, je soutiens que la planification est la solution à cette dichotomie, mais la planification dans un esprit de conservation doit s'étendre à l'ensemble du pays pour que les parcs ne deviennent jamais des oasis de nature au milieu d'un désert anthropocentrique et pollué. Dans la planification des parcs eux-mêmes, le but doit être d'en faire une expérience merveilleuse dans un monde où les beautés de la nature, le contact avec elle, les loisirs de plein air feront partie de la vie quotidienne et prépareront à cette expérience. Il faut traiter l'ensemble du pays comme un tout et non pas comme un assemblage fragmenté de terrains clos utilisés à des fins différentes.

Planification des parcs dans une perspective d'avenir

Reginald J. S. Hookway (membre du Panel): En Europe, avec ses populations denses et ses sociétés industrielles riches vivant dans un espace restreint, nous avons été contraints à la planification et en général toutes les organisations et intérêts, publics ou privés, sont obligés de se conformer à des plans approuvés par avance. En fait, ces plans sont des présentations écrites d'objectifs et de politiques et comportent six principes clé: tout plan pour un parc, une ville ou une région doit 1. se rattacher directement aux plans pour les zones limitrophes, 2. être aussi simple que possible, 3. tenir compte de l'environnement et des questions sociales et économiques, 4. être conforme aux ressources, pouvoirs et techniques disponibles pour sa mise en œuvre, 5. être fréquemment remis à jour, et 6. être suivi d'une façon permanente. Dans le cadre de ces principes, la planification peut être un travail fort complexe, faisant appel à une formation professionnelle, à des banques de données, des ordinateurs et autres techniques de pointe ou au contraire une activité simple où quelques personnes, prêtes à penser à demain plutôt qu'à aujourd'hui, peuvent avoir une grande influence. Il ne faut pas douter de ses propres capacités de planification car «les petits ruisseaux font les grandes rivières».

Professeur Gerhard Olschowy (membre du Panel): La République fédérale d'Allemagne, où il reste peu de zones naturelles, à l'exception des zones découvertes à marée basse sur les côtes de la mer du Nord et des hautes chaînes de montagne des Alpes, est soumise à une législation de planification et de zonage global. Ce sont les zones protégées sur la base de notre Loi sur la conservation de la nature qui remplissent les fonctions dont il est question dans le Rapport 13: nature, culture et loisirs. Les réserves naturelles sont en général petites et rigoureusement protégées contre toute modification. Les «parcs naturels» ou «parcs ruraux» représentent dans notre pays les principales zones de loisirs et comportent des paysages aménagés à grande échelle; ces parcs jouissent d'une protection partielle, une protection plus stricte étant accordée à certains éléments considérés comme monuments naturels ou architecturaux. Dans le Rapport 14, il est plus particulièrement question d'un de ces «parcs naturels», la Lüneburger Heide, qui est en fait assez petit, 20 000 hectares seulement, un quarantième de la superficie du Yellowstone, mais qui reçoit chaque année 50% de visiteurs de plus que le Yellowstone, 3 millions et demi de personnes, principalement pendant les mois d'été. Des mesures administratives ont été prises pour faire face à cet afflux: la plupart des installations sont implantées à la périphérie, la circulation des voitures est interdite dans la zone centrale et il est obligatoire

d'emprunter les pistes balisées. Mais il importe surtout de noter que la lande à *Calluna vulgaris* de cette zone, la plus étendue d'Europe occidentale, n'est pas un paysage naturel mais un paysage anthropogénique secondaire: maintenant que les paysans n'utilisent plus cette lande pour y faire paître leurs troupeaux, l'entretien du paysage exige une planification détaillée pour empêcher la pousse naturelle des bouleaux et des pins. Il faut pour cela conserver des troupeaux de moutons et faire appel à de nombreux moyens mécaniques et chimiques. En d'autres termes, certains paysages culturels qui ont une valeur considérable et qui contribuent à la diversité écologique, ne peuvent exister que grâce à des mesures d'intervention très poussées.

D^r Subhi A. Qasem (Jordanie): Jusqu'à présent, il a surtout été question de pays industrialisés, mais en Jordanie où nous sommes en train d'établir un système de parcs comprenant huit territoires très différents – dont le parc national d'Azraq avec ses quelque 387 000 hectares – les problèmes de planification concernent la restauration d'une région exploitée par l'homme pendant des siècles. Il faudrait que la FAO ou l'UICN nous fournissent une bibliographie annotée de tous les ouvrages traitant de ces situations.

Richard S. R. Fitter (Royaume-Uni): Les informations qui seraient particulièrement utiles dans cette situation devraient comporter des conseils sur la réintroduction de grandes espèces animales, sans oublier les prédateurs.

D^r Luc Hoffman (WWF): C'est là un domaine qui intéresse particulièrement le Fonds mondial pour la nature (WWF) et où nous espérons pouvoir apporter notre aide. Mais l'initiative jordanienne mérite d'être encouragée et aidée par toutes les organisations car les zones désertiques à l'est de la Méditerranée et à l'ouest des hauts plateaux d'Asie constituent l'une des plus grandes lacunes du système mondial de parcs nationaux.

D^r Leonard H. Smith (Australie): Le Land Conservation Council de l'Etat de Victoria, créé en 1970 et comportant un président à plein-temps, aidé d'un personnel scientifique et administratif, organisme qui représente les intérêts publics et privés, mérite d'être cité comme exemple d'organisme de planification. Ce conseil est chargé d'étudier en détail chacune des neuf zones dans lesquelles notre Etat a été divisé, de faire des recommandations précises – sous le contrôle et avec l'avis du public, sur les différentes utilisations des terres: agriculture, forêts, réserves, parcs nationaux, etc. A l'heure actuelle, les zones mises en réserve constituent 1,4% de la superficie totale de l'Etat mais l'objectif de notre politique est d'arriver à 5% au moins.

Maitland S. Sharpe (Etats-Unis): A mon avis, le Rapport 14 met trop l'accent sur les régions exceptionnelles ou uniques au monde, alors qu'il est tout aussi important de prévoir l'inclusion d'échantillons représentatifs de toutes les zones, des associations végétales aussi bien que de hautes montagnes, de paysages de culture comme de paysages naturels.

M^{lle} Sylvia Crowe (auteur du Rapport 14): Je suis d'accord. On devrait trouver et conserver «les meilleurs spécimens de chaque type», c'est-à-dire maintenir un maximum de diversité.

Professeur James G. Nelson (Canada): Deux observations sur les «six principes» de R. Hookway, membre du Panel: il faut que chacun de ces principes comporte des procédures permettant la participation du public – par exemple pour une surveillance efficace de la qualité de l'environnement, il est essentiel de disposer d'informations

fournies par le public; deuxièmement, je voudrais proposer un septième principe qui serait le maintien d'une certaine souplesse: il faudrait conserver le plus grand éventail possible de choix en matière d'utilisation des terres et d'aménagement.

William T. Perks (Canada): Il y a un danger dans la volonté de tout planifier qui se dégage du Rapport 14 et des remarques de R. Hookway, membre du Panel. Les systèmes de planification ont tendance à devenir tentaculaires, à aller au-delà des buts pratiques qui, dans notre cas, devraient être les objectifs réels des parcs nationaux et la coordination de ces objectifs.

George Burton Priddle (Canada): Un autre danger consiste à faire trop d'hypothèses en matière de comportement, hypothèses qui mériteraient une étude plus poussée. On peut imaginer, par exemple, arriver à une perception toute nouvelle de l'environnement en voyant défiler la nature à grande vitesse: cela pourrait expliquer la peinture paysagiste abstraite et refléter une attitude des jeunes avec laquelle nous n'avons pas de contact.

Reginald J. S. Hookway (membre du Panel): Pour répondre à l'observation de James Nelson, je dirai que la participation du public est une technique et devrait donc être examinée sous la prochaine rubrique; mais bien sûr, les planificateurs travaillent essentiellement en tant que représentants du public et sont donc à son service.

Professeur Donald J. Kuenen (Pays-Bas): Il n'est possible d'insérer la planification des parcs nationaux dans un plan général pour l'ensemble du pays que lorsqu'on dispose de possibilités de choix multiples. Mais dans beaucoup de pays surpeuplés, nous ne pouvons pas faire nos choix en fonction d'une liste de priorités et devons nous contenter de ce que nous pouvons obtenir. Ainsi, la notion de plan général est battue en brèche, bien que les principes de gestion restent entièrement applicables.

Jacques Florent (France): Nous remettons constamment en question les objectifs réels ou la définition des parcs nationaux mais nous ne semblons pas avoir le temps de les discuter correctement. A mon avis, cela pourrait se résumer par les mots «réintégrer l'homme moderne à la nature»; il s'agit donc en fait d'aider l'homme industriel et urbain à comprendre les mécanismes biologiques qu'il a tendance à ignorer.

José Rafael Garcia (Venezuela): Je préférerais revenir au principe qui veut que le système de parcs d'un pays constitue un échantillon représentatif de ce pays avec la conservation de la nature comme objectif principal.

Théodore Hounto-Hotégbé (Dahomey): En ce qui concerne les pays que je connais, le Dahomey, la Haute-Volta et le Niger, les objectifs de la planification sont parfaitement clairs: établir les buts et les principes des parcs et devancer les problèmes à venir. Le malheur est que cette planification est pratiquement non-existante en raison du manque de spécialistes techniques dans nos pays. Il est évident qu'il nous faut coordonner notre planification en tenant pleinement compte des exigences sociales, économiques, géographiques et juridiques; j'ajouterais aussi qu'il faut faire preuve d'une certaine souplesse comme le recommande le Rapport 14.

Emmanuel O. A. Asibey (membre du Panel): Je suis d'accord avec l'orateur précédent, mais je voudrais ajouter que même dans le pays le plus arriéré, il est essentiel que les plans et les raisons pour la création de parcs nationaux soient présentés au public et compris par lui.

P. H. C. Lucas (président): Pour résumer la discussion sur les perspectives d'avenir des parcs, je dirais qu'elle a montré combien il est important que la planification se fixe les idéaux les plus élevés possibles, sans quoi rien de valable ne sera fait.

Techniques de planification des parcs

James William Keenan (membre du Panel): Le but du plan général d'un parc sera d'établir les politiques qui vont, à leur tour, dicter la nature et le degré de développement et d'aménagement. Comme le propose le Rapport 14, l'idéal est de confier l'élaboration du plan général à une équipe composée d'experts aux compétences variées; mais le rapport ne dit rien d'un membre important de cette équipe – le planificateur de l'interprétation. Le public doit aussi être inclus dans le travail de planification et il faut y intéresser les hommes politiques, ceux qui seront en définitive appelés à voter les fonds. L'objet du plan général est de rassembler des données de base complètes: les rapports du parc avec son environnement et avec d'autres parcs, les écosystèmes, les ressources et le marché potentiel. Ensuite, il faut analyser ces informations pour déterminer les éléments uniques et représentatifs, les milieux fragiles, les zones qui pourraient être développées, les points d'accès ou corridors, les conflits éventuels, y compris une utilisation non conforme au plan. C'est alors seulement qu'on peut définir les objectifs et la politique du parc. Il faut y inclure des possibilités de choix, évaluées sur le plan écologique, social et économique, ce qui aboutira normalement au zonage et à de nouvelles consultations avec le public et les autorités politiques. Ensuite, la planification s'attachera à une délimitation plus détaillée des limites du parc, des différentes zones, des contrôles externes sur l'utilisation des terres, y compris la nature et l'implantation des installations destinées aux visiteurs, l'aménagement de la flore et de la faune et le cadre du programme d'interprétation. Une fois tout cela approuvé – toujours avec la participation du public – on peut aller plus loin dans la planification du site et de l'aménagement qu'il faudra d'ailleurs examiner et réviser périodiquement. Enfin, je voudrais parler de deux domaines où il y a en général pénurie de données, ce qui gêne les auteurs du plan général: premièrement, les caractéristiques de comportement et les besoins de l'homme lui-même et, deuxièmement, la capacité maximale d'une zone, y compris sa capacité «psychologique». Il nous faut également de meilleurs instruments pour quantifier les avantages des différents plans qui s'offrent à nous.

W. J. Eggeling (Royaume-Uni/Ecosse): Autrefois, l'insuffisance de la recherche écologique localisée était une réelle faiblesse dans la gestion de la plupart des parcs. Aujourd'hui, l'attitude à l'égard des valeurs des parcs a évolué, passant de la stricte protection à la conservation ou à une utilisation rationnelle grâce à une gestion des écosystèmes fondée sur des faits (ne portant souvent d'ailleurs que sur une partie d'un écosystème). Ce qu'il faut avant tout, c'est une surveillance écologique continue; cet élément doit être intégré à la planification dès l'origine, de préférence avant même la création du parc. Il est important pour la gestion d'un parc de comprendre les événements passés et les évolutions actuelles, ne serait-ce que parce que tout au long de l'histoire, l'occupation par l'homme a eu des effets différents mais souvent extrêmes sur les sites. Nous avons peut-être tendance à oublier que l'homme, en tant qu'animal, a fait partie de la nature et de ses différentes

chaînes et qu'un écosystème fonctionnant entièrement sans sa présence est souvent très peu naturel. C'est pourquoi il y a parfois lieu de stimuler les activités passées de l'homme.

René G. Fontaine (membre du Panel): Il n'est pas inutile de rappeler que presque tout ce qui a été dit jusqu'à présent sur le fonctionnement et la manipulation des écosystèmes est à la base du Programme de recherche sur l'homme et la biosphère (MAB); il serait peut-être bon de faire une recommandation de soutien à ce programme.

Ricardo Gondelles (Venezuela): Actuellement, dans la planification générale du parc national de Canaima au Venezuela, un parc qui s'étendra sur plus d'un million d'hectares, nous cherchons à concilier de nombreuses utilisations, allant des pâturages pour les troupeaux à l'exploitation des minéraux. L'établissement de communications efficaces avec la population locale est le facteur clé.

Willard W. Brown (membre du Panel): C'est pourquoi il est si important d'englober les services interprétatifs dans la planification; ces services devront remplacer le marché ou la place de village d'autrefois.

Professeur Valerio Giacomini (Italie): Pour sauver ce qui peut encore être sauvé et établir un dialogue constructif, il faut être prêt à des compromis et à des adaptations, surtout dans les pays très peuplés où l'on entre en conflit avec un réseau très complexe d'intérêts. Ainsi, une définition trop rigide des parcs nationaux m'inquiète car elle pourrait bloquer leur création; celle-ci ne doit être entreprise que peu à peu et avec prudence. Cette façon de procéder par étapes est conforme à l'idée des parcs nationaux comme lieux d'expérimentation permanente sur les rapports homme/nature. Il faut voir les situations écologiques et humaines dans leur diversité et encourager les initiatives locales et l'originalité. Globalement, nous avons un grand objectif commun, mais nous avons aussi des besoins divers sur le plan régional pouvant mener par des voies également diverses, peut-être plus longues, vers la réalisation d'un système universel, fondé lui-même sur la diversité.

René G. Fontaine (membre du Panel): La formule du professeur Giacomini qui consiste à procéder par étapes et avec un souci d'originalité régionale dans la création de systèmes de parcs nationaux est particulièrement fondée dans un des cas envisagés par le Rapport 14: existence de sites dans une région donnée, que l'on peut identifier et protéger de façon qu'ils constituent ensemble un parc national; le parc national de Circeo en Italie en est un bon exemple.

Nathan V. E. Woodruff (Etats-Unis): Il semble qu'il y ait une contradiction dans le Rapport 13 où le directeur du Service des parcs nationaux, M. Hartzog se dit surpris d'apprendre que la durée moyenne des visites à Yellowstone n'est que de 31 heures, tout en recommandant de placer les installations d'hébergement en bordure des parcs et en soulignant l'importance de «possibilités fréquentes» de visite. Ces deux recommandations tendraient à réduire encore davantage la durée moyenne des visites.

George B. Hartzog, Jr. (auteur du Rapport 13): L'expérience du parc national des Great Smoky Mountains indique qu'on pourrait s'attendre plutôt au phénomène contraire: quand les gens viennent plus souvent, ils ont aussi tendance à rester plus longtemps.

P. H. C. Lucas (président): La discussion des techniques de planification semble montrer que beaucoup dépend de l'équipe de planificateurs et qu'il y a d'excellentes raisons d'y inclure plusieurs non-spécialistes.

Mise en œuvre de la planification

Emmanuel O. A. Asibey (membre du Panel): Dans les pays en voie de développement, la mise en œuvre d'un programme de parcs est influencée par plusieurs facteurs: le manque inévitable de fonds, le fait que l'administrateur ou le directeur d'un parc ou d'un réseau de parcs doit faire un peu tous les métiers, les problèmes d'évaluation du comportement humain et la réaction politique normale de ceux qui disent que les parcs peuvent attendre, qu'il faut d'abord des écoles et des hôpitaux. Pendant longtemps encore on aura besoin d'une aide extérieure pour la majeure partie des recherches destinées aux parcs nationaux.

Thanom Premrasmi (Thaïlande): Il y a seulement un peu plus de dix ans que la Loi sur les parcs nationaux nous a donné la base nécessaire à la création et à l'aménagement des parcs en Thaïlande. Au cours de ces années, les problèmes les plus graves ont été la poursuite du braconnage, les cultures itinérantes et les atteintes à l'intégrité des parcs du fait non seulement de l'agriculture mais surtout d'autres organismes gouvernementaux désireux d'utiliser les parcs pour l'extraction minière, des installations hydro-électriques, militaires, etc. Dans les pays en voie de développement avec un faible pourcentage d'alphabétisation, il nous faudra sans doute encore des années pour convaincre le peuple de la valeur d'un système de parcs nationaux.

Bernardo Zentilli K. (membre du Panel): Comme l'a dit à une précédente session M. Carvalho, il n'y a qu'une chose à faire dans pareille situation: trouver les responsables des décisions et chercher à les convaincre.

D^r Kenton R. Miller (FAO): Dans les pays en voie de développement d'Amérique latine, la mise en œuvre des plans se heurte à la pénurie d'information écologique (entraînant un risque élevé d'échec), au fait qu'on ignore tout des formes et de l'intensité future des activités de loisirs de la population locale, à la puissance des commissions nationales de planification déjà en place et au système de budgets annuels moins avantageux que celui des «autorisations de programme». Ainsi, nous ne prétendons pas prévoir l'avenir, mais nous fondons nos décisions de gestion sur des évaluations périodiques de l'état de nos connaissances.

W. P. Tamukedde (Ouganda): Le système adopté en Afrique orientale est de confier la gestion à un Conseil d'administration bénévole qui ne change pas à chaque changement de gouvernement et qui peut donc assurer la continuité de la politique de planification.

D^r Pekka Borg (Finlande): Le contrôle de la gestion des parcs par des forestiers et des techniciens ne donne pas toujours satisfaction. En réalité, ces spécialistes devraient se concentrer sur le travail sur le terrain, tandis que la planification et les décisions devraient être confiées à des personnes qui, en tant que «groupe», possèdent les connaissances les plus larges en matière d'écologie, environnement, conditions sociales et locales.

Raymond M. Housley, Jr. (membre du Panel): Le Rapport 13 dit quelque chose de très juste en recommandant que toute une série de disciplines soient représentées dans les administrations des parcs. Quant au directeur, il doit avoir une vue complète des ressources du parc et de leurs rapports réciproques. Peut-être faudrait-il choisir un écologiste avec de bonnes connaissances en matière de sciences sociales. Au cours de la discussion, nous avons entendu critiquer les forestiers, mais il ne faut pas oublier que beaucoup de

parcs nationaux et de réserves dans le monde n'ont survécu que grâce à leur gestion par les services forestiers qui peuvent encore nous apporter beaucoup.

Le Rapport 13 propose aussi d'abandonner livres et manuels pour encourager l'initiative personnelle – mais là il faut faire preuve de prudence pour ne pas tomber dans l'anarchie. Comme George Hartzog l'a indiqué, la clé réside dans la communication: si on obtient quelque part des résultats excellents, il faut expliquer à tous comment on a fait. Des changements dans la gestion de parcs qui sont utilisés au-delà de leur capacité peuvent faire beaucoup pour préserver la qualité des ressources; ces changements sont particulièrement efficaces s'ils s'inspirent de l'optique régionale soulignée à juste titre dans le Rapport 14. Rien ne sert de planifier la gestion de terres dans le vide; en revanche, j'aimerais souligner qu'il n'est pas pratique ni souhaitable que l'administration des parcs dicte l'utilisation des terrains limitrophes par le biais de sa planification. Ainsi par exemple, il faut préserver la nature sauvage pour les utilisateurs dont l'expérience dépend de valeurs exceptionnelles et fragiles, tandis qu'une collaboration régionale est la meilleure façon de populariser les loisirs de plein air dans d'autres sites.

Richard R. Forster (Canada): Je suis d'accord avec la remarque de l'orateur précédent sur les livres et les manuels; il est regrettable qu'on les ait abandonnés ici car, en fait, on y trouve la réponse à la plupart des questions que nous avons discutées.

George B. Hartzog, Jr. (auteur du Rapport 13): Si on compte trop sur les manuels, on débouche sur la médiocrité et sur des décisions qui ne sont pas bien rattachées aux contextes locaux. Ce que j'ai appelé le «syndrome forestier», qui a aussi été critiqué par un membre du Panel, R. Housley, tient au fait que les parcs nationaux sont quelque chose de plus qu'un simple assemblage de ressources naturelles.

P. H. C. Lucas (président): Malgré tous nos efforts, l'heure a tourné trop vite et une fois de plus nous ne sommes pas en mesure d'entendre certains des orateurs inscrits. Il faudra donc nous contenter de résumés dans le compte rendu écrit.

Perez M. Olindo (Kenya): Lors d'une précédente session, il a été dit que les autorités chargées des parcs devaient être autonomes. Cet élément est en effet très important pour la gestion. Un statut indépendant leur confère juridiquement le droit de conserver des revenus et d'établir des priorités.

John S. Owen (Royaume-Uni): La discussion a montré que la déclaration sur la politique de l'aménagement rédigée par un sous-comité de la première conférence mondiale sur les parcs nationaux (pp. 364–365 des Travaux) n'a pas résisté à l'épreuve de ces dix années et devra être rédigée à nouveau.

Hunter Han-Ting Eu (République de Chine): Le Rapport 14 semble dire que la solution des besoins en loisirs des populations urbaines appelle l'établissement d'un système de parcs nationaux. Mais en réalité, dans les pays qui ont passé rapidement de l'économie agricole à l'économie industrielle, les responsables des décisions et les planificateurs accordent souvent la priorité aux parcs urbains et à des installations de loisirs du même genre, alors que les paysages naturels plus lointains sont privés de fonds et d'une infrastructure satisfaisante.

Richard D. Piesse (Australie): La prospection et l'exploitation minière sont, en Australie, la principale menace à la mise en œuvre d'un système de parcs efficace. Le Rapport 14 a raison de dire qu'il est inutile de désigner comme parc national une région où l'exploitation minière est «inévitable»; mais en Australie, où un minéral donné peut être très largement répandu dans le pays, ce n'est pas forcément inévitable. Pourtant, le développement des terres appartenant à la Couronne ou à l'Etat est indéfiniment retardé par la simple éventualité de futures prospections minières. Il semble que la seule solution soit de demander aux géologues du gouvernement de faire une évaluation immédiate du potentiel minier de toutes les zones où on voudrait établir des parcs.

Ponsiana Ssemwezi (Ouganda): Il y a un facteur dont on a déjà parlé dans un autre contexte: les chercheurs négligent souvent de faire à l'administration des parcs nationaux des recommandations claires sur les mesures à prendre pour appliquer les résultats de la recherche; parfois, ils ne semblent même pas convaincus de la nécessité de faire ces recommandations. Il faut donc établir des conseils nationaux de la recherche qui veilleront à ce que les résultats de la recherche soient bien appliqués.

SESSION VII

PARCS ÉTABLIS DANS DES MILIEUX PARTICULIERS 1^{re} PARTIE

Samedi 23 septembre, 14 h.-17 h.

PROBLÈMES SOCIAUX, SCIENTIFIQUES ET
D'ENVIRONNEMENT DE NATURE PARTICU-
LIÈRE OU INHABITUELLE, PRÉSENTÉS PAR
LES PARCS NATIONAUX SITUÉS EN RÉGION
TROPICALE HUMIDE, DANS LES ZONES ARIDES
ET DANS LES RÉGIONS DE MONTAGNE

- Président: Professeur John Stewart Turner, Australie
Rapporteur: D^r Anne LaBastille, Etats-Unis
Auteurs: Rapport 15: Mario Andrés Boza, Costa Rica
16: J. R. Desai, Inde
17: Professeur Mohamed Kassas, République arabe d'Egypte
18: Professeur Kh. P. Mirimanian, U.R.S.S.
(présenté par le président en l'absence de l'auteur)
19: D^r Frank H. Wadsworth, Etats-Unis (Porto Rico)
20: Professeur Paul W. Richards, Royaume-Uni
(Pays de Galles)
Membres du Panel: Michel Louis Anna, Tchad
Koffi Attobra, Côte-d'Ivoire
D^r Vittorio Agnelli, Italie
José Arreola Tinoco, Mexique

COMPTE RENDU DU RAPPORTEUR

Pour que la discussion soit plus claire, nous pourrions peut-être résumer ici certaines des grandes idées et passer ensuite aux trois milieux particuliers: d'abord les zones arides, ensuite les régions de montagne et enfin la zone tropicale humide. L'ordre des six rapports qui ont servi de base à la discussion a été modifié et les rapports ont été renumérotés en conséquence.

En général, on a constaté que le développement de parcs dans ces trois types de zones se heurte souvent à des difficultés, car les services chargés des parcs manquent de fonds, de matériel et de personnel ainsi que de l'appui du public nécessaires pour établir un système de parcs bien géré. Dans le Rapport 15, M. Boza parle des stratégies qui permettraient d'aboutir à des progrès. Il s'agit de faire l'inventaire du potentiel des parcs en faisant, si possible, appel à des experts locaux; de créer, dans la phase initiale, un petit nombre seulement de parcs «modèles», fondés sur des caractéristiques exceptionnelles tenant à

l'histoire, au paysage ou à l'écologie; d'être, pendant la phase de développement, en liaison étroite avec la presse et les autres media afin d'attirer et d'éduquer le public; d'utiliser judicieusement le personnel et le matériel fournis par des sources extérieures, qu'il s'agisse de petits groupes d'experts ou de grandes organisations internationales. Dans un premier temps, il peut être souhaitable de concentrer l'effort sur l'accès et sur les installations destinées à de larges couches du public, surtout aux gens de condition modeste, pour leur faire comprendre l'importance nationale des parcs et s'assurer d'un soutien populaire.

Dans les régions arides qui couvrent environ un tiers des terres émergées et qui subissent souvent une dégradation écologique ou une avancée du désert causées par un accroissement des activités humaines; la création de parcs se heurte à de nombreux problèmes. Certains d'entre eux sont évoqués dans les Rapports 16 et 17, et en particulier le conflit entre les animaux sauvages et domestiques dont on voit un exemple dans la forêt de Gir en Inde, dernier refuge du lion asiatique. Le rapport traite aussi des effets secondaires de ce conflit: destruction des forêts et compactage des sols. Dans les pays arabes, on assiste au démantèlement de l'héma, le système traditionnel de gestion des bassins versants, et aux effets désastreux du pâturage incontrôlé. Il a été noté qu'en Australie, en dépit de signes de dégradation des régions sèches de l'intérieur du fait d'une exploitation intense – surtout dans les zones semi-arides plus utilisables – certains progrès ont été réalisés dans la création de parcs nationaux «désertiques»: environ 2 800 000 hectares ont été mis en réserve dans le sud de l'Australie, et de 4 à 8 millions dans l'ensemble du pays. La discussion porte ensuite sur les problèmes que pose le nomadisme dans les zones arides. Bien que les théoriciens sociaux et politiques modernes se refusent de l'admettre, les pratiques nomades pourraient, de l'avis de certains experts, constituer une forme souhaitable d'utilisation des sols à condition que la pression démographique et la concurrence soient faibles. En tous cas, là où ces pratiques sont établies de longue date, comme dans certains pays du Moyen-Orient, il faudra sans doute les tolérer. L'équivalent mécanisé de ces pratiques pourrait aussi être utilisé dans certains pays très développés à condition de ne pas s'étendre aux pâturages de haute montagne.

Cette dernière remarque nous ramène aux questions traitées dans les Rapports 18 et 19 qui tous deux évoquent la fragilité des écosystèmes de montagne et soulignent que les phénomènes qui se produisent en montagne ont un impact écologique et économique sur les zones situées à plus basse altitude. La fonction particulière des parcs nationaux dans les régions de montagne est de jouer un rôle régulateur sur les bassins versants et l'hydrologie du Piémont. Il s'y adjoint les fonctions scientifiques, éducatives et économiques qui sont générales à tous les parcs. La discussion met en lumière une caractéristique particulière: les régions montagneuses classées comme pâturages peuvent être plus productives si elles nourrissent à la fois des animaux sauvages et des animaux domestiques comme au Pérou. Là, la combinaison de la vigogne et des bovins (plutôt que d'ovins et de bovins) donne une productivité supérieure de 150%, tout en permettant de protéger et de multiplier une espèce rare.

Le Rapport 20 indique que pour les zones tropicales humides, la Liste des Nations Unies comporte 47 parcs nationaux ou réserves équivalentes, ce qui révèle une grave lacune par rapport aux parcs de savane ou de prairie. Ainsi, des milliers d'espèces des forêts humides

sont ou seront menacées, surtout par la destruction des forêts résultant des cultures itinérantes et de la volonté de créer de plus en plus de pâturages et de pacages pour les animaux domestiques. La discussion porte plus particulièrement sur les forêts humides d'Amazonie. De l'avis général et malgré son immensité (3 millions de kilomètres carrés), cette forêt est gravement menacée par les pressions des populations humaines et de leurs besoins matériels.

M. Budowski estime qu'il s'agit surtout de problèmes politiques, même si les décisions à prendre sont fondées sur des principes écologiques et une planification intégrée de l'utilisation des sols. Beaucoup de gouvernements sont très embarrassés lorsqu'il s'agit de refuser de vendre des droits d'exploitation de forêts, car ces refus peuvent gêner les populations locales. Il en va de même pour des terres appartenant à des particuliers qui ignorent souvent tout des éventuels effets de leurs activités sur l'environnement. Il faut, a-t-on souligné, admettre que la conservation de zones naturelles constitue une forme justifiable et économique d'utilisation des sols. Les décisions doivent être prises au plus haut niveau, faute de quoi une zone tropicale humide comme la forêt d'Amazonie risque de connaître un avenir tragique.

SESSION VII / RAPPORT 15

LE COSTA RICA: UN EXEMPLE DE STRATÉGIE APPLIQUÉE À LA CRÉATION DE PARCS NATIONAUX DANS UN PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ¹

par MARIO ANDRÉS BOZA
Chef du Département des parcs nationaux,
direction générale des Eaux et forêts,
Ministère de l'agriculture et de l'élevage,
San José, Costa Rica

En moins de deux ans, le Costa Rica est parvenu à mettre sur pied un réseau de parcs nationaux qui englobe des zones représentatives de la grande diversité écologique du pays et à obtenir un soutien considérable de la part du public. Le réseau comprend à l'heure actuelle deux parcs inaugurés, dont l'aménagement est déjà très avancé, ainsi que trois autres gardés en permanence. En outre, un projet concernant la création d'un grand nombre de nouveaux parcs comprenant des zones naturelles, historiques et récréatives est à l'étude devant l'Assemblée législative.

¹ Original en espagnol.

Ce programme a été réalisé en dépit du manque permanent de crédits et de personnel compétent et contre l'opinion de la majorité de la population, qui croyait au début que la conservation de la nature était une activité superflue. Pour aboutir, on a utilisé au maximum les institutions, les associations et les spécialistes que compte le Costa Rica, tiré parti des situations ou des événements favorables et accepté l'assistance technique et financière des organisations et des institutions scientifiques internationales.

A ce propos, il convient de souligner à quel point nous manquons d'informations sur la manière dont les pays en voie de développement ont résolu dans la pratique les problèmes d'administration et de développement des parcs nationaux. En revanche, les renseignements abondent dans la littérature, les articles et les rapports, qui recommandent de résoudre les problèmes de la conservation en créant de nouvelles institutions, en approuvant des lois et des budgets spéciaux et en créant immédiatement un grand nombre de nouveaux parcs. Tout cela sans aucun lien avec la situation économique et sociale du pays et créant un hiatus entre la recommandation et la façon pratique de l'appliquer.

C'est pour cette raison que nous désirons indiquer la manière dont nous avons résolu en partie quelques-uns des problèmes les plus courants, avec l'espoir que notre exemple puisse servir à d'autres pays en voie de développement qui sont en train d'élaborer leurs programmes de parcs nationaux.

Situation générale au moment où le programme est entrepris

La situation à laquelle se trouvera confronté le fonctionnaire qui se proposerait de lancer un programme de parcs nationaux ne saurait être plus critique. D'un côté, il arrive souvent qu'il ait été lui-même nommé conservateur des eaux et forêts et il devra commencer par convaincre ses chefs de la nécessité de créer des parcs dans le pays. Ensuite, s'il y parvient, il obtiendra qu'on lui affecte un ou deux biologistes ou agronomes, qui seront les futurs administrateurs des parcs, une poignée de gardiens, un véhicule et quelques crédits pour l'achat du matériel et de l'équipement. D'un autre côté, il rencontrera un climat hostile, tant de la part du gouvernement que du public en général. En réalité, les gouvernements et leurs institutions ne s'intéressent à la conservation que lorsque l'exploitation irrationnelle et la pollution commencent à causer de véritables désastres écologiques. D'ailleurs, quoi qu'il en soit, les solutions restent toujours locales. De la part du public, on se heurtera à une grande apathie, due à l'absence d'éducation en matière de conservation et de zones modèles où l'on ne se livre pas à un gaspillage destructeur des ressources naturelles. De plus, on rencontrera des agriculteurs, éleveurs, industriels et négociants en bois, tous gens puissants, en train d'accaparer ou de détériorer des systèmes écologiques en voie de disparition; des agences gouvernementales élaborant de vastes programmes de colonisation dans les zones tropicales humides; des opportunistes envahissant les domaines publics d'un bout à l'autre du pays; des chasseurs sans permis légal exterminant des espèces ayant une valeur commerciale; des lois sur la conservation contradictoires et inapplicables, ainsi que d'autres facteurs négatifs semblables. Ces problèmes peuvent devenir encore plus graves dans d'autres pays possédant des régimes militaires, des bureaucraties tracassières ou de grands centres entourés d'une ceinture très peuplée.

Choix des parcs à créer

Le premier problème qui se pose est de déterminer les zones qui seront déclarées par priorité parcs nationaux ou réserves analogues et le nombre d'entre elles qui peuvent être aménagées, compte tenu des ressources et du personnel disponibles.

L'idéal serait de pouvoir représenter tous les biotopes et systèmes écologiques du pays. Cependant, la meilleure méthode est de commencer par des zones renfermant des systèmes écologiques uniques et très restreints, des zones de protection pour les espèces migratrices, des sites ayant une signification nationale spéciale ou extrêmement spectaculaires. En ce qui concerne la création et l'aménagement du premier parc au Costa Rica, notre choix s'est porté sur la zone présentant la plus grande importance historique et en même temps l'une des rares à conserver la flore et la faune des forêts tropicales sèches et de formations telles que savanes, mangroves et forêts-galeries. Il s'agit en l'occurrence du parc national de Santa Rosa, situé au nord-ouest du pays sur le versant du Pacifique, théâtre en 1856 d'une grande bataille pour la défense de la souveraineté nationale. Le fait que Santa Rosa présente un grand intérêt historique a été un avantage considérable, car personne n'a mis en doute la nécessité de protéger un patrimoine national de ce genre, ce qui a permis par surcroît, grâce à une interprétation appropriée, de «vendre» au public la nature par le biais de l'histoire.

Pour l'aménagement du second parc, nous avons choisi le volcan Poás, l'un des rares volcans encore actifs du continent et qui est accessible par la route pendant toute l'année. Cette zone de forêts enveloppée de nuages – la plus spectaculaire du pays – n'est qu'à 60 kilomètres de la capitale et comporte l'attrait supplémentaire d'offrir depuis un point du sommet le spectacle des deux océans et de conserver des quetzals, qui comptent parmi les plus beaux oiseaux du monde.

Ces deux parcs ont en commun le pouvoir d'exercer un puissant attrait à la fois sur les nationaux et les étrangers, d'être d'un accès facile et d'avoir une grande signification nationale – conditions qui ont permis leur création sans aucune opposition.

Les trois autres parcs sont celui de Tortuguero, qui protège des forêts tropicales humides et les plages les plus importantes des Caraïbes pour la ponte des tortues marines; celui de Cahuita, qui comprend les plus beaux récifs de coraux du pays, ainsi que des plages de tout premier ordre; et celui de Cabo Blanco, réserve naturelle qui protège aussi des forêts sèches et des peuplements d'oiseaux marins. D'autres projets de parcs englobent des grottes, des étendues désertiques, des ruines archéologiques, des volcans et des lagunes propres à accueillir les oiseaux migrants.

L'écueil à éviter, c'est de créer un nombre de parcs excessif sous le prétexte de protéger de nombreuses zones en péril. Il vaut mieux, au début, se contenter d'en protéger quelques-unes et mettre sur pied un programme bien conçu, capable de sauver les autres par la suite, plutôt que de diluer les ressources sans jamais atteindre un objectif défini. Par ailleurs, il est bon de prendre sur cette question l'avis des spécialistes nationaux ou internationaux. Le choix de Santa Rosa et de Poás a été recommandé respectivement par Kenton Miller, de la FAO, et par Gerardo Budowski, l'actuel directeur général de l'UICN. M. Miller avait même établi un plan général d'aménagement et de protection de Santa Rosa.

Le fait d'investir la majeure partie des fonds et du personnel disponibles dans un ou deux parcs seulement permet de disposer de bons modèles aménagés. La pire erreur qui se puisse commettre serait de prétendre aménager plusieurs parcs en même temps, car, en procédant de la sorte, on n'aurait au bout de quelques années plus rien à montrer ni à ses chefs, ni au public. Ces modèles créent en outre un courant favorable; en effet, à mesure que l'on aménagera des installations de base pour les visiteurs, ceux-ci commenceront à manifester leur satisfaction en publiant des commentaires et des petites nouvelles dans les journaux. C'est alors que des groupes de particuliers et d'officiels, sans oublier les hommes politiques, vous demanderont d'aménager des zones analogues dans leurs provinces ou leurs cantons, ce qui ne manquera pas d'accroître le prestige du programme et de gonfler son budget.

Quelques façons de recruter du personnel

La principale difficulté rencontrée a porté sur le recrutement de personnel qualifié, de gardiens et d'ouvriers, et ce en raison de la nouveauté du programme et de la politique du gouvernement, qui consiste à ne pas engager de nouvelles dépenses.

Il existe différentes sources extérieures de personnel qualifié, entre autres le Peace Corps, le Service britannique de volontaires et certains organismes internationaux. Avant de solliciter cette assistance, il convient de rechercher quels sont les organismes spécialisés dans les différents domaines et, de surcroît, prévoir quelques fonds pour les frais de transport et de route.

Le Peace Corps est l'une des sources les plus importantes parce que le pays bénéficiaire n'est pas tenu de fournir une contrepartie. Cet organisme paie les salaires, assume le coût des services médicaux, du transport international, de l'étude de la langue et achète certains équipements. Les seuls inconvénients sont que les volontaires ne peuvent rester plus de deux ou trois ans et qu'il faut attendre parfois jusqu'à un an pour les faire venir. Les Volontaires britanniques présentent cet avantage que leur séjour dans le pays n'est lié à aucune condition de durée; toutefois, il est nécessaire de leur donner un petit salaire, qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir pour des raisons administratives. Quoi qu'il en soit, on peut obtenir de ces deux programmes d'aide du personnel dans tous les domaines où de la main-d'œuvre est requise.

Parmi les organismes internationaux, on peut mentionner la FAO, l'UNESCO, l'AID, l'OEA. Bien que le personnel disponible possède des qualifications élevées, la difficulté consiste, d'une part, à fournir une contrepartie, condition à laquelle il est parfois impossible de satisfaire, et, d'autre part, à obtenir l'expert dans des délais raisonnables, en raison de la lenteur des formalités bureaucratiques. Un autre inconvénient qui peut se présenter, c'est que l'expert soit trop âgé, ne parle pas la langue et n'accepte pas l'inconfort d'un parc en voie d'aménagement. En pareil cas, l'assistance ne fait qu'ajouter aux problèmes qui assaillent le directeur des parcs nationaux. L'UICN et le WWF sont les seules organisations de ce genre fonctionnant au Costa Rica à ne pas demander de contrepartie et à ne pas poser de conditions d'ordre bureaucratique.

Grâce au concours du Rockefeller Brothers Fund, la FAO vient de lancer un genre de programme très intéressant au Chili, en Colombie et au Costa Rica. Pendant deux ans, un

expert en planification des parcs et un expert en matière d'interprétation travailleront côte à côte avec le directeur du parc, lui apportant une aide hautement qualifiée, comme s'il s'agissait de deux employés de plus. Aucune contrepartie n'est exigée en pareil cas et les experts recevront leurs propres indemnités d'entretien et même des fonds destinés à la construction des projets pilotes des modèles qu'ils recommanderont.

En ce qui concerne le recrutement des gardiens, on peut également recourir à quelques institutions internationales; encore faut-il ajouter que, si l'on arrive à les recruter, ils ne resteront que un ou deux ans. La Caribbean Conservation Corporation, par exemple, paie actuellement les deux gardiens qui surveillent les zones de ponte des tortues marines dans le parc national de Tortuguero. A l'intérieur, on peut recruter des gardiens auprès de la garde civile ou rurale, à condition de les loger. Pratiquement, la meilleure façon d'obtenir du personnel de cette catégorie consiste à convaincre les préposés que, tout en s'occupant du parc, les gardiens exerceront leurs fonctions spécifiques en surveillant les plages pour en interdire l'accès aux contrebandiers ou en dépitant les distilleries clandestines dans la région.

On peut aussi recruter de la main-d'œuvre sous forme de groupes de jeunes gens organisés. Le Mouvement national de la jeunesse, organisation subventionnée par l'Etat, a installé plusieurs camps de travail dans les parcs pendant les vacances. Ces volontaires, tous étudiants et parfois originaires d'établissements d'enseignement professionnel, effectuent toutes sortes de travaux manuels et arrivent même à construire des maisons sous la conduite d'un ingénieur ou d'un entrepreneur mis à leur disposition par une autre institution. Le mouvement fournit la nourriture et le transport, tandis que nous procurons l'outillage et les matériaux de construction. Les excursions de week-end en différents endroits de la région et des activités culturelles au goût du jour enthousiasment surtout les enfants, qui deviennent d'authentiques défenseurs des parcs. Jusqu'à ce jour, ce mouvement nous a prêté de la main-d'œuvre pour quelque 8000 dollars. Parmi d'autres groupes locaux qui collaborent avec nous dans un domaine ou dans un autre, citons les associations de danses folkloriques ou de développement communal, les scouts et certains clubs tels que le Rotary ou le Lions Club.

L'une des critiques que l'on peut adresser à ce mode de recrutement, c'est que la main-d'œuvre reste flottante et que, en cas de crise, une telle situation pourrait conduire à l'effondrement du programme. Il y a là manifestement un risque à courir, encore que, selon notre expérience, un programme en plein développement exige naturellement encore plus de personnel et d'argent. Quoi qu'il en soit, c'est le seul moyen que nous ayons eu de nous procurer l'un et l'autre.

Quelques manières de se procurer des fonds spéciaux, des matériaux et des équipements

Les émissions de bons et de timbres constituent le moyen le plus facile d'obtenir des fonds spéciaux pour l'achat de terrains. Pour amener les gens à investir, nous avons dû déployer des efforts considérables, faisant état du grand prestige que le parc projeté conférerait à la province et au pays en général, en même temps que du progrès économique et social dont il serait la source. Ces efforts sont plus faciles lorsqu'un parc alimente déjà les recettes publiques.

Certains organismes internationaux accordent également des fonds pour l'achat de terrains; citons notamment le World Wildlife Fund (WWF), la Nature Conservancy et, aux Etats-Unis, les Philadelphia Conservationists et la Ligue contre la vivisection et pour la protection des animaux. C'est grâce aux apports de ces deux dernières qu'a pu être établie dans notre pays la réserve naturelle intégrale de Cabo Blanco. Le WWF, la Fauna Preservation Society et le Sierra Club fournissent aussi des crédits pour construire des maisons, des clôtures, des barrages, creuser des puits, etc., et procurent en outre des équipements de recherche et de surveillance. Il est possible d'obtenir des équipements usagés par l'intermédiaire des Compañeros de las Américas, de l'Association internationale de développement (AID) ou encore par les gouvernements du Canada, du Japon, de l'Allemagne et de la Belgique. Le Peace Corps fournit également des équipements de toute nature à l'usage des volontaires.

Il est relativement facile d'obtenir des municipalités et de certains ministères des matériaux de construction et des outils, ainsi que le prêt de machines et d'ouvriers, et d'autres aides. Les municipalités, sensibles à des arguments comme le progrès économique par le tourisme et le prestige rejaillissant sur le canton et la commune elle-même, ont été jusqu'ici notre meilleur appui. Toutefois, ces municipalités ont une certaine tendance à essayer d'implanter des installations contraires à la philosophie des parcs et à vouloir prendre des décisions de caractère administratif en invoquant l'importance de leur contribution sur le plan financier.

Les différents ministères et les autres institutions nationales peuvent également apporter une aide considérable. Le Ministère des travaux publics est le meilleur fournisseur de topographes, d'ingénieurs civils et de machines de voirie. Le Ministère de la santé publique, de son côté, peut donner des cours sommaires à l'intention des gardiens de parc sur les premiers secours et les sauvetages et fournir gratuitement des médicaments. Le Ministère de l'éducation publique et les universités peuvent coopérer à l'organisation de stages sur la conservation à l'intention des enseignants. En ce qui nous concerne, le ministère qui nous a aidés de la manière la plus efficace est celui de la Culture, de la jeunesse et des sports, dont les objectifs généraux coïncident en grande partie avec ceux de notre programme. En effet, c'est lui qui a restauré des monuments historiques dans les parcs, qui nous a fait don de grandes quantités de matériaux et qui, par-dessus tout, a fourni au programme un appui énorme.

Quelques façons d'obtenir des appuis pour les parcs nationaux

Les institutions officielles, des groupes privés et des particuliers peuvent donner leur appui aux parcs et défendre leurs intérêts contre ceux d'autres groupes. Ils peuvent aussi les aider à recueillir des fonds, organiser des campagnes de presse, obtenir une assistance internationale, proposer l'aménagement et le financement de nouveaux parcs ou effectuer un travail de propagande en faveur de la conservation.

Parmi les institutions officielles, les municipalités sont celles qui peuvent fournir l'appui le plus efficace en défendant un projet de parc devant les députés de leur canton et de la province ou en réclamant la création d'un budget spécial pour un parc déjà existant. D'un autre côté, elles peuvent aussi s'opposer à des programmes indésirables entrepris dans

leur canton et qui, par quelque erreur, n'auraient pas été portés à la connaissance du service des parcs. Un bon exemple de l'appui que peuvent fournir ces institutions nous est donné par la municipalité de Turrialba, qui s'est prononcée en faveur de l'érection du monument national de Guayabo, seul endroit du pays où l'on ait trouvé les ruines d'une ville indigène, et a offert les fonds à cet effet. Pour obtenir cet appui, nous avons cherché en premier lieu «un parrain», M. Carlos Aguilar, archéologue à l'Université de Costa Rica, qui venait de publier une étude sur la ville. Nous eûmes en sa présence, avec les députés et la municipalité, une série de conversations couronnées par la présentation d'un projet de loi, actuellement en cours d'approbation.

Dans la plupart des pays, on trouve des groupes privés tels qu'associations ou collèges de biologistes ou d'agronomes, académies de géographie et d'histoire, clubs d'horticulteurs, associations de spéléologues ou d'alpinistes, partis politiques nationalistes et associations de jeunesse. Bien qu'ayant un caractère privé, ces groupes sont habilités à présenter des réclamations contre tout fonctionnaire public qui défend les intérêts de certains groupes contre ceux des parcs ou directement contre ces mêmes groupes. A titre d'exemple, rappelons que le Collège des biologistes du Costa Rica a provoqué voici un an un scandale public à propos de la présence de bétail dans l'un des parcs, problème politique classique qui ne relève pas de notre compétence. Pour finir, le troupeau fut retiré en l'espace d'une semaine. D'autre part, la Société Audubon du Costa Rica, qui participe à la vente de publications dans les parcs, s'efforce actuellement d'obtenir l'aide de la National Audubon Society des Etats-Unis, afin d'installer un refuge pour les oiseaux migrateurs, et se trouve engagée dans une campagne contre l'exportation d'animaux vivants. La meilleure façon d'obtenir l'appui de ces groupes est de leur montrer de quelle façon les parcs contribuent à la défense de leurs intérêts et à la réalisation de leurs objectifs et, bien entendu, d'organiser des visites et des conférences pour leurs membres.

Les associations d'amis des parcs peuvent également apporter de plusieurs façons leur pierre à l'édifice. L'Association des amis de Santa Rosa, créée par l'administrateur de ce parc, groupe des habitants des villes proches du parc, y compris un directeur d'école, trois exploitants agricoles très influents, plusieurs enseignants et une femme, leader politique local bien connu. Notre collaboration connut le succès dès le début; en effet, l'association non seulement ne cesse de nous donner son appui, mais encore elle recueille des fonds grâce à la vente de céramiques modernes exécutées selon des modèles indigènes très anciens et qui font l'objet d'une importante demande dans le parc. Les particuliers, qu'il s'agisse de savants, d'hommes politiques ou de simples citoyens, peuvent nous apporter une aide notable soit par des articles, soit par un appui professionnel, soit par leur influence politique. C'est sous cet aspect qu'il faut également envisager les visites de savants de renommée internationale, sachant le crédit particulier dont jouissent dans notre pays les opinions des étrangers. Au nombre des savants qui nous ont rendu visite au parc national de Tortuguero figure Archie Carr, chef du groupe «Tortues marines» de la Commission du service de sauvegarde de l'UICN. M. Carr a présenté en faveur de ce parc des arguments très puissants qui n'ont pu être réfutés par aucun des opposants au projet, en particulier les exploitants de «calipee». Nous avons également invité d'autres personnalités à visiter nos parcs, parmi lesquelles M. Budowski et M. Miller, déjà cités, ainsi que Myron Sutton, écrivain connu attaché au Service des parcs nationaux des Etats-Unis. Au nombre des manifes-